



Internet à l'épreuve de la critique. Rumeurs, alertes et controverses au cœur des nouvelles technologies

Patrick Trabal, Francis Chateauraynaud, Marie-Christine Bureau, Christophe Lejeune, Didier Torny

► To cite this version:

Patrick Trabal, Francis Chateauraynaud, Marie-Christine Bureau, Christophe Lejeune, Didier Torny. Internet à l'épreuve de la critique. Rumeurs, alertes et controverses au cœur des nouvelles technologies. [Rapport de recherche] CNRS. 2003. hal-03035934

HAL Id: hal-03035934

<https://hal.parisnanterre.fr/hal-03035934>

Submitted on 2 Dec 2020

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

***Groupe de Sociologie Pragmatique et Réflexive
EHESS***

INTERNET A L'EPREUVE DE LA CRITIQUE

RUMEURS, ALERTES ET CONTROVERSES

AU CŒUR DES NOUVELLES TECHNOLOGIES

Novembre 2003

Sous la responsabilité scientifique de
Francis Chateauraynaud et Patrick Trabal

Avec des contributions de :

**Marie-Christine Bureau, Francis Chateauraynaud,
Christophe Lejeune, Didier Torny, Patrick Trabal**

***Rapport remis dans le cadre du Programme « Société de l'information » CNRS
- Appel à propositions de l'automne 2001***

« Bien des étapes avaient été franchies grâce à l'apprentissage des langues, grâce aux communications et aux transports, grâce aux valeurs communes comme la liberté individuelle et le droit de propriété, grâce à l'acceptation collective de l'unicité de Dieu dans la diversité de ses incarnations. Mais maintenant une nouvelle révolution allait consacrer l'avènement de l'unité au XXI^e siècle : la révolution de la mondialisation grâce à la société de l'information. Désormais toutes les œuvres, les paysages, les créations humaines étaient en passe de converger vers l'Un, c'est-à-dire le divin au cœur de l'homme. Pour cela, il fallait, oui, de l'audace, de l'élan, œuvrer pour un seul corps de lois, un seul pays, un seul gouvernement, une seule entreprise [...] Que le chemin offert soit le même pour chaque vie, ce qui n'empêchait pas chacun de construire son existence, de cueillir au bord de ce chemin commun la fleur qui lui plairait, la femme qui le séduirait, l'éducation qui le comblerait, les produits et les services qui le satisferaient. En conclusion, il lançait un appel à tous les adeptes ici présents d'œuvrer au projet de normalisation mondiale, au processus de convergence, au gouvernement de la Terre, à l'entreprise globale unique qui finirait par se confondre avec ce gouvernement. »

Yves Charpentier, La Gloire du rapporteur (Paris, Calmann-Lévy, 2003, p. 180)

Sommaire

<i>Introduction</i>	4
<i>1. Enjeux culturels et enjeux marchands : le débat autour du libre sur Internet</i>	9
<i>2. La régulation des forums de discussion</i>	49
<i>3. Traçabilité et liberté individuelle</i>	73
<i>4. Les hackers ou l'expérimentation critique des dispositifs</i>	88
<i>5. Epreuves d'authentification : des formes de recoupement avec le monde sensible</i>	110
<i>Conclusion</i>	139
<i>Bibliographie</i>	144

INTRODUCTION

Lors des multiples enquêtes menées sur des affaires, des controverses ou des crises en matière de santé et d'environnement, d'éducation, de sport, de relations internationales ou encore d'économie culturelle, nous avons aisément constaté l'importance des changements produits par l'avènement d'Internet dans la façon dont s'organisent, non seulement de nouvelles arènes critiques, mais aussi des acteurs collectifs, dotés d'une évidente technicité informatique¹. C'est désormais un lieu commun : les TIC ne sont pas seulement des moyens de gagner du temps ou de réaliser plus facilement des objectifs informationnels ou communicationnels, elles modifient les formats de l'action et du jugement, changent la distribution des savoirs et des pouvoirs et bouleversent le rapport aux événements et aux débats publics. Prenant acte de la multiplication des sites et des échanges sur Internet, de nombreux sociologues adaptent leurs protocoles d'enquête sans mener pour autant une réflexion systématique sur ces phénomènes. On assiste pourtant à une transformation radicale des modalités temporelles des actions et des jugements, transformation liée à la vitesse de circulation des informations dans les réseaux et à l'organisation conjointe de nouvelles formes d'expression publique (forums, pétitions électroniques).

Un des aspects marquants de ces changements réside dans le développement de nouvelles compétences critiques sur lesquelles il nous a paru primordial de faire porter l'analyse. Ce type d'interrogation s'inscrit dans le prolongement de plusieurs orientations sociologiques qui, tour à tour, ont étudié les modifications générées par ces technologies dans le travail (Terssac, 1992) notamment à travers les travaux sur la cognition distribuée (Hutchins, 1994, Vellard, 1994, Conein, 1997, Faguer et Gollac, 1997), et ont montré que les compétences mobilisées sont à la fois techniques et sociales (Latour, 1989, 1993, Knorr-Cetina, 1997, Flichy, 1995, Auray, 1997). Cette étude ayant été retenue en tant que pré-projet, ce rapport restitue l'état de nos travaux exploratoires². Nous avons consacré beaucoup de

¹ On trouvera la liste des travaux des membres de l'équipe dans la bibliographie générale. Bien qu'il y ait de multiples rapports qui se tissent avec les recherches développées par D. Cardon sur le « réarmement de la critique sociale », puisque les nouveaux mouvements sociaux ont émergé avec Internet, c'est-à-dire à la fois en utilisant ses ressources et en donnant à ses technologies de nouveaux points d'application, l'approche développée ici s'intéresse aux espaces critiques développés de l'intérieur, dans et à propos des activités en réseau. Voir D. Cardon et F. Granjon, « Les nouveaux espaces publics de l'altermondialisation. Une radicalisation de la critique ? », à paraître.

² La convention d'étude entre le CNRS et l'EHESS ayant été signée en septembre 2002, les travaux ont débuté en octobre de la même année et se sont terminés en septembre 2003. 5 séances de séminaire ont été consacrées à cette recherche au printemps 2003, dont une autour des travaux de Yves Jeanneret, liant sémiologie,

(Suite page suivante)

temps à éliminer les problématiques, les sources et les exemples, tant l'univers de la Toile crée, pour toute investigation sérieuse, un risque de dispersion constamment renforcé par la prolifération des liens et la difficulté à isoler des objets au sens classique- du moins tels qu'ils se présentent à travers des séries d'archives conventionnelles ou d'activités et de milieux dans le monde sensible. Nous avons pris pour objet les compétences rendues nécessaires par les TIC en étudiant les formes d'épreuves et d'arguments critiques qu'engendre leur pratique. Une telle étude permet de mettre à distance les figures opposées de l'enthousiasme naïf – lequel, lorsqu'il n'est pas limité, peut produire des effets d'entraînement spectaculaires ou pour le moins spéculaires – et de la critique radicale. Il s'agit ainsi de se rapprocher de l'usage, sans toutefois l'appréhender d'un point de vue strictement ergonomique, pour analyser les types de savoirs, de compétences, d'environnements, d'arènes et d'enjeux que les protagonistes intervenant sur le Web élaborent, discutent, distribuent à l'occasion de situations critiques engendrées par les technologies elles-mêmes.

On a fait l'hypothèse que l'entrée par des controverses, des situations critiques ou des moments d'épreuve permettait d'entrevoir les processus d'apprentissage collectif. En regardant les procédés par lesquels les protagonistes rendent tangibles des formes d'attestation, de vérification et de preuve, on voit s'organiser, par et pour l'usage des TIC, des compétences authentifiables. Autrement dit, l'argument présenté ici soutient qu'à travers Internet émerge un nouveau sens de la réalité. Face aux faussaires, plaisantins, provocateurs, pirates et autres manipulateurs, mais aussi entrepreneurs profitant des opportunités ouvertes par l'extension des réseaux, comment s'opère la construction collective des prises des internautes. La notion de « prise » renvoie d'une part à des repères et des qualifications (langages de description, espaces de calculs communs, représentations collectives) et, d'autre part, à des expériences pratiques engageant non seulement des dispositifs sensoriels, des perceptions, des états du corps, mais aussi des instruments : c'est la rencontre de ces deux plans qui permet de former des accords solides et des prises communes (Bessy et Chateauraynaud, 1995). Pour authentifier des informations sur la Toile, il faut engendrer des prises qui, pour être efficaces et communicables, exigent un apprentissage critique. Ce processus peut se décrire à l'aide de notions comme la vigilance et l'alerte, largement développées dans nos précédentes études sur les alertes sanitaires (Chateauraynaud et Torny, 1999).

Les objectifs scientifiques de ce projet s'inscrivent, de fait, dans une double

(Suite de la page précédente)

critique et ergonomie des technologies de l'information. Voir Y. Jeanneret, Y a-t-il (vraiment) des technologies de l'information ?, Presses Universitaires du Septentrion, Lille, 2000. Les séances ont été enregistrées mais nous n'avons pu, faute de temps, exploiter ici l'ensemble des idées nées des échanges en séminaires.

perspective. En premier lieu, il s'agit de mettre en évidence les formes de compétences critiques rendues nécessaires par les TIC ; en second lieu, de comprendre le rôle de ces technologies dans l'évolution de dossiers et de débats publics (environnement, santé, sport, économie culturelle...). Le pré-projet visait avant tout le repérage des situations critiques rendant visibles les tensions et les formes d'apprentissage que nous souhaitons décrire. De fait, nous nous sommes concentrés sur cinq figures critiques :

- Les conflits entre les sites dits de "résistance" et les sites promotionnels et marchands ;
- Le cadrage des débats et la limite de l'acceptable dans la gestion et l'organisation des listes de diffusion et des groupes de discussion ;
- La mise en circulation de documents confidentiels et les tensions entre vie privée et monde en réseau (notamment les questions d'intrusion et de traçabilité, particulièrement réactivées par les nouveaux enjeux sécuritaires) ;
- L'activité des hackers et le type de critique régulatrice qu'elle engendre ;
- Les canulars et fausses informations qui mettent à l'épreuve la veille des internautes (par exemple la manipulation de dépêches ou les faux témoignages).

La première étape du travail a pris la forme d'un recensement des dossiers pertinents et la construction des corpus d'archives correspondants. Pour ce faire, nous nous sommes appuyés sur des outils développés pour l'étude des dossiers complexes en langage naturel : Prospéro (logiciel permettant de traiter de gros ensembles de textes), Tirésias (destiné à enrichir les corpus en recherchant sur Internet les textes pertinents) et Marlowe (investigateur sociologique permettant de tirer des inférences à travers des séquences dialogiques). Leur mobilisation dans la présente étude est passée par un partenariat avec l'association Doxa (loi 1901) qui développe ces instruments et assure leur diffusion dans les milieux de recherches³.

³ L'ensemble des études rassemblées ici a utilisé les outils d'analyse de Prospéro. Cette technologie littéraire étant maintenant bien connue et documentée, on ne détaillera pas ses procédures dans le présent rapport. Il faut noter que, compte tenu du budget réduit affecté à cette recherche, l'équipe a choisi de consacrer la plus grosse partie des ressources au financement du travail de maintenance et de développement des logiciels, définis comme des technologies alternatives créées et utilisées de manière indépendante et coopérative. Sur la philosophie de ces techniques, voir F. Chateauraynaud, Prospéro – Une technologie littéraire pour les sciences

En laissant de côté l'opposition entre technophiles et technophobes, on s'intéresse à l'émergence de points critiques directement liés aux pratiques ordinaires sur Internet. Il s'agit de décrire les procédures par lesquelles les internautes développent leurs appuis critiques et mettent en commun leurs savoir-faire et leurs expertises. Cinq cas de figure sont examinés en détail: on débute par les querelles sur le partage marchand/non-marchand, notamment à travers les rencontres entre l'univers des logiciels libres et des courants artistiques (Marie-Christine Bureau) ; on poursuit avec la formation des règles d'inclusion et d'exclusion liées aux communautés virtuelles (Christophe Lejeune) ; on examine ensuite la tension entre les outils de traçabilité inscrits dans les protocoles informatiques et la défense de l'anonymat et de la liberté des personnes (Didier Torny) ; la question de la vulnérabilité des systèmes informatiques face aux hackers constitue le quatrième ange d'attaque (Patrick Trabal) ; enfin, on termine avec les procédures d'authentification et de recoupement des informations face aux rumeurs, manipulations et autres hoaxes sur Internet (Francis Chateauraynaud). Ce parcours est en quelque sorte fléché : il nous conduit des fondements mêmes de la « culture Internet » vers les principes de réalité qui permettent, dans les activités ordinaires, de passer du monde sensible au monde « virtuel » et vice versa, sans supposer de modification majeure de l'ontologie, de l'épistémologie et de l'axiologie qui sous-tendent notre sens commun. Dans tous les cas, il s'agit pour les acteurs de faire face à des dangers et des risques éprouvés ou imaginés (perte du sens de la réalité et du sens critique, prolifération des liens inutiles et entropie cognitive, spam, surveillance, intrusion, menace sur la vie privée et l'exercice de la cybervie, blocage de la créativité ...) en faisant émerger graduellement les règles de bon fonctionnement des réseaux.

(Suite de la page précédente)

humaines, Paris, CNRS Editions, 2003.

1.

**ENJEUX CULTURELS ET ENJEUX MARCHANDS : LE
DEBAT AUTOUR DU LIBRE SUR INTERNET**

La gestation progressive d'Internet au sein du monde universitaire américain, à l'abri de l'économie marchande, s'est accompagnée de la formation d'une cyberculture, marquée par l'expérience des nouveaux objets techniques, mais aussi par un esprit pionnier et le refus de l'ingérence étatique. L'intégration d'Internet dans l'économie marchande, à partir des années 1993-94, a constitué une véritable rupture que le discours de la " nouvelle économie " s'est efforcé de rendre acceptable⁴. En France, la période de maturation précédant la montée en puissance du commerce électronique a été beaucoup plus courte. Ignorés du public français jusqu'à une période récente, les débats qui traversent la cyberculture américaine ont connu une certaine diffusion avec la publication, en 2000, de l'ouvrage Libres enfants du savoir numérique, sorte d'anthologie du Libre⁵. Dans l'hexagone, le mouvement du Libre se nourrit de la rencontre entre les tenants du logiciel libre (logiciel dont le code-source est librement accessible) et des artistes désireux de transposer dans le domaine de la création artistique et littéraire cette démarche de la " source libre " expérimentée à l'origine dans la conception et la diffusion de logiciels informatiques. Il se caractérise aussi par un travail juridique poussé, basé sur la tradition française du droit d'auteur.

Le débat " autour du Libre ", poursuivi aujourd'hui en français sur un certain nombre de sites du " web indépendant ", se caractérise par l'ampleur et la variété des enjeux. Le débat apparaît singulièrement embrouillé, en raison de la pluralité des registres présents dans l'argumentation, mais aussi à cause de la diversité des appuis mobilisés : références idéologiques et historiques disparates, recours à des savoirs spécialisés comme à des expériences personnelles, incursions dans la science-fiction. L'ampleur de la mutation en cours ouvre largement la porte à l'exercice de la prospective voire de la prophétie, là où d'autres préfèrent mobiliser des précédents historiques pour souligner la continuité des évolutions.

La construction et le traitement assisté par Prospéro et Marlowe d'un corpus comprenant, outre les différentes contributions de l'ouvrage Libres enfants du savoir numérique, plusieurs dizaines de textes, pour la plupart disponibles sur Internet, sur le mouvement du Libre, le copyleft, l'art libre, ont pour but de donner une description pertinente et compréhensible, sans être trop réductrice, de ce débat, de façon à en préciser les enjeux. Dans une première partie, nous proposons une description du corpus, des principaux protagonistes, de leur contribution au débat ainsi que de leurs points d'appui. Puis nous

⁴ P. Flichy, 2000, *L'imaginaire d'Internet*, La Découverte

⁵ *Libres enfants du savoir numérique*, 2000, éd. de l'Eclat

tenterons de distinguer différents enjeux : une revanche de l'anthropologie sur l'économie formelle ? ; quelles solutions économiques pour les indépendants du web ? ; public –auteur – investisseur : les déséquilibres d'une relation à trois ; la GNUfication des contenus ; le devenir de l'« œuvre ». Enfin, nous concluons sur la transposition dans les modes de régulation d'Internet d'expériences acquises dans le monde sensible.

La description du corpus : les faits marquants, les protagonistes, les références mobilisées

Sur la période qui mène de juillet 1997 à juin 2001, une recherche dans les archives du quotidien Le Monde ne donne aucun résultat si l'on part du mot-clé « copyleft » et fait émerger cinq textes seulement à partir de l'expression « art libre » (encore s'agit-il de références au mouvement surréaliste). Le débat autour du Libre passe donc tout à fait inaperçu dans ce « quotidien de référence ». D'une façon générale, il se déploie bien davantage sur les sites du web indépendant que dans la presse écrite.

Le corpus « Art libre » a été construit presque exclusivement sur Internet, autour du rapprochement entre des artistes et le monde du logiciel libre. Il comprend la quasi-intégralité de l'anthologie Libres enfants du savoir numérique (en libre accès sur le site des éditions de l'Eclat) ainsi que des textes glanés en menant une veille sur un certain nombre de sites-source. Nous nous sommes limités au débat français : en particulier, les textes américains ne figurent dans le corpus que dans la mesure où des personnes intervenant dans le débat ont jugé bon de les traduire pour les diffuser auprès du public français.

Le corpus ne peut évidemment prétendre à l'exhaustivité mais il permet néanmoins d'explorer différents aspects du débat tel qu'il est mené en France entre octobre 1996 et février 2003. Il comprend 145 textes attribués à 92 auteurs différents. Nous proposons d'en donner une première description à partir de trois questions : quels sont les faits marquants dans l'histoire du Libre auxquels se réfèrent les auteurs du corpus ? Quels sont les principaux protagonistes et comment peut-on caractériser leur position dans le débat ? Quels sont les précédents historiques invoqués pour fonder la démarche de l'art libre ?

Les faits marquants

Cette chronologie rapide, de 1983 à 2001, reprend la plupart des dates mentionnées par les auteurs du corpus comme des événements marquants dans l'histoire du copyleft sur cette période.

1983- 1984 : Stallman décide de mener la lutte contre les " logiciels propriétaires ", et lance le projet GNU dont le but est de créer un système d'exploitation inspiré de la plateforme Unix mais entièrement libre de droits commerciaux.

1985 : Stallman fonde la Free Software Foundation, avec comme objectif de créer des logiciels diffusés avec leur code source.

1990 : débuts de la grande vague de popularisation de l' Internet. Fondation de l'EFF (Electronic Frontier Foundation), groupe militant censé défendre les droits des utilisateurs du réseau par des actions de lobbying, de pédagogie en direction des gouvernants et lors de poursuites judiciaires à l'encontre d'internautes imprudents (essentiellement des pirates informatiques) .

1991 : création du noyau de Linux

1992 : loi restrictive aux USA sur les enregistrements audio privés (Audio home recording act)

1993 : en Europe, la directive du 29 octobre relative à l' harmonisation de la durée de protection du droit d'auteur allonge la protection des oeuvres littéraires de 50 ans à 70 ans après la mort de l'auteur.

1994 : c'est à cette date que l'on pourrait situer le « virage marchand » d'Internet. En témoignent plusieurs indices :

Internic, agence publique qui distribue les noms de domaine, est transformée en entreprise privée.

L'affaire Canter et Siegel : deux avocats de Phénix utilisent Usenet pour proposer leurs services à des personnes qui souhaitent obtenir un permis de séjour aux USA. Malgré des réactions virulentes, ils créent Cybersell, spécialisé dans le conseil publicitaire sur Internet et publient un ouvrage Comment faire fortune sur l'autoroute de l'information. C'est un livre de combat : les cyber-vendeurs y figurent comme des nouveaux pionniers qui doivent installer des activités commerciales dans les pays " sous-développés " du cyber-espace, en s'opposant aux " indigènes ", ces universitaires qui voudraient imposer l'économie du don comme une

norme de comportement ⁶.

Enfin, l'Acte final de 1994 du traité de l' OMC intègre la propriété intellectuelle.

1996 : conférence diplomatique à Genève sur certaines questions de droits d'auteurs et de droits voisins, et mise sur pied par l'Organisation mondiale de la propriété intellectuelle (OMPI).

1997 : manifeste du logiciel libre de la Debian, devenu depuis la définition du logiciel ouvert (Open Source Definition). Alors que la Free Software Foundation est principalement axée sur les utilisateurs de logiciels et leurs droits, l'OSI, moins radical et plus pragmatique, vise aussi les entreprises, en tentant de leur démontrer l'efficacité du modèle libre ou " ouvert".

Loi sur la censure, déclarée incompatible avec la Constitution américaine.

1998 : Netscape embrasse la méthode du logiciel libre. Le 22 janvier 1998, Netscape Communications Inc. rend public son projet de donner libre accès au code source de Netscape Communicator.

Le DMCA (Digital Millennium Copyright Act) défraie la chronique aux États Unis, en créant de nouveaux délits sanctionnant des actes autorisés auparavant.

1999 : Premier colloque " Autour du Libre ", organisé à Brest du 25 au 27 janvier.

Linus Torvalds est récompensé par Ars Electronica, dans la catégorie Net, pour le système d'exploitation Linux.

" MP3 " se diffuse comme format-musique du réseau

2000 : publication en France de Libres enfants du savoir numérique.

Janvier et mars 2000 : Avec un groupe d'amis artistes réunis autour d'une revue nommée " Allotopie ", Antoine Moreau met en place deux évènements nommés "Copyleft Attitude" dans deux lieux indépendants d'art contemporain à Paris (Accès Local et Public) .
Version 1.1 de la Licence d'Art libre.

Débat sur le prêt payant en bibliothèque.

2001 : appel à rejoindre la philosophie de la musique libre

Campagne pour la libéralisation de la cryptographie.

L'Electronic Frontier Foundation propose une licence spéciale pour la diffusion libre

⁶ Cf P.. Flichy, op. cit.

des pièces musicales. Baptisée Open Audio Licence, celle-ci applique à la musique le principe du copyleft.

Fermeture de l'emblématique Napster, après un procès exemplaire, pour atteinte massive au droit d'auteur.

Les principaux protagonistes du débat

Nous présentons ici les personnalités qui sont à la fois des auteurs du corpus (d'au moins un texte) et des actants (au sens où il sont évoqués, cités ou contestés par d'autres auteurs). En première approximation, on peut considérer ce critère comme un indicateur pertinent pour témoigner d'une participation active au débat.

Richard Stallman, généralement considéré comme le père des logiciels libres, est le fondateur de la FSF (Free Software Foundation) en 1980. L'idée du logiciel libre a germé lorsqu'il travaillait au laboratoire d'intelligence artificielle au MIT. Dans le manifeste du GNU, il définit ainsi son objectif : concevoir des logiciels libres, logiciels que chacun peut copier, utiliser, modifier et redistribuer à sa guise.

« J'estime que la Règle d'or est que, si j'aime un programme, je dois le partager avec d'autres qui aiment ce programme. Les éditeurs de logiciels cherchent à diviser et à conquérir les utilisateurs, en interdisant à chacun de partager avec les autres. Je refuse de rompre la solidarité avec les autres utilisateurs de cette manière. Je ne peux pas, en mon âme et conscience, signer un accord de non-divulgateion ou une licence de logiciels. Pendant des années, j'ai oeuvré au sein du Laboratoire d'Intelligence Artificielle du MIT pour résister à ces tendances, mais finalement, ils sont allés trop loin : je ne pouvais pas rester dans une institution où de telles choses avaient lieu contre ma volonté.. Pour pouvoir continuer à utiliser les ordinateurs en accord avec ma conscience, j'ai décidé de rassembler un ensemble suffisant de logiciels libres, pour pouvoir me débrouiller sans logiciels non libres. J'ai démissionné du laboratoire d'Intelligence Artificielle pour que le MIT ne puisse invoquer toutes les excuses légales pour m'empêcher de distribuer GNU librement. »

Eric Steven Raymond, Président de l'OSI (Open Source Initiative), est un hacker de longue date et un militant contre la censure sur Internet. Il a étudié les mathématiques et la philosophie avant de s'intéresser à l'informatique, et il a aussi rencontré un certain succès en tant que musicien. Plusieurs de ses projets open source sont intégrés dans les distributions majeures de Linux. La Définition Open Source, adoptée par la communauté du logiciel libre comme base pour la définition de l'informatique libre est un descendant direct du contrat social Debian, initialement rédigé par Bruce Perens. En permettant plus de libertés que la

GPL, en particulier lors d'un mélange de code propriétaire avec du code open source, elle tente une ouverture de la communauté du logiciel libre au-delà du cercle militant qui lui a donné naissance.

Le contrat social Debian

" Contrat social " avec la communauté des logiciels libres

1. Debian demeurera un ensemble logiciel totalement libre

Nous promettons de maintenir la distribution GNU/Linux Debian en tant qu'ensemble logiciel entièrement libre. Comme il existe de nombreuses définitions du logiciel libre, nous incluons ci-dessous les principes que nous utilisons pour déterminer si un logiciel est libre. Nous offrirons de l'assistance à nos utilisateurs qui développent et font fonctionner des logiciels non-libres sur Debian, mais jamais nous ne ferons dépendre le système d'un élément de logiciel non-libre.

2. Nous donnerons en retour à la communauté des logiciels libres

Lorsque nous écrirons de nouveaux composants du système Debian, nous les licencierons sous forme de logiciels libres. Nous ferons le meilleur système possible, afin que les logiciels libres soient largement distribués et utilisés. Nous signalerons les corrections de bogues, les améliorations, les requêtes des utilisateurs, etc. aux auteurs des logiciels inclus dans notre système.

3. Nous ne cacherons pas les problèmes

Nous conserverons l'ensemble de notre base de données de rapports de bogues constamment ouverte aux regards du public. Les rapports que les utilisateurs remplissent en ligne seront immédiatement visibles par les autres.

4. Nos priorités sont nos utilisateurs et les logiciels libres

Les besoins de nos utilisateurs et de la communauté des logiciels libres nous guideront. Nous placerons leurs intérêts en tête de nos priorités. Nous assumerons les besoins opérationnels de nos utilisateurs dans de nombreux types d'environnements informatiques différents. Nous ne nous opposerons pas aux logiciels commerciaux prévus pour fonctionner sur les systèmes Debian, et nous permettrons que d'autres créent des distributions à valeur ajoutée contenant conjointement des logiciels Debian et des logiciels commerciaux, et ceci sans réclamer aucune rétribution. Pour assumer ces objectifs, nous fournirons un système intégré de haute qualité, composé en totalité de logiciels libres, sans restrictions légales qui empêcheraient ce type d'usage.

5. Programmes non conformes à nos standards sur les logiciels libres

Nous reconnaissons que certains de nos utilisateurs demandent à pouvoir utiliser des programmes qui ne sont pas conformes aux principes du logiciel libre selon Debian (Debian Free Software Guidelines, ou DFSG). Pour ces logiciels, nous avons créé des zones contrib et non-free (" non-libre ") dans notre archive FTP. Les logiciels dans ces répertoires ne font pas partie du système Debian, bien qu'ils aient été configurés afin d'être utilisés avec Debian. Nous encourageons les fabricants de CD à lire les licences des paquets en question afin de déterminer s'ils peuvent les distribuer dans leurs CD. Ainsi, bien que les logiciels non-libres ne fassent pas partie de Debian, nous assumons leur utilisation et fournissons une infrastructure (à l'image de notre système de chasse aux bogues et de nos listes de diffusion) pour des paquets non-libres.

Les principes du logiciel libre selon Debian

1. Redistribution libre et gratuite

La licence d'un composant de Debian ne doit pas empêcher un contractant de vendre ou donner le logiciel sous forme de composant d'un ensemble (distribution) constitué de programmes provenant de différentes sources. La licence ne doit requérir ni redevance ni rétribution sur une telle vente.

2. Code source

Le programme doit inclure le code source, et la diffusion sous forme de code source comme sous forme de programme compilé doit être autorisée.

3. Applications dérivées

La licence doit permettre les modifications et les applications dérivées, et elle doit permettre à celles-ci d'être distribuées sous les mêmes termes que la licence du logiciel original.

4. Intégrité du code source de l'auteur

La licence peut défendre de distribuer le code source modifié seulement si elle autorise la distribution avec le code source de fichiers correctifs (patch files) destinés à modifier le programme au moment de la génération. La licence doit autoriser explicitement la distribution de logiciels générés à partir de code source modifié. Elle peut requérir que les applications dérivées portent un nom ou un numéro de version différent de ceux du logiciel original (ceci est un compromis ; le groupe Debian encourage tous les auteurs à ne restreindre en aucune manière les modifications d'un quelconque fichier, source ou binaire).

5. Aucune discrimination de personne ou de groupe

La licence ne doit discriminer aucune personne ou groupe de personnes.

6. Aucune discrimination de champ d'application

La licence ne doit pas défendre d'utiliser le logiciel dans un champ d'application particulier. Par exemple, elle ne doit pas défendre l'utilisation du logiciel dans une entreprise ou pour la recherche génétique.

7. Distribution de licence

Les droits attachés au programme doivent s'appliquer à tous ceux à qui il est distribué sans obligation pour aucune de ces parties de se conformer à une autre licence.

8. La Licence ne doit pas être spécifique à Debian

Les droits attachés au programme ne doivent pas dépendre du fait qu'il fasse partie du système Debian. Si le programme est extrait de Debian et est utilisé et distribué sans Debian mais au contraire sous les termes de sa propre licence, toutes les parties auxquelles il est redistribué doivent jouir des mêmes droits que ceux accordés avec le système Debian.

9. La licence ne doit pas contaminer d'autres logiciels

La licence ne doit pas placer de restrictions sur d'autres logiciels distribués avec le logiciel licencié. Par exemple, la licence ne doit pas exiger que tous les autres programmes distribués sur le même médium doivent être des logiciels libres.

10. Exemple de licences

Les licences GPL, BSD et Artistic sont des exemples de licences que nous considérons libres.

John Perry Barlow, co-fondateur de l'Electronic Frontier Foundation (EFF), lobby

américain de défense des internautes, est un riche libertarien et un ténor de l'idéologie californienne. Ancien éleveur du Wyoming et parolier du groupe Grateful Dead, il est aussi diplômé de religion comparée. Il se définit comme pionnier du cyberspace, s'exprime en prophète d'une « économie de l'esprit » qui remettrait radicalement en cause les régulations antérieures adaptées au monde physique, et en particulier le droit de la propriété intellectuelle.

En postulant une telle rupture, il invalide les expériences et les apprentissages issus du monde sensible, leur déniaient toute valeur dans le cyberspace : *« dans les prochaines années, les échanges humains seront davantage virtuels que physiques ; il ne s'agira pas d'échanges matériels - à moins que l'on n'entende par "matière" celle dont les rêves sont faits. »* Néanmoins, sa démarche se réclame d'un précédent historique notoire : l'expérience du pionnier, défricheur de terres vierges. La déclaration d'indépendance du cybermonde dont il est l'auteur, revendique une totale autonomie vis-à-vis de l'Etat.

DECLARATION D'INDEPENDANCE DU CYBERESPACE

Gouvernements du monde industriel, géants fatigués de chair et d'acier, je viens du cyberspace, nouvelle demeure de l'esprit. Au nom de l'avenir, je vous demande, à vous qui êtes du passé, de nous laisser tranquilles. Vous n'êtes pas les bienvenus parmi nous. Vous n'avez aucun droit de souveraineté sur nos lieux de rencontre.

Nous n'avons pas de gouvernement élu et nous ne sommes pas près d'en avoir un, aussi je m'adresse à vous avec la seule autorité que donne la liberté elle-même lorsqu'elle s'exprime. Je déclare que l'espace social global que nous construisons est indépendant, par nature, de la tyrannie que vous cherchez à nous imposer. Vous n'avez pas le droit moral de nous donner des ordres et vous ne disposez d'aucun moyen de contrainte que nous ayons de vraies raisons de craindre.

Les gouvernements tirent leur pouvoir légitime du consentement des gouvernés. Vous ne nous l'avez pas demandé et nous ne vous l'avons pas donné. Vous n'avez pas été conviés. Vous ne nous connaissez pas et vous ignorez tout de notre monde. Le cyberspace n'est pas borné par vos frontières. Ne croyez pas que vous puissiez le construire, comme s'il s'agissait d'un projet de construction publique. Vous ne le pouvez pas. C'est un acte de la nature et il se développe grâce à nos actions collectives.

Vous n'avez pas pris part à notre grande conversation, qui ne cesse de croître, et vous n'avez pas créé la richesse de nos marchés. Vous ne connaissez ni notre culture, ni notre éthique, ni les codes non écrits qui font déjà de notre société un monde plus ordonné que celui que vous pourriez obtenir en imposant toutes vos règles.

Vous prétendez que des problèmes se posent parmi nous et qu'il est nécessaire que vous les régliez. Vous utilisez ce prétexte pour envahir notre territoire. Nombre de ces problèmes n'ont aucune existence. Lorsque de véritables conflits se produiront, lorsque des erreurs seront commises, nous les identifierons et nous les réglerons par nos propres moyens. Nous établissons notre propre contrat social. L'autorité y sera définie selon les conditions de notre monde et non du vôtre. Notre monde est

différent.

Le cyberspace est constitué par des échanges, des relations, et par la pensée elle-même, déployée comme une vague qui s'élève dans le réseau de nos communications. Notre monde est à la fois partout et nulle part, mais il n'est pas là où vivent les corps.

Nous créons un monde où tous peuvent entrer, sans privilège ni préjugé dicté par la race, le pouvoir économique, la puissance militaire ou le lieu de naissance.

Nous créons un monde où chacun, où qu'il se trouve, peut exprimer ses idées, aussi singulières qu'elles puissent être, sans craindre d'être réduit au silence ou à une norme.

Vos notions juridiques de propriété, d'expression, d'identité, de mouvement et de contexte ne s'appliquent pas à nous. Elles se fondent sur la matière. Ici, il n'y a pas de matière.

Nos identités n'ont pas de corps; ainsi, contrairement à vous, nous ne pouvons obtenir l'ordre par la contrainte physique. Nous croyons que l'autorité naîtra parmi nous de l'éthique, de l'intérêt individuel éclairé et du bien public.

Nos identités peuvent être réparties sur un grand nombre de vos juridictions. La seule loi que toutes les cultures qui nous constituent s'accordent à reconnaître de façon générale est la Règle d'Or (6). Nous espérons que nous serons capables d'élaborer nos solutions particulières sur cette base. Mais nous ne pouvons pas accepter les solutions que vous tentez de nous imposer.

Aux États-Unis, vous avez aujourd'hui créé une loi, la loi sur la réforme des télécommunications, qui viole votre propre Constitution et représente une insulte aux rêves de Jefferson, Washington, Mill, Madison, Tocqueville et Brandeis (7). Ces rêves doivent désormais renaître en nous.

Vous êtes terrifiés par vos propres enfants, parce qu'ils sont les habitants d'un monde où vous ne serez jamais que des étrangers. Parce que vous les craignez, vous confiez la responsabilité parentale, que vous êtes trop lâches pour prendre en charge vous-mêmes, à vos bureaucraties. Dans notre monde, tous les sentiments, toutes les expressions de l'humanité, des plus vils aux plus angéliques, font partie d'un ensemble homogène, la conversation globale informatique. Nous ne pouvons pas séparer l'air qui suffoque de l'air dans lequel battent les ailes.

En Chine, en Allemagne, en France, en Russie, à Singapour, en Italie et aux États-Unis (8), vous vous efforcez de repousser le virus de la liberté en érigeant des postes de garde aux frontières du cyberspace. Ils peuvent vous préserver de la contagion pendant quelque temps, mais ils n'auront aucune efficacité dans un monde qui sera bientôt couvert de médias informatiques.

Vos industries de l'information toujours plus obsolètes voudraient se perpétuer en proposant des lois, en Amérique et ailleurs, qui prétendent définir des droits de propriété sur la parole elle-même dans le monde entier. Ces lois voudraient faire des idées un produit industriel quelconque, sans plus de noblesse qu'un morceau de fonte. Dans notre monde, tout ce que l'esprit humain est capable de créer peut être reproduit et diffusé à l'infini sans que cela ne coûte rien. La transmission globale de la pensée n'a plus besoin de vos usines pour s'accomplir.

Ces mesures toujours plus hostiles et colonialistes nous mettent dans une situation identique à

celle qu'ont connue autrefois les amis de la liberté et de l'autodétermination, qui ont eu à rejeter l'autorité de pouvoirs distants et mal informés. Nous devons déclarer nos subjectivités virtuelles étrangères à votre souveraineté, même si nous continuons à consentir à ce que vous ayez le pouvoir sur nos corps. Nous nous répandrons sur la planète, si bien que personne ne pourra arrêter nos pensées.

Nous allons créer une civilisation de l'esprit dans le cyberspace. Puisse-t-elle être plus humaine et plus juste que le monde que vos gouvernements ont créé.

Davos (Suisse), le 8 février 1996.

Richard Barbrook, enseignant à l'université de Westminster, fondateur de l'Hypermedia Research Center (HCR), défenseur d'une « économie du don high-tech » oppose le cyber-communisme à ce qu'il dénonce comme « l'anarcho-capitalisme de la côte Ouest ». Face au fantasme d'un monde de purs esprits, il rappelle la matérialité des infrastructures et le danger qu'il y a à écarter l'Etat pour abandonner l'investissement dans ces infrastructures à un oligopole de très grandes entreprises. Pour lui, Barlow cherche à masquer les contradictions économiques du développement d'Internet, de la même façon que l'histoire mythique des USA passe sous silence l'esclavage des noirs et le nettoyage ethnique des Indiens.

« Il n'est que trop facile de sourire de cette "Déclaration", version modernisée du vieux fantasme hippie consistant à fuir la société ordinaire en s'échappant dans un univers de rêve psychédélique. Dans les romans de science-fiction, le cyberspace a souvent été décrit, de façon poétique, comme une "hallucination consensuelle". Mais, en réalité, la construction de l'inforoute est un acte extrêmement physique. Ce sont des travailleurs en chair et en os qui consacrent d'innombrables heures de leur vie à développer le matériel, à assembler des ordinateurs personnels, à poser des câbles, à installer des systèmes de routage, à écrire des programmes de logiciels, à concevoir des sites web, et ainsi de suite. Il est évidemment fantaisiste de croire que le cyberspace puisse être séparé des sociétés - et des États - au sein desquels ces gens passent leurs vies. (...) »

La faillite idéologique des libertariens de la Côte Ouest est due à leur croyance, dépourvue de fondement historique, selon laquelle le cyberspace serait issu d'une "fusion de la gauche et de la droite, de la liberté et du marché (Louis Rossetto, rédacteur en chef de Wired). Comme Andy Cameron et moi-même l'avons montré dans The Californian Ideology, le néolibéralisme a été accueilli par la "classe virtuelle de la Côte Ouest comme un moyen de réconcilier l'anarchisme de la Nouvelle Gauche et le zèle entrepreneurial de la Nouvelle Droite. Et surtout, ce monstrueux hybride s'est renforcé en projetant les vieux mythes de la Révolution américaine sur le processus de la convergence numérique. (...) Par son nom, la Fondation pour la Frontière Électronique n'évoque pas seulement le XIXe siècle et les mythes du western, mais aussi les aspirations pastorales de l'auteur de la "Déclaration d'indépendance originale. (...) Incapable d'affronter les contradictions sociales de la vie dans

la cité numérique, Barlow a décidé de rejoindre les cowboys virtuels qui vivent sur la frontière électronique.

Si nous sommes sur la frontière électronique, qui sont les Indiens? (...) Barlow - et avec lui nombre d'Américains - ne parviennent pas à admettre que leur république bien-aimée n'ait pas été créée seulement par des paysans rompus à la tâche et épris de liberté, mais aussi grâce à l'esclavage des Noirs et au nettoyage ethnique des Indiens. (...) Pour comprendre les débats contemporains sur l'avenir du Net, il est important de se rappeler la nature contradictoire des précédents historiques dont se réclame, avec désinvolture, l'idéologie californienne.

(...) Contrairement à ce qu'affirme Barlow quand il dit que le cyberspace n'est pas un "projet de construction publique, le principal obstacle à l'expansion du Net aux États-Unis est le suivant: qui va payer l'installation du réseau de fibres optiques? (...) Loin d'encourager une démocratie jeffersonnienne composée de petites entreprises, la loi sur les télécommunications a dégagé le terrain pour l'émergence de champions nationaux américains dotés d'une taille critique suffisante pour construire l'inforoute aux États-Unis même, et pour concurrencer avec succès leurs rivaux européens et asiatiques.

(...) Étant donné les coûts immenses de la construction d'un réseau national de transmission à haut débit, seules de très grandes entreprises sont capables de procéder à des investissements suffisants pour mener à bien un tel projet d'infrastructure. (...) La dynamique de la convergence numérique au sein du capitalisme réellement existant pousse à une socialisation toujours croissante de la production et des communications, non à la réalisation des fantasmes du XVIIIe siècle sur l'autonomie individuelle. C'est donc une attitude plutôt simpliste que celle de l'EFF, consistant à critiquer exclusivement la réglementation "anti-pornographique contenue dans la nouvelle loi sur les télécommunications. La liberté d'expression sur le Net n'est pas seulement menacée par l'État, mais également par le marché. Comme l'a montré l'histoire de la radio aux États-Unis, ces deux formes de censure ont souvent été imposées conjointement. (...)

Une campagne pour les droits du cyberspace doit reconnaître les contradictions économiques que comporte la liberté de l'hypermédia. Dans la mesure où ils reposent sur la contribution bénévole des amateurs, les projets collectifs dans l'hypermédia peuvent fort bien exister au sein d'une économie du don high tech. Mais si les artisans numériques doivent être rémunérés pour leur travail, une certaine forme d'économie marchande devra être créée sur le Net, et la libre circulation des marchandises l'emportera, d'une façon ou d'une autre, sur la libre circulation des idées. Ainsi, les campagnes pour les droits du cyberspace doivent prendre en considération les contradictions économiques implicitement contenues dans la liberté de l'hypermédia. Et surtout, elles ne doivent pas camper sur une position absolutiste quant à la forme que devrait prendre l'économie numérique. Au contraire, le développement

du cyberspace a jusqu' à présent été mené à bien grâce à un ensemble hybride d'initiatives à la fois publiques, privées et collectives. » ⁷

Parmi les principaux protagonistes du débat, on trouve ensuite des artistes, réunis ou non en collectifs, engagés sous des formes diverses dans la défense d'un « art libre ».

Le **Critical Art Ensemble** est un collectif de cinq artistes réunis pour explorer les interactions entre art, technologie et politique. Ils se font en particulier les défenseurs du plagiat comme pratique artistique : « Le plagiat redevient une stratégie acceptable, voire cruciale pour la production textuelle ». Ils appellent aussi à la « désobéissance civile électronique » ⁸.

Ram Samudrala, chercheur en biotechnologie et musicien, est l'initiateur de la FMP (philosophie de la musique libre). Il a eu l'idée de s'inspirer du modèle du logiciel libre pour l'adapter à la création artistique et à la musique en particulier. L'EFF a repris cette idée en créant l'Open Audio Licence, licence visant à "promouvoir une communauté de créateurs et d'interprètes qui soient libres de partager et de s'inspirer des œuvres de chacun et à permettre au public d'en profiter et d'en faire profiter d'autres personnes"⁹. Depuis d'autres licences ont vu le jour. Par exemple, l'Open Music licence est un « set » de plusieurs licences qui diffèrent selon les possibilités (autorisations/restrictions) accordées aux mélomanes.

Antoine Moreau, plasticien, fondateur de Copyleft Attitude, milite pour la transposition du copyleft dans le domaine artistique, à partir d'une analogie entre l'artiste et le hacker¹⁰. Il a aussi organisé plusieurs forums sur cette question. Il raconte ainsi sa rencontre avec le monde des logiciels libres :

« Lorsque j'ai pris connaissance, via l'Internet, de l'existence des logiciels libres, de la notion du copyleft et du projet GNU, je me suis dit qu'il y avait là quelque chose d'admirable et que le monde de l'art et plus généralement la culture contemporaine pouvait et devait en prendre leçon. Qu'il s'agissait là, en intelligence avec le matériau numérique et son transport

⁷ R. Barbrook, « La liberté de l'hypermédia », in *Libres enfants du savoir numérique*, op. cit.

⁸ Critical Art Ensemble, « Utopie du plagiat, hypertextualité et production culturelle électronique » in *Libres enfants du savoir numérique*, op. cit. et « La désobéissance civile électronique » in 1998, *La résistance électronique et autres idées impopulaires*.

⁹ Voir le site de l'EFF (Electronic Frontier Foundation)

¹⁰ A. Moreau, 2001, *Comment devenir un artiste*, texte disponible sur le site d'Antoine Moreau antomoro.free.fr

réticulaire, d'un renouvellement de notions oubliées par notre époque pressée de jouir et de profiter du temps qu'elle veut être le meilleur. Comme si le meilleur temps était celui de la vitesse et la gerbe provoquée par cette ivresse, le signe du bonheur accompli.

Des notions occultées par une volonté de domination toujours prête à nier ce qu'elle ne comprend pas illico. Comme ceci qui coule de source, sans que ce soit pour autant naturel :

- Avoir le droit de se copier les uns les autres pour mêler et enrichir les découvertes des uns et des autres, pour les uns et pour les autres.*

- Avoir le droit de diffuser librement les œuvres de façon à ce qu'elles continuent à cheminer dans nos pensées à travers des objets et dans nos cœurs sans qu'il y ait fatalement de point de chute définitif.*

- Avoir le droit de transformer les productions d'autrui pour que celles-ci ne stagnent pas en fétiches sacrés et terrorisants mais puissent se développer et se multiplier sous d'autres formes, par d'autres artistes et pour d'autres artistes, qu'ils soient professionnels ou amateurs et même simple public si celui-ci veut prendre part active à la création.*

- Et à ces 3 libertés, un interdit essentiel : celui d'avoir l'exclusivité définitive sur les productions ainsi générées. On ne copyright pas le copyleft. Ce qui est ouvert reste ouvert, ce qui est libre reste libre et ce dernier point défend nos créations de qui voudrait en profiter sans partage. Voilà une protection de nos droits d'auteur ainsi reformulés par le copyleft et qui vaut bien celle qui prétend actuellement protéger la création artistique.*

Tout cela a été largement compris par le passé et par les artistes dont l'histoire ne se réduit pas à l'érection triomphaliste d'un statut d'auteur comme ayant droit absolu sur une œuvre supposée sienne et supposée lui revenant en propre. (...)

Je venais donc de découvrir, émerveillé, que des informaticiens, des créateurs de logiciels qualifiés libres, avaient une conscience aiguë et intuitive des fondements même de ce qui fait une culture vivante. Cette communauté de hackers, autrement dit d'artistes de l'informatique, d'informaticiens artistes, reformulait le copyright en copyleft, non pour nier les droits d'auteur, mais pour affirmer et exercer ce à quoi un auteur a le droit : être en intelligence avec son objet, développer une recherche singulière, avoir rapport fraternel avec les autres auteurs et être protégé de qui veut faire de la puissance créatrice un pouvoir dominant.

Après observation du monde du libre, il s'est agi de faire le lien avec le monde de l'art et de montrer que la création artistique, qu'elle soit numérique ou non, avait rapport avec le copyleft.

Avec un groupe d'amis artistes réunis autour d'une revue nommée "Allotopie", nous avons mis en place 2 événements nommés "Copyleft Attitude" dans 2 lieux indépendants d'art contemporain à Paris (Accès Local et Public). Pour la première fois, des informaticiens du libre, des juristes, des artistes et des acteurs du monde de l'art prenaient connaissance les uns des autres et se posaient la question d'un art libre.

Il est vite apparu que si nous voulions poursuivre et véritablement envisager le copyleft pour l'art, il nous fallait créer l'outil juridique qui allait nous permettre cela. Sans outil, pas d'œuvres. Le projet de rédiger une licence libre pour l'art prenait forme et nous avons finalisé la version 1.1 de la Licence Art Libre en juillet 2000 avec l'aide de Mélanie-Clément Fontaine et David Géraud, juristes parmi les premiers à s'être intéressés au libre.

Ensuite, tout s'est fait via le net : un nouveau site web réalisé par des étudiants de l'INSA de Lyon et Daltex pour le design hébergé par Tuxfamily, une liste diffusion hébergée par April, des rencontres, des croisements, des projets, des manifestations artistiques et un nombre importants de créations très diverses sous Licence Art Libre. Des images, des sons, des textes, des jeux, des oeuvres, numériques ou non, de qualité certaine comme incertaine, bref, toutes formes possibles sans que n'intervienne de filtre esthétique et qui voudrait arrêter un canon formel à ce qui prend forme momentanément et qui s'offre à la transformation, à l'interprétation, à la reformulation sans fin. »¹¹

La Licence Art Libre, initiée par le mouvement Copyleft Attitude, est le premier outil juridique forgé en France pour rendre possible la transposition au champ artistique. Les juristes **David Géraud** et **Mélanie Clément-Fontaine**, en sont les artisans. Ils défendent le copyleft en l'inscrivant dans la tradition française du droit d'auteur, par opposition au copyleft anglo-saxon.

Licence Art Libre

Préambule :

Avec cette Licence Art Libre, l'autorisation est donnée de copier, de diffuser et de transformer librement les oeuvres dans le respect des droits de l'auteur.

Loin d'ignorer les droits de l'auteur, cette licence les reconnaît et les protège. Elle en reformule le principe en permettant au public de faire un usage créatif des oeuvres d'art.

Alors que l'usage fait du droit de la propriété littéraire et artistique conduit à restreindre l'accès du public à l'oeuvre, la Licence Art Libre a pour but de le favoriser.

L'intention est d'ouvrir l'accès et d'autoriser l'utilisation des ressources d'une oeuvre par le plus grand nombre. En avoir jouissance pour en multiplier les réjouissances, créer de nouvelles conditions de création pour amplifier les possibilités de création. Dans le respect des auteurs avec la reconnaissance et la défense de leur droit moral.

En effet, avec la venue du numérique, l'invention de l'internet et des logiciels libres, un

¹¹ A. Moreau, conférence donnée lors du colloque "Autour du libre 2002" à l'INT d'Evry le 31 juin 2002,

nouveau mode de création et de production est apparu. Il est aussi l'amplification de ce qui a été expérimenté par nombre d'artistes contemporains.

Le savoir et la création sont des ressources qui doivent demeurer libres pour être encore véritablement du savoir et de la création. C'est à dire rester une recherche fondamentale qui ne soit pas directement liée à une application concrète. Créer c'est découvrir l'inconnu, c'est inventer le réel avant tout souci de réalisme.

Ainsi, l'objet de l'art n'est pas confondu avec l'objet d'art fini et défini comme tel.

C'est la raison essentielle de cette Licence Art Libre : promouvoir et protéger des pratiques artistiques libérées des seules règles de l'économie de marché.

DÉFINITIONS:

- L'oeuvre:

il s'agit d'une oeuvre commune qui comprend l'oeuvre originelle ainsi que toutes les contributions postérieures (les originaux conséquents et les copies). Elle est créée à l'initiative de l'auteur originel qui par cette licence définit les conditions selon lesquelles les contributions sont faites.

- L'oeuvre originelle:

c'est-à-dire l'oeuvre créée par l'initiateur de l'oeuvre commune dont les copies vont être modifiées par qui le souhaite.

- Les oeuvres conséquentes:

c'est-à-dire les propositions des auteurs qui contribuent à la formation de l'oeuvre en faisant usage des droits de reproduction, de diffusion et de modification que leur confère la licence.

- Original (source ou ressource de l'oeuvre):

exemplaire daté de l'oeuvre, de sa définition, de sa partition ou de son programme que l'auteur présente comme référence pour toutes actualisations, interprétations, copies ou reproductions ultérieures.

- Copie:

toute reproduction d'un original au sens de cette licence.

- Auteur de l'oeuvre originelle:

c'est la personne qui a créé l'oeuvre à l'origine d'une arborescence de cette oeuvre modifiée. Par cette licence, l'auteur détermine les conditions dans lesquelles ce travail se fait.

- Contributeur:

toute personne qui contribue à la création de l'oeuvre. Il est l'auteur d'une oeuvre originale résultant de la modification d'une copie de l'oeuvre originelle ou de la modification d'une copie d'une oeuvre conséquente.

1. OBJET:

Cette licence a pour objet de définir les conditions selon lesquelles vous pouvez jouir

librement de cette oeuvre.

2. L'ÉTENDUE DE LA JOUISSANCE:

Cette oeuvre est soumise au droit d'auteur, et l'auteur par cette licence vous indique quelles sont vos libertés pour la copier, la diffuser et la modifier:

2.1 LA LIBERTÉ DE COPIER (OU DE REPRODUCTION):

Vous avez la liberté de copier cette oeuvre pour un usage personnel, pour vos amis, ou toute autre personne et quelle que soit la technique employée.

2.2 LA LIBERTÉ DE DIFFUSER, D'INTERPRÉTER (OU DE REPRÉSENTATION):

Vous pouvez diffuser librement les copies de ces oeuvres, modifiées ou non, quel que soit le support, quel que soit le lieu, à titre onéreux ou gratuit si vous respectez toutes les conditions suivantes:

- joindre aux copies, cette licence à l'identique, ou indiquer précisément où se trouve la licence,
- indiquer au destinataire le nom de l'auteur des originaux,
- indiquer au destinataire où il pourra avoir accès aux originaux (originels et/ou conséquents). L'auteur de l'original pourra, s'il le souhaite, vous autoriser à diffuser l'original dans les mêmes conditions que les copies.

2.3 LA LIBERTÉ DE MODIFIER:

Vous avez la liberté de modifier les copies des originaux (originels et conséquents), qui peuvent être partielles ou non, dans le respect des conditions prévues à l'article 2.2 en cas de diffusion (ou représentation) de la copie modifiée.

L'auteur de l'original pourra, s'il le souhaite, vous autoriser à modifier l'original dans les mêmes conditions que les copies.

3. L'INCORPORATION DE L'OEUVRE:

Tous les éléments de cette oeuvre doivent demeurer libres, c'est pourquoi il ne vous est pas permis d'intégrer les originaux dans une autre oeuvre qui ne serait pas soumise à cette licence.

4. VOS DROITS D'AUTEUR:

Cette licence n'a pas pour objet de nier vos droits d'auteur sur votre contribution. En choisissant de contribuer à l'évolution de cette oeuvre, vous acceptez seulement d'offrir aux autres les mêmes droits sur votre contribution que ceux qui vous ont été accordés par cette licence.

5. LA DURÉE DE LA LICENCE:

Cette licence prend effet dès votre acceptation de ses dispositions. Le fait de copier, de diffuser, ou de modifier l'oeuvre constitue une acception tacite.

Cette licence a pour durée la durée des droits d'auteur attachés à l'oeuvre. Si vous ne respectez pas les termes de cette licence, vous perdez automatiquement les droits qu'elle vous confère.

Si le régime juridique auquel vous êtes soumis ne vous permet pas de respecter les termes de cette licence, vous ne pouvez pas vous prévaloir des libertés qu'elle confère.

6. LES DIFFÉRENTES VERSIONS DE LA LICENCE:

Cette licence pourra être modifiée régulièrement, en vue de son amélioration, par ses auteurs (les acteurs du mouvement "copyleft attitude") sous la forme de nouvelles versions numérotées.

Vous avez toujours le choix entre vous contenter des dispositions contenues dans la version sous laquelle la copie vous a été communiquée ou alors, vous prévaloir des dispositions d'une des versions ultérieures.

7. LES SOUS-LICENCES:

Les sous-licences ne sont pas autorisées par la présente. Toute personne qui souhaite bénéficier des libertés qu'elle confère sera liée directement à l'auteur de l'oeuvre originale.

8. LA LOI APPLICABLE AU CONTRAT:

Cette licence est soumise au droit français.

MODE D'EMPLOIS :

- Où consulter la licence ?

La licence de l'artlibre est consultable à tout moment sur internet à l'adresse suivante : <http://artlibre.org/licence/lal.html>

La licence existe également en anglais : <http://artlibre.org/licence/lalgb.html>

- Pourquoi utiliser la Licence Art Libre ?

1/ Pour mettre à disposition votre oeuvre au plus grand nombre.

2/ Pour la laisser diffuser librement.

3/ Pour lui permettre d'évoluer en autorisant sa transformation par d'autres.

4/ Pour pouvoir vous-même utiliser les ressources d'une oeuvre quand celle-ci est sous Licence Art Libre : la copier, la diffuser ou la transformer librement.

5/ Ce n'est pas tout.

Car l'utilisation de la Licence Art Libre est aussi un bon moyen pour prendre des libertés avec le système de la marchandise généré par l'économie dominante. La Licence Art Libre offre un cadre juridique intéressant pour empêcher toute appropriation abusive. Il n'est plus possible de s'emparer de votre oeuvre pour en court-circuiter la création et en faire un profit exclusif. Il est interdit de faire main basse sur le travail collectif qui est à l'oeuvre, interdit de s'accaparer les ressources de la création en mouvement pour le seul bénéfice de quelques uns.

La Licence Art Libre défend une économie propre à l'art, basée sur le partage, l'échange et la joyeuse dépense. Ce qui compte en art c'est aussi et surtout ce qui ne se compte pas.

- Comment utiliser la Licence Art Libre?

Pour bénéficier de la Licence Art Libre il suffit d'accompagner votre oeuvre de cette mention :

[quelques lignes pour indiquer le nom de l'oeuvre et donner une idée éventuellement de ce que c'est.]

[quelques lignes pour indiquer s'il y a lieu, une description de l'oeuvre modifiée et le nom de l'auteur.]

Copyright (c) [la date] [nom de l'auteur] (si c'est le cas, indiquez les noms des auteurs précédents)

Copyleft : cette oeuvre est libre, vous pouvez la redistribuer et/ou la modifier selon les termes de la Licence Art Libre.

Vous trouverez un exemplaire de cette Licence sur le site Copyleft Attitude <http://www.artlibre.org/> ainsi que sur d'autres sites.

- Quand utiliser la Licence Art Libre?

Il n'est pas dans le projet de la Licence Art Libre d'éliminer le copyright ou les droits d'auteurs. Bien au contraire, il s'agit d'en reformuler la pertinence en tenant compte de l'environnement contemporain. Il est question de s'autoriser le droit à la libre circulation, à la libre copie et la libre transformation des oeuvres. Le droit au libre travail de l'art et des artistes.

1/ A chaque fois que vous voudrez bénéficier et faire bénéficier de ce droit, utilisez la Licence Art Libre.

2/ A chaque fois que vous voudrez créer des oeuvres pour qu'elles évoluent et soient librement copiables, librement diffusables et librement transformables : utilisez la Licence Art Libre.

3/ A chaque fois que vous voudrez avoir la possibilité de copier, distribuer ou transformer une oeuvre : vérifiez bien qu'elle est sous Licence Art Libre. Dans le cas contraire vous risqueriez de vous mettre hors la loi.

- A quels types d'oeuvres convient la Licence Art Libre?

Cette licence s'applique aussi bien aux oeuvres numériques que non numériques. Elle est née de l'observation du monde du logiciel libre et de l'internet, mais son domaine d'application ne se limite pas aux supports numériques.

Vous pouvez mettre une peinture, un roman, une sculpture, un dessin, une musique, un poème, une installation, une vidéo, un film, une recette de cuisine, un cd-rom, un site web, une performance, enfin bref, toutes créations qui peuvent se réclamer d'un certain art.

- Cette licence a une histoire : elle est née de la rencontre "Copyleft Attitude" <http://www.artlibre.org/copyleft/> qui a eu lieu à Accès Local et Public à Paris début 2000. Pour la première fois elle faisait se rencontrer des informaticiens et des acteurs du libre avec

des artistes contemporains et des gens du monde de l'art.

On peut citer ensuite, de façon non exhaustive, plusieurs personnalités qui ont contribué à diffuser en France le débat « autour du Libre ».

Olivier Blondeau, sociologue auteur d'une thèse sur Internet et les mouvements sociaux en France, est à l'initiative avec **Florent Latrive** (revue 19-clics) de la publication en France de l'anthologie du Libre, Libres enfants du savoir numérique, aux éditions de l'Éclat en mars 2000. Il voit dans le mouvement du Libre une capacité de subversion du « capitalisme informationnel » confronté à ses propres contradictions : « *Dans la Préface à la Contribution à la critique de l'économie politique, Karl Marx disait : "À une certaine étape de leur développement les forces productives matérielles entrent en conflit avec les rapports de production existants... De forme de développement des forces productives qu'ils étaient jusqu'alors, ces rapports de propriété se transforment en obstacles. Le développement du logiciel libre n'est-il pas une des illustrations caractéristiques de ce moment où les rapports de propriété, de forme de développement des forces productives qu'ils étaient jusqu'alors, se transforment en obstacle? Dans l'économie de l'immatériel, les logiques financières étroites dans lesquelles s'inscrivent les phénomènes de concentration monopolistiques de l'information constituent autant d'entraves non seulement au progrès technologique, culturel et sociétal, mais aussi à l'efficacité économique elle-même.* »¹²

M. **Valensi**, responsable des éditions de l'Éclat, auteur du Petit traité plié en dix sur le Lyber, texte dans lequel il défend le livre numérique, en soutenant que celui-ci n'entre pas directement en concurrence avec l'édition papier : découvrir un livre sur écran peut donner envie de l'acheter, éventuellement pour l'offrir. Cette pratique permettrait en outre de démasquer plus facilement les « faux-livres », les « livres d'un jour qui empoisonnent le marché ». De plus, si la forme virtuelle d'un logiciel est satisfaisante, la question se pose différemment pour le livre : il demeure un plaisir dans la simple manipulation du livre comme objet.

« *Le livre shareware, que nous nommerons dorénavant "Lyber (méfiez-vous des contrefaçons!)* se présente sous cette forme :

1. *Disponibilité gratuite sur le Net du texte dans son intégralité.*
2. *Invitation à celui qui le lit, ou le télécharge, à en acheter un exemplaire pour lui ou pour ses ami(e)s, si le livre lui a plu. (On n'achèterait plus seulement pour soi, mais le plus souvent pour un(e) 'autre'; non plus seulement pour 'savoir', mais pour faire partager son*

¹² O. Blondeau, « Genèse et subversion du capitalisme informationnel », in *Libres enfants du savoir* (Suite page suivante)

savoir...)

3. Possibilité de signaler l'adresse du libraire le plus proche du domicile du lecteur où ce lyber risque d'être disponible. (C'est déjà le principe de la bibliothèque, avec, en plus, un effet de retour vers l'auteur, l'éditeur, le libraire [n'est-ce pas aussi une solution à proposer aux belligérents *(sic)* du conflit sur le prêt payant en bibliothèque? N'est-il pas temps de considérer le lecteur non plus comme un simple consommateur de produits culturels nous permettant de faire marcher nos petites boutiques bancales, mais de lui proposer un pacte en vue de la constitution d'une "communauté de bienveillants"? Un peu tôt - me souffle-t-on. Soit. Nous patienterons dans la salle d'attente de tous nos désespoirs!])

4. Possibilité laissée aux lecteurs d'intervenir en commentaires sur le texte en ligne, avec la création de fichiers complémentaires consultables. L'auteur pourrait également tenir compte de ces remarques pour d'éventuelles mises à jour de son texte. »¹³

Philippe Quéau, Directeur de la Division Information et Informatique de l'UNESCO, défend la notion de « bien commun mondial » et s'inquiète à cet égard des tendances récentes, tant dans la législation américaine que dans les directives européennes : « L'évolution du droit de la propriété intellectuelle semble favoriser depuis quelques années une privatisation rampante du domaine public. »¹⁴

Bernard Lang, Directeur de recherche à l'INRIA (Institut national de la recherche en informatique et en automatique) et secrétaire à l'AFUL (Association francophone des utilisateurs de Linux et des logiciels libres), est auteur de la LLDD (licence de libre diffusion de documents).

Arno, webmestre du site « Le Scarabée », a en particulier ouvert la réflexion sur la question cruciale suivante : quel modèle économique pour le web indépendant ?

Révolution versus continuité

Le débat autour du copyleft se déploie en tension entre deux tendances : d'un côté, la conscience aigue d'une transformation voire d'une révolution qui imposerait la révision totale de nos schémas de pensée ; de l'autre le souci de donner des ancêtres au copyleft, de souligner des continuités, d'exhiber des précédents historiques.

(Suite de la page précédente)
numérique, op. cit.

¹³ M. Valensi, « Petit traité plié en dix sur le lyber », in *Libres enfants du savoir numérique*, op. cit.

¹⁴ P. Quéau, « Vers un domaine public mondial de l'information », Intervention à la 63ème Conférence
(Suite page suivante)

L'attitude « révolutionnaire » atteint son point culminant dans le texte de Barlow « Vendre du vin sans bouteilles »¹⁵ :

« Comme nous n'avons pas de solution à ce défi véritablement nouveau et comme nous sommes apparemment incapables de retarder la numérisation galopante de tout ce qui n'est pas irrémédiablement physique, nous levons l'ancre vers l'avenir à bord d'un bateau qui coule (...) En l'absence des anciens contenants, presque tout ce que nous croyons savoir sur la propriété intellectuelle est faux. Il va nous falloir le désapprendre. Il va nous falloir considérer l'information comme si nous la rencontrions pour la première fois. »

D'une façon générale, la rhétorique du changement (révolution, métamorphose, transformation, ère nouvelle, etc.) est abondamment déployée dans le corpus, quels que soient les noms donnés à ce « nouvel âge » de l'économie : économie de l'esprit, économie de l'immatériel, économie de l'information, économie numérique, économie du virtuel etc. De nombreux auteurs néanmoins s'efforcent d'inscrire la démarche du Libre dans une continuité historique. On peut citer trois formes d'héritage mobilisées à cette fin.

La tradition française du droit d'auteur

Les juristes français défenseurs du copyleft s'opposent à Barlow sur ce point : pour eux, Internet ne représente qu'un épisode nouveau dans l'histoire de la diffusion des techniques de reproduction. Le droit d'auteur a su faire face à cette évolution et peut continuer à le faire. A ce titre, le copyleft s'inscrit pleinement dans l'histoire française du droit d'auteur. Donnons la parole à David Géraud :

« Prétendre que le droit d'auteur est inadapté aux NTIC serait méconnaître les circonstances de sa naissance. Si ce terme de NTIC n'existe que depuis peu, les procédés qu'il décrit remontent à bien plus loin que les deux dernières décennies. L'on peut aisément assimiler la presse de Gutenberg comme la première manifestation de ces outils de diffusion de l'information. Les instruments qui ont suivi (le télégraphe, le téléphone, la diffusion par ondes hertziennes,...) n'en sont que des évolutions techniques. Ce corps de règles qu'est la propriété intellectuelle, et son pendant, la propriété littéraire et artistique plus communément appelée droit d'auteur, est né de ces révolutions techniques. Et tout au long des siècles et

(Suite de la page précédente)

générale de l'IFLA Copenhague, 31 août - 5 septembre 1997

¹⁵ J.P Barlow, « Vendre du vin sans bouteilles » in *Libres enfants du savoir numérique*, op. cit.

jusqu'à maintenant, le droit s'est avéré parfaitement apte à appréhender toutes les formes de création générées par ces nouvelles technologies, tout en garantissant un cadre juridique stable permettant une diffusion accrue des œuvres et en favorisant tous les acteurs de ces révolutions.»¹⁶

Différents précédents historiques du 18^e et 19^e siècles sont mobilisés pour montrer que les problèmes posés par la diffusion des œuvres n'ont rien d'inédits. Par exemple :

1710 : l'édition d'ouvrages est réglementé en Angleterre (date citée par le juriste David Géraud)

1731 : Benjamin Franklin crée le club La Faction qui permet la mise en commun de livres par de jeunes travailleurs pour une adhésion modique (exemple cité par l'auteur de science-fiction Bruce Sterling)

1757 : « l'écoute est un vol toléré », écrit un des fils de Bach (cité par freescape dans un article publié dans Libération)

1863 : premier concert électroacoustique décrit, de façon visionnaire par Jules Verne, avec 200 pianos, dans « Paris au XX^e siècle », épisode évoqué par Arno, webmestre du Scarabée

1875 : premier concert en réseau, imaginé par le même auteur dans « Une ville idéale », idem

1878 : discours d'ouverture du congrès littéraire international par Victor Hugo : « Le livre, comme livre, appartient à l'auteur, mais comme pensée, il appartient – le mot n'est pas trop vaste – au genre humain. Toutes les intelligences y ont droit. Si l'un des deux droits, le droit de l'écrivain et le droit de l'esprit humain, devait être sacrifié, ce serait, certes, le droit de l'écrivain, car l'intérêt public est notre préoccupation unique, et tous, je le déclare, doivent passer avant nous " »

1886 : convention de Berne

1899 : Verdi a intenté un procès à une firme de téléphonie qui avait diffusé à distance une de ses œuvres lors de sa représentation sur scène (cité par freescape, idem)

Des références pour la contre-culture américaine

L'EFF (Fondation pour la frontière électronique) se réfère principalement à Jefferson et à son rêve national d'une utopie rurale édifiée dans les déserts de l'Amérique du Nord.

¹⁶ D. Géraud, 1999, « Le copyleft ou l'état des interrogations quant à l'impact des NTIC en tant qu'élément déstabilisateur des règles de propriété intellectuelle », texte disponible dans la biblio du Libre sur <http://www.freescape.eu.org/biblio>

Hakim Bey, auteur insaisissable de la TAZ (Zone Autonome Temporaire), recherche plutôt des ancêtres dans ce qu'il appelle l'âge d'or de la piraterie (1660-1720) et, plus récemment dans la république éphémère de Fiume, lorsque, au lendemain de la première guerre mondiale, d'Annunzio prend la ville de Fiume pour la donner à l'Italie puis déclare l'indépendance et érige la musique comme principe central de l'Etat :

« Je crois que si l'on compare Fiume avec le soulèvement de Paris en 1968 (ou les insurrections urbaines italiennes du début des années soixante-dix), ou encore avec les communautés de la contre-culture américaine et leurs influences anarcho-Nouvelle Gauche, on peut relever quelques similitudes : l'importance de la théorie esthétique (voir les Situationnistes) et ce que l'on pourrait appeler " les économies pirates " - vivre bien sur le surplus de la surproduction sociale - , jusqu'à la popularité des uniformes militaires bigarrés et la musique comme facteur social révolutionnaire ; enfin un air finalement commun d'impermanence, une capacité à bouger, à changer de forme, à se re-localiser dans d'autres universités, d'autres montagnes, des ghettos, des usines, des maisons, des fermes abandonnées, ou même dans d' autres niveaux de réalité .. »¹⁷

Les auteurs classiques et la liberté artistique d'appropriation

Pour défendre la liberté artistique d'appropriation et réhabiliter le plagiat, les artistes s'appuient volontiers sur les auteurs classiques ¹⁸. Voici quelques exemples de citations ainsi mobilisées :

Montaigne : "J'aimerais quelqu'un qui me sache déplumer, je dis par clarté de jugement et par la seule distinction de la force et beauté des propos "

Musset : " On m'a dit l'an dernier que j'imitais Byron. Vous ne savez donc pas qu'il imitait Pulci ? Rien n'appartient à rien, tout appartient à tous. Il faut être ignorant comme un maître d'école Pour se flatter de dire une seule parole Que personne ici-bas n'ait pu dire avant vous. C'est imiter quelqu'un que de planter des choux "

Condorcet : " La propriété littéraire qui n'a de bornes est injuste, puisque les idées appartiennent à tous, et contraire au progrès des Lumières, puisqu'elle justifie le monopole d'un seul sur un savoir qui doit être un bien commun. Elle ne saurait donc être absolue mais

¹⁷ H. Bey, 1997, Les utopies pirates, éd. de l'Eclat

¹⁸ Voir en particulier C. Carlut, 2000, « Contribution à une réflexion sur la liberté artistique d'appropriation », texte disponible dans la biblio du Libre sur <http://www.freescape.eu.org/biblio>

au contraire sévèrement limitée par l'intérêt public. »

Valéry : " Le lion est fait de moutons assimilés "

Barthes : " Le texte est un tissu de citations, issues des mille foyers de la culture ".

Condillac : « les hommes ne finissent par être si différents, que parce qu'ils ont commencé par être copistes et qu'ils continuent de l'être. »

Alain : « Copier est une action qui fait penser. »

Comme on le voit, dans cet effort d'ancrage historique du débat, les NTIC ne jouent pas le rôle principal. C'est le rapport entre auteurs, public et investisseurs qui est au centre. Et la régulation d'Internet apparaît comme un enjeu dans ce rapport de forces instable. Les « prophéties de malheur » évoquent un monde où les industriels de la culture seraient parvenus à contrôler l'accès au savoir et aux œuvres d'art, par le double moyen de la technique et de l'arme juridique. Prêter un livre est devenu un délit. Le « monde de Tycho » imaginé par Richard Stallman dans un récit de science fiction représente la révolte face à une prise de pouvoir totale par ces intermédiaires du capitalisme, relayés par l'Etat pour la surveillance des citoyens :

« Si le savoir devient numérique, si chaque oeuvre se trouve à l'extrémité d'un réseau global et omniprésent, pourquoi ne pas contrôler chaque lecture, chaque consultation, chaque regard ? Pourquoi ne pas empêcher les lecteurs et les mélomanes de se prêter les oeuvres, acte gratuit, acte d'échange non marchand ? Chaque morceau de musique, chaque texte, chaque film, chaque logiciel, pourrait être accompagné d'un mouchard, petit logiciel lié à l'oeuvre et chargé de rendre compte de sa circulation, pour la brider. Un rêve pour les représentants des auteurs, pour les intermédiaires qui vivent des pourcentages prélevés sur la diffusion. Un tel cauchemar technologique ne serait que le nouvel avatar de Big Brother, oeil d'un État désormais aussi attaché à la surveillance de l'expression des citoyens qu'au gardiennage sourcilieux de la propriété intellectuelle »¹⁹.

Les enjeux

Nous proposons de décliner ici quelques unes des oppositions ou des variations qui structurent le débat autour d'enjeux économiques, politiques, juridiques et artistiques.

Une revanche de l'anthropologie sur l'économie formelle ?

¹⁹ F. Latrive, « Sur la route de Tycho » in *Libres enfants du savoir numérique*, op. cit.

L'hypothèse d'une nouvelle économie du savoir, qui rendrait caduque, totalement ou partiellement, l'édifice de l'économie formelle fondé sur la rareté, s'oppose à différentes tentatives pour décrire la « nouvelle économie » avec les outils conceptuels existants. Toutefois, la plupart des analyses, y compris celles qui s'appuient sur la rationalité économique, tendent à ouvrir la porte à l'approche anthropologique.

Pour Lévy, dans une économie de l'abondance, le principe de rareté n'est plus valide : *« L'économie repose largement sur le postulat de la rareté des biens. La rareté elle-même se fonde sur le caractère destructeur de la consommation ainsi que sur la nature exclusive ou privative de la cession et de l'acquisition. Or, encore une fois, si je vous transmets une information je ne la perds pas et si je l'utilise je ne la détruis pas. Puisque l'information et la connaissance sont à la source des autres formes de richesse et qu'elles comptent parmi les biens économiques majeurs de notre époque, nous pouvons envisager l'émergence d'une économie de l'abondance, dont les concepts, et surtout les pratiques, seraient en rupture profonde avec le fonctionnement de l'économie classique. En fait, nous vivons déjà plus ou moins sous ce régime, mais nous continuons de nous servir des instruments désormais inadéquats de l'économie de rareté. »*

Raymond tempère cette invalidation du principe de rareté en soulignant que certaines informations fournissent l'accès à des biens disputés. De plus, certaines stratégies permettent de créer artificiellement de la rareté. En témoigne la privatisation des noms de domaine sur Internet, dénoncée par Laurent Chemla dans « Confessions d'un voleur »²⁰.

En 1998, deux universitaires de Berkeley, Carl Shapiro et Hal Varian entrent dans le débat en publiant un guide stratégique de l'économie des réseaux. Les auteurs estiment qu'ils n'ont pas besoin d'une nouvelle théorie économique, que les travaux récents (discrimination par le prix, ventes liées, théorie du filtre, licences, verrouillage, économie des réseaux) fournissent des éléments théoriques parfaitement applicables à l'informatique et à Internet. Ils défendent la thèse de la prophétie autoréalisatrice : *« Les entreprises qui opèrent sur des marchés caractérisés par d'importantes économies de réseau, écrivent-ils, cherchent à convaincre leurs consommateurs que leurs produits sont appelés à devenir les standards du marché et que les concurrents sont voués à la marginalisation »*²¹. Cette thèse permet de rendre compte des luttes menées par les entreprises pour l'imposition des standards mais certes pas de l'importance des contributions bénévoles sur Internet.

²⁰ L. Chemla, 2000, « Confessions d'un voleur », texte disponible sur le site de Laurent Chemla

²¹ C. Shapiro et H. Varian, cités par P. Flichy, op. cit.

Gosh de son côté, tente de sauver, à défaut du principe de rareté, le postulat de rationalité économique et le mécanisme de marché, en décrivant le « modèle de la marmite » :

« Ce papier tente de montrer qu'il existe une dynamique de marché très concrète qui régit l'économie des biens gratuits sur l'Internet, et ce sont des décisions économiques rationnelles qu'on prend en ce domaine. C'est le marché de la " marmite " : une économie de troc implicite sous-tendue par des transactions asymétriques.(...) Le modèle de la marmite propose une explication rationnelle aux motivations de ceux qui produisent et échangent des biens et des services, en l'absence de tout appât de gain. Il suggère qu'on ne produit pas seulement - dans la plupart des cas - dans le but d'accroître son aura de réputation, mais en tant que paiement plus que mérité d'autres biens - les " idées " - qu'on reçoit de la marmite. Le marché de la marmite n'est pas un troc, car il ne nécessite aucune transaction individuelle. Il est fondé sur l'hypothèse que sur le réseau, on ne perd pas quand on duplique, de telle sorte que tout contributeur reçoit plus que le juste paiement de ses efforts, sous la forme du travail d'autrui. Les réputations, comme les idées, n'ont pas en elles-mêmes de valeur ; comme l'argent, elles représentent des choses de valeur, comme des biens par procuration. Elles sont cruciales à la fourniture de la marmite et entretiennent le feu, de même que l'argent est nécessaire pour réduire les inefficacités des marchés de troc purs. Cependant, il leur faut des calculs et des techniques pour fonctionner efficacement, de même que l'argent dispose aujourd'hui de mécanismes qui fixent les prix.²² »

L'approche de Raymond mêle raisonnement économique et analyse anthropologique. Il pose ainsi deux questions importantes, de natures très différentes : dans quels cas a-t-on intérêt à ouvrir les sources d'un logiciel ? En l'absence d'échanges marchands, qu'est-ce qui assure la régulation sociale au sein des communautés virtuelles, en particulier celles des hackers ? Il montre, sur plusieurs exemples, que l'on peut avoir intérêt à ouvrir le code-source, dans certains cas, y compris à des fins lucratives, pour obtenir un avantage compétitif (ex : Netscape avec Mozilla ; les fabricants de matériels ; certains distributeurs de Linux). Par ailleurs, il met en évidence une contradiction entre l'idéologie officielle et le comportement réel des hackers : si le discours est libertaire, la propriété des projets est en fait régie par un ensemble de coutumes contraignantes, conformes à la théorie lockéenne de la propriété²³. Il existerait ainsi une pression sociale très forte contre la scission de projets. De même, la

²² Rishab Ayer Ghosh, 1998, « Les marchés marmite : un modèle économique pour le commerce de biens et de services gratuits sur Internet » in *First Monday*

²³ E. S. Raymond, « A la conquête de la noosphère », in *Libres enfants du savoir numérique*, op. cit.

régulation de la communauté serait assurée à la fois par le jeu de la réputation, par la « culture du don », souvent décrite par les anthropologues, et aussi par un « modèle de l'artisan ». L'auteur souligne aussi la différence entre la culture des hackers et celle des crackers (ou pirates) :

« Les crackers ont une culture du don qui prospère sur le même média (électronique) que celui des hackers, mais leur comportement est très différent. Dans leur culture, l'esprit de groupe est plus fort et plus exclusif que chez les hackers. Ils conservent jalousement leurs secrets plutôt que de les partager; on trouvera plus fréquemment des groupes de crackers qui distribuent des exécutable sans les sources pour cracker des logiciels que les astuces pour les réaliser. »

Pour Raymond, le jeu de la réputation et de la culture du don serait une façon optimale de vivre dans une économie d'après-rareté :

« Les cultures du don ne sont pas des réponses à une pénurie, mais à une abondance. Elles surviennent dans des populations qui ne souffrent pas de carences significatives en biens de première nécessité. On peut observer des cultures du don en action dans les cultures aborigènes vivant dans des éco-zones au climat doux et à la nourriture abondante. On peut aussi les observer dans certaines strates de notre propre société, particulièrement dans le monde du spectacle et chez les gens très riches. L'abondance rend les ordres imposés par la force difficiles à justifier et les échanges commerciaux presque sans objet. Dans une culture du don, le statut social n'est pas déterminé par ce que vous contrôlez, mais par ce que vous donnez. D'où les cadeaux des participants à un réveillon entre amis. Ou les actes de philanthropie raffinés et souvent ostentatoires d'un multi-millionnaire. Et les longues heures d'efforts du hacker pour produire des logiciels à sources ouverts de bonne qualité. Si on en fait une telle lecture, il est clair que la culture des logiciels à sources ouverts est en fait une culture du don. En son sein, nul ne manque sérieusement de "produits de première nécessité" - l'espace disque, la bande passante réseau, la puissance de calcul. Le logiciel est librement partagé. Cette abondance crée une situation où la seule évaluation possible de la réussite dans cette compétition est la réputation que chacun acquiert auprès de ses pairs. »²⁴

Il n'existe pas dans le corpus d'analyse équivalente des régulations qui prévalent dans les communautés d'artistes. Les rares descriptions restent marquées par une forte idéalisation : des espaces d'échange, libres, non compétitifs, semblables à des phalanstères. Il

²⁴ E. S. Raymond, op. cit.

est vrai que l'entrée des artistes au contact du monde du Libre est sensiblement plus récente, n'offrant peut-être pas le recul nécessaire à l'émergence d'une analyse critique. Certains auteurs tentent de donner au développement de cette culture du don une portée politique voire prophétique. Pour Olivier Blondeau, Linux est subversif parce qu'il porte la contestation au coeur des rapports de production capitaliste. Le capitalisme risque de perdre sa fonction sociale et de révéler son caractère parasitaire ²⁵. Richard Barbrook n'hésite pas à nommer cyber-communisme cette économie du don high-tech sur le modèle des échanges universitaires ²⁶.

Quelles solutions économiques pour les indépendants du web ?

Quelle rémunération pour les auteurs qui diffusent leurs créations sur Internet ? Comment assurer la subsistance du web indépendant ? Arno, le webmestre du Scarabée, a ouvert un dossier sur cette question, dans lequel il énumère et discute, sur un plan à la fois pratique et éthique, les modalités de financement du web indépendant ²⁷. Reprenons les succinctement :

- * le modèle de l'argent de poche : contributions personnelles des bénévoles. C'est un modèle inégalitaire parce qu'il privilégie ceux qui ont du temps et de l'argent ;
- * l'économie parallèle des réseaux : échange et troc de biens et d'informations au sein des réseaux d'amitié, d'intérêt commun ou de passions communes ;
- * la vitrine des compétences : démonstration de ses compétences sur le web dans l'espoir de recevoir des propositions de travail rémunéré ;
- * les produits dérivés : fanzines, livres, etc., éventuellement commercialisables ;
- * l'association avec une entreprise : prise en charge des coûts par une entreprise extérieure. C'est un modèle dangereux pour l'indépendance ;
- * le financement par la publicité : solution envisageable surtout pour les sites à forte fréquentation. Là encore, les menaces pour l'indépendance sont réelles, surtout en ce qui concerne le sponsoring de contenu.

Dans le domaine artistique, Internet offre de même la possibilité de passer outre les

²⁵ O. Blondeau, *Genèse et subversion du capitalisme informationnel*, op. cit.

²⁶ R. Barbrook, « Le cyber-communisme ou le dépassement du capitalisme dans le cyber-espace » in *Libres enfants du savoir numérique*, op. cit.

²⁷ Arno, 1997, « Quelles solutions économiques pour les indépendants du web ? », dossier disponible
(Suite page suivante)

intermédiaires marchands, possibilité que lesdits intermédiaires tentent de contrecarrer par des moyens techniques (systèmes de verrouillage) et juridiques (création de nouveaux délits). Mais de façon alternative, de même qu'il n'existe aucune modalité de financement pleinement satisfaisante du web indépendant, il n'existe guère non plus de réponse convaincante à la question : comment vivre de son art sur le web ?

Pour Lévy, la solution consisterait, « *non pas à supprimer sans reste le droit d'auteur, mais à lui substituer des systèmes de comptage continu de la consommation d'information par l'utilisateur final. La capture de l'information sur l'usage pourrait s'effectuer, par exemple, au moment du décryptage du message. De la sorte, le propriétaire ne serait pas lésé et le fournisseur de service pourrait donner à voir la photo (par exemple) sans avoir à déboursier à l'avance une somme dont, souvent, il ne dispose pas. On payerait ainsi l'information de la même manière que l'eau ou l'électricité : au débit. Mais avec une différence de taille puisque ce serait comme si chaque goutte d'eau comportait son propre micro-compteur.* »²⁸ Il est le seul auteur du corpus à plaider dans ce sens. Les autres solutions envisagées répondent plutôt à la question comment vivre « autour » de son art : offrir des services interactifs et des produits dérivés ou encore diffuser de la publicité. Or, ce type d'économie, basé sur les retombées de la notoriété, comporte un risque majeur d'aggravation des inégalités, en raison des effets cumulatifs induits par le jeu de la réputation ²⁹.

Public – auteur – investisseur : les déséquilibres d'une relation triangulaire

Pour David Géraud, le droit d'auteur, créé pour concilier des intérêts divergents, a déjà montré sa capacité à faire face aux mutations :

« Contre toute attente, le droit d'auteur s'est montré parfaitement capable d'accompagner la naissance de l'environnement découlant des NTIC. Il se définit en effet comme un corps de règles pouvant appréhender toutes formes de créations, quels que soient leurs modes d'expression et leurs supports. Lorsque que l'on met en corrélation cette approche avec le numérique, l'on se dit que le propre des réseaux est justement l'absence de tels supports. Mais le droit d'auteur protège depuis maintenant deux siècles la représentation

(Suite de la page précédente)
sur le site du Scarabée.

²⁸ P. Lévy, 1998, « La virtualisation de l'économie », in *Sur les chemins du virtuel*, texte disponible sur le site hypermedia.univ-paris8.fr.

²⁹ Voir par exemple F. Benhamou, 2002, *L'économie du star-system*, éd. Odile Jacob

d'une pièce de théâtre ou d'une chorégraphie au même titre qu'une photographie ou un tableau. Il n'a donc pas attendu l'apparition du numérique pour s'adapter à l'absence de support physique et ainsi qu'aux représentations éphémères. D'un point de vue purement juridique, le droit d'auteur justifie pleinement son existence, ce qui ne veut pas dire qu'il ne subit pas les évolutions des NTIC. Car les modifications du droit auxquelles l'on assiste aujourd'hui sont davantage le fait de facteurs exogènes à la matière : à savoir la naissance d'un marché international de la création annoncé comme une source colossale de profits ainsi que les pressions de ceux ayant intérêt à ce que les règles de propriété intellectuelle servent leurs seuls intérêts. »³⁰

Christiane Carlut interprète dans ce sens l'élargissement des droits voisins : *« les modifications récentes du cadre juridique du droit d'auteur, et particulièrement l'élargissement des "droits voisins" dans le sens de la protection juridique renforcée des producteurs (des investisseurs), caractérisent "l'irruption du copyright au sein même du droit d'auteur" par la logique capitaliste dont elle fait preuve de protection des biens investis. Les droits voisins confèrent, par exemple, aux producteurs "le droit d'autoriser ou d'interdire la diffusion des œuvres qu'ils ont financées", ce qui constituait pourtant l'une des prérogatives de l'auteur. "On ne saurait mieux dire qu'en l'occurrence, le droit d'auteur devient le protecteur des investisseurs, et que les créateurs sont d'autant plus dépouillés de leurs prérogatives morales et pécuniaires" Le droit d'auteur s'étirole ainsi sous le joug des flux commerciaux, les législateurs français cédant aux pressions internationales des développements juridiques imposés par les marchés.»³¹*

Encore ce rôle du droit dans le rapport de forces entre les protagonistes de la relation triangulaire auteur-public-investisseur reste-il vivement controversé. En réponse à l'article de Joost Smiers " La propriété intellectuelle, c'est le vol ! " (Le Monde diplomatique, octobre 2001), un groupe de professeurs d'université, Séverine Dusollier, Ysolde Gendreau, Daniel Gervais, Jane Ginsburg, Frank Gotzen, André Lucas, Antoon Quaendvlieg, Pierre Sirinelli et Alain Strowel, ont ainsi estimé nécessaire d'effectuer une mise au point pour montrer que le droit d'auteur est loin de servir exclusivement les intérêts des grands groupes de communication qui incarnent la mondialisation :

« C'est vrai qu'a été parfois entretenue une certaine ambiguïté autour du terme "auteurs" : sous le couvert des droits des "auteurs", on sait que les éditeurs ont, depuis

³⁰ D. Géraud, « Le copyleft ou l'état des interrogations quant à l'impact des NTIC comme élément déstabilisateur des règles de propriété intellectuelle », op. cit.

³¹ C. Carlut, « Contribution à une réflexion sur la liberté artistique d'appropriation », 2000.

l'origine, réussi à promouvoir leurs intérêts et leur "lobbying", dira-t-on aujourd'hui, a été d'autant plus efficace qu'ils pouvaient officiellement revendiquer des prérogatives au nom des créateurs et se les faire céder par contrat. Il ne s'agit pas de condamner en bloc ce jeu d'intérêts et une certaine ruse, inhérente à la configuration ingénieuse du droit d'auteur. Il s'agit de voir que ce système oblige les intermédiaires à passer par les créateurs, ce qui place ces derniers au centre du dispositif relatif à la création. Et le mécanisme de la cession, qui est l'institution cardinale du droit d'auteur, est tout sauf une formalité pour les éditeurs, surtout si le droit vient à protéger les intérêts des créateurs dans la négociation du contrat et leur garantir une rémunération en échange de l'abandon des droits. Or, de telles garanties sont inscrites dans la plupart des législations relatives au droit d'auteur, en tout cas en Europe (...) En outre, la faculté de céder leurs droits permet aussi aux créateurs d'en confier plus aisément la gestion à des organismes professionnels ou des sociétés de gestion, ce qui ne contribue pas au renforcement du pouvoir des entreprises culturelles. Bien entendu, ces intermédiaires peuvent aussi prêter le flanc à la critique, et certaines pratiques des sociétés de gestion n'y échappent pas, d'autant qu'elles ont effectivement tendance à faire passer leur intérêt avant celui de leurs membres. Cela dit, ces critiques légitimes justifient-elles un rejet en bloc de ces sociétés d'auteurs et du droit d'auteur que le grand public a tendance à associer à celles-ci, au point que la SACEM par exemple incarne souvent davantage le droit d'auteur que les auteurs qu'elle compte dans ses rangs ? De plus, dans de nombreux pays européens en tout cas, certains droits ne pourront jamais être pleinement cédés, même sous la pression d'un opérateur économique. Il s'agit des droits moraux dont celui qui préserve l'intégrité de l'œuvre et, au-delà, l'intérêt du public à ce que les produits de l'intelligence ne soient pas altérés pour être mis au goût du public. Ces droits ne peuvent qu'offrir un rempart contre la " marchandisation ", pour rendre un terme qui revient sous la plume des critiques du droit d'auteur, des produits de la création intellectuelle. »³²

La GNUfication des contenus ?

Pour Michael Stutz, la licence GNU GPL peut tout à fait s'appliquer à différents types de contenu, moyennant des aménagements mineurs : « *La GNU GPL fait référence au "code source" d'un travail; ce "code source" signifiera différentes choses pour différents types d'informations, mais la définition du "code source" - fournie par la GNU GPL - reste vraie dans tous les cas : "Le code source d'un travail désigne la forme de ce travail sous laquelle*

³² « La propriété des auteurs : un droit pour des voleurs ? » in *Le monde diplomatique*, octobre 2002.

les modifications sont les plus aisées. »³³

Pourtant, dès que l'on raisonne sur des cas concrets, la question de la transposition de la licence GNU à d'autres contenus que des logiciels (musique, image, texte littéraire, autre type de texte etc.) pose de nombreuses questions. Certaines d'entre elles sont abordées dans le forum « De la GNUfication des contenus » sur le site du web indépendant Le Scarabée. Elles amènent d'emblée à différencier les contenus : on ne peut manifestement placer sur un même plan un logiciel, une documentation technique, les fables de la Fontaine, la Déclaration des Droits de l'Homme, etc. Par exemple, les apports d'un collectif peuvent utilement contribuer à enrichir et mettre à jour une documentation technique. En revanche, est-ce qu'une écriture collective apporterait quelque chose aux fables de La Fontaine ? Quelle valeur aurait la Déclaration de Droits de l'Homme si chacun pouvait la modifier à sa guise ?

Ces réflexions ont abouti à la création d'une véritable palette d'outils juridiques adaptés, tant aux différents types de contenu qu'aux intentions de l'auteur concernant son œuvre. Nous avons ainsi trouvé sur le site indépendant *samizdat* une présentation de plusieurs licences disponibles pour protéger des textes : la libre copie verbatim, adaptée aux textes d'opinion (non modifiables) ; la licence de documentation libre, tournée vers les supports pédagogiques et techniques ; la licence d'Art libre (cf. supra) ; le freeware littéraire qui autorise la libre reproduction des œuvres, à l'exception d'un usage commercial. On pourrait citer aussi les licences Creative commons, conçues sur la base du droit américain et proposant une panoplie de combinaisons possibles : permission (ou non) de copier, redistribuer, interpréter, exposer ; autorisation (ou non) de commercialiser ; permission (ou non) de modifier ; copyleft (les œuvres dérivées devront être redistribuées avec les mêmes droits cédés aux usagers que l'originelle) ou non.

Au risque d'indifférenciation des contenus, le droit permet donc d'opposer une approche pragmatique de leurs différences. On peut craindre toutefois que dans cette multiplication d'outils juridiques « à la carte » et « prêts à l'emploi », la philosophie du Libre ne s'égare.

Le devenir de l'œuvre ?

A quelles conditions l'artiste doit-il avoir le droit d'utiliser les œuvres des autres ?

³³ M. Stutz, « Appliquer le copyleft à de l'information de type non logiciel » in in *Libres enfants du savoir numérique*, op. cit.

Quel est le devenir de l'« œuvre » dans un monde où les possibilités de reproduction sont quasi infinies ? Christiane Carlut critique la notion d'originalité qui se trouve au fondement même du droit d'auteur et voit dans la Licence d'Art Libre « une forme de légitimation du processus d'appropriation artistique ». Elle mesure néanmoins les ambivalences des auteurs par rapport à cette question de l'appropriation et suggère d'engager un véritable débat, nourri d'une perspective historique, sur cette question :

« Dans le champ artistique, on constate que la pratique d'appropriation (Found Footage, sampling graphique et musical, Cut-up et autres emprunts) se développe considérablement et rapidement, au nom, précisément, de l'intérêt collectif de l'art. Dans le champ juridique, on constate que les droits de l'auteur sont serrés de près par les droits des producteurs, des investisseurs, bref, de l'argent, et ce, de plus en plus souvent au nom également de l'intérêt public, baptisé parfois "droit du public à l'information". Se pose donc la question de savoir que faire aujourd'hui pour que les auteurs s'y retrouvent, hésitant entre leurs droits de propriété et leurs revendications à l'appropriation, c'est à dire dans le rapport conflictuel qu'ils entretiennent entre intérêts privés et intérêt public. Faut-il fonder la légitimité de l'appropriation sur "l'intérêt public", dont on a vu que l'imprécision de sa définition représente tous les dangers inhérents à l'ingérence économique du copyright, ou sur "l'intérêt artistique" lui-même ? Ni intérêt spécifique de l'œuvre, de l'artiste, des producteurs ou investisseurs, l'intérêt de l'art représente peut-être, en évacuant certains dangers juridiques, un intérêt collectif évident ? »³⁴

Pour le Critical Art ensemble, le plagiat, amplement pratiqué avant les Lumières, en accord avec l'esthétique classique, redevient aujourd'hui une stratégie acceptable voire nécessaire :

« Nous sommes à l'âge du recombinaire, à l'âge des corps recombinaires, des catégories sexuelles recombinaires, des textes recombinaires, de la culture recombinaire. Avec le recul, on peut dire que, dans le passé, la recombinaire a toujours été un élément essentiel du développement du sens et de l'invention ; récemment, les progrès extraordinaires de l'électronique ont attiré l'attention sur son importance, aussi bien théorique que pratique (l'utilisation du morphing dans le cinéma et la vidéo par exemple). La valeur première de toute technologie électronique, en particulier celle des ordinateurs et des systèmes d'imagerie, est la vitesse incroyable à laquelle ils sont capables de transmettre l'information, qu'elle soit brute ou déjà traitée. Lorsque l'information circule à très grande vitesse dans les

³⁴ C. Carlut, op. cit.

réseaux, des systèmes de sens disparates, incommensurables parfois, se croisent, avec des conséquences inédites tant sur le plan d'une meilleure compréhension que d'une nouvelle inventivité. (...) Marcel Duchamp est l'un des premiers à avoir compris le pouvoir de la recombinaire; avec sa série de ready-mades. Il a été le premier à donner forme à cette nouvelle esthétique. Duchamp a pris des objets auxquels il était "visuellement indifférent" et il les a recontextualisés de manière à en détourner le sens. Aujourd'hui, cependant, l'ordinateur facilite la technologie de la recombinaire. Le texte recombinaire sous forme hypertextuelle témoigne de l'émergence de la perception de constellations textuelles, toujours/déjà, novas en explosion. Dans cette lumière étrange le biomorphe des auteurs se consume. Il faut rendre grâce à Barthes et Foucault d'avoir théorisé la mort de l'auteur; cependant, pour le technocrate qui recombine et implémente de l'information sur son ordinateur ou sa console vidéo, l'auteur absent est davantage une histoire de vie quotidienne. (...) Il est temps de nous servir ouvertement et audacieusement de la méthodologie de la recombinaire, histoire d'être mieux en accord avec la technologie de notre temps. »

Antoine Moreau donne une portée historique considérable au mouvement du Libre, le considérant comme « l'un des phénomènes culturels majeurs du siècle » parce qu'il « comprend la création dans ce qu'elle a d'essentiel » : « *Le mouvement du Libre qui gagne la planète de la même façon que l'Internet a pu le faire n'est pas une Révolution Culturelle à la sauce Mao : il est plutôt une Renaissance Culturelle telle qu'à pu le vivre le XVIème siècle, par exemple. Un éclairage neuf sur ce qui fait valeur dans la Culture quand ce qui domine aujourd'hui est l'ombre portée par les seuls critères du marché. Il est aussi le rappel de cette devise inscrite sur nos pièces de monnaie : liberté, égalité, fraternité.* »³⁵

Dans sa conférence donnée lors du colloque "Autour du livre 2002" à l'INT d'Evry le 31 juin 2002, Moreau précise sa conception des rapports entre art, œuvre et lieu : « *Je vais citer maintenant un poète, un passage clef pour comprendre en quel endroit nous nous situons : " RIEN de la mémorable crise ou se fût l'événement accompli en vue de tout résultat nul humain N'AURA EU LIEU une élévation ordinaire verse l'absence QUE LE LIEU inférieur clapotis quelconque comme pour disperser l'acte vide abruptement qui sinon par son mensonge eût fondé la perdition". Il s'agit d'un extrait du célèbre poème de Mallarmé : " Un coup de dés ". (...) Rien n'a lieu que le lieu, car c'est le lieu lui-même qui, par sa fonction matricielle, accueille et génère un art qui demeure possible et que des œuvres rendent perceptibles. Considérons alors le lieu de l'Internet et celui du mouvement du livre comme un lieu générateur, ouvert et qui pose les limites de son "avoir lieu" pour protéger, choyer et*

³⁵ A. Moreau, « Du logiciel libre à l'art libre », 2001

rendre sensible une liberté respectée et respectable. Voyons aussi comment la pratique de ce lieu n'est pas de l'ordre de la conquête ou de la démonstration de force, mais bien au contraire : c'est le lieu qui nous conquiert et qui nous invite à la puissance.» (...) Parce que la pratique artistique est un lieu sans territoire, elle n'a lieu que lorsqu'elle est le lieu d'être. »

Dans la même perspective, le Collective JukeBox considère qu'une oeuvre ne serait en fin de compte qu'une occupation, et non un substrat nominal destiné à une circulation repérable et capitalisable. Il s'agit de mettre en place « des espaces productifs s'appuyant sur des codes d'échanges ». Par exemple, à l'initiative de ce collectif, le projet PicNIC rassemble un quatuor électronique et un programmeur. Une boîte est ainsi programmée pour organiser la diffusion à partir des matériaux livrés en live par les musiciens. Dotée d'une mémoire, cette boîte sample, se modélise, transforme, déplace, devient imprévisible, c'est un cinquième membre virtuel du quatuor. Cet outil de diffusion peut fonctionner sur n'importe quel support et média.

Essai de synthèse

En démultipliant les possibilités de diffusion et de ré-appropriation des “ œuvres de l'esprit », les NTIC transforment de fait les rapports entre technologie et création, économie et droit. Néanmoins, les acteurs du Libre contribuent à élaborer des formes de régulation, tant de la coopération que de la diffusion sur Internet, en prenant appui sur l'expérience acquise dans d'autres domaines du monde sensible. On peut formuler différentes hypothèses. Par exemple, on peut, comme le fait Raymond dans son analyse du milieu des hackers, postuler l'existence d'une notion implicite de propriété des projets, très voisine de celle qui a prévalu pour la propriété terrienne, dans des situations de colonisation des terres, en l'absence d'une autorité centrale forte. Les métaphores spatiales et territoriales nombreuses traduisent bien cette transposition de l'expérience du pionnier. De même, la culture du don / contre don ressemble beaucoup à celle que les anthropologues ont pu observer dans des environnements caractérisés par l'abondance des ressources naturelles. Les métaphores en termes de " bazar ", " marmite ", " chaudron " renvoient à des formes anciennes d'expérience acquise dans le domaine de la coopération et de l'échange. En revanche, l'émulation dans la résolution des problèmes techniques évoque plutôt les arènes d'habileté décrites par N. Dodier dans le monde industriel.

Espaces, territoires, frontières

C'est sans doute l'analogie la plus couramment utilisée : cyberspace, territoire des

idées, frontière électronique. Même Barlow qui proclame l'avènement d'un monde purement immatériel recourt abondamment à la métaphore du territoire. Elle est d'ailleurs à l'origine du nom donné à l'EFF : *« L'un des aspects de la "frontière électronique que j'ai toujours trouvé le plus séduisant - et c'est la raison pour laquelle Mitch Kapor et moi avons utilisé cette formule pour nommer notre fondation - est sa ressemblance avec l'Ouest américain du XIXe siècle (16). Tous deux, en effet, accordent naturellement leur préférence aux mécanismes sociaux qui naissent des circonstances et rejettent ceux qui sont imposés de l'extérieur. »*³⁶

C'est aussi une analogie territoriale qui permet à Raymond de comparer les coutumes régissant la propriété des projets de logiciels dans le milieu des hackers avec les coutumes concernant la propriété des points d'eau dans le désert du Kalahari au sein d'une tribu aborigène. Raymond appelle "noosphère" le territoire des idées, l'espace de toutes les pensées possibles :

« Ce que l'on voit implicitement dans les coutumes du droit de propriété chez les hackers est une théorie lockéenne de la propriété sur un sous-ensemble de la noosphère, l'espace de tous les programmes. La "conquête de la noosphère", est donc entreprise par tous les fondateurs de nouveaux projets de logiciel ouvert. »

L'auteur poursuit l'analogie pour rendre compte des conditions d'émergence et de développement des projets :

*« Il existe une distance optimale entre son projet et ceux des voisins (les projets concurrents les plus similaires). Si la distance est trop petite, votre projet sera une redite sans valeur du projet existant (il faudrait plutôt contribuer au projet existant). Si la distance est trop grande, personne ne sera à même de comprendre, d'utiliser ou de percevoir le sens de l'effort d'un pair (là encore, le cadeau sera de faible valeur). Tout cela crée un plan de conquête de la noosphère qui ressemble à l'implantation de colons s'aventurant au-delà d'une frontière dans le monde physique. À tout instant, on s'intéressait à la position de la frontière séparant les terres colonisées des terres encore sauvages - pas aléatoirement, mais plutôt comme un agrégat fractal. Les projets tendent à démarrer là où ils comblent des trous près de la frontière.»*³⁷

³⁶ J.P. Barlow, op. cit.

³⁷ E.S. Raymond, op. cit.

Marmites, chaudrons, bazars

Un autre ensemble d'analogies concerne l'organisation des échanges gratuits sur Internet. C'est ici le vocabulaire concret de la vie quotidienne voire domestique qui prédomine.

Pour Gosh, l'économie des biens gratuits sur Internet est efficacement décrite par le « modèle de le marmite », modèle que l'on retrouve par ailleurs dans certaines formes d'organisation ménagère : *« Les ménagères des grandes villes du sud de l'Italie ont compris que l'effort à fournir pour faire les courses ou la cuisine pour plusieurs familles était à peine plus grand que celui qu'une famille réclame. Elles ont monté des coopératives de quartier et se passent les paniers repas qu'elles cuisinent tour à tour d'immeuble en immeuble par un système de poulies. »*³⁸

De la même façon, Raymond s'efforce d'analyser le fonctionnement du substrat économique du phénomène du code source ouvert pour résoudre l'énigme du « chaudron magique » : *« Dans le mythe gallois, la déesse Ceridwen possédait un grand chaudron qui produisait magiquement une riche nourriture - quand elle le lui ordonnait par un sort connu par elle seule. Dans les sciences modernes, Buckminster Fuller nous a donné le concept de "l'éphéméralisation", une technique qui devient d'autant plus efficace et moins chère que les ressources physiques investies dans les premiers efforts de développement sont remplacées par de plus en plus de contenu informatif. Arthur C. Clarke a relié ces deux phénomènes en observant que " toute technique suffisamment avancée est indiscernable de la magie ". Pour beaucoup de personnes, les succès de la communauté du source ouvert ont l'apparence d'une improbable magie. Des logiciels de haute qualité se matérialisant à partir de "rien", c'est bien tant que ça dure, mais cela semble peut praticable dans le monde de la concurrence, où on ne dispose que de ressources limitées. Quel est le piège ? Le chaudron de Ceridwen n'est-il qu'un tour de passe-passe ? Dans la négative, comment " l'éphéméralisation " fonctionne-t-elle dans ce contexte - quelle est la formule magique de la déesse ? »*

Le même auteur utilise, dans un célèbre article « La cathédrale et le bazar », la métaphore du bazar, pour analyser le succès de Linux et plus généralement des programmes à codes sources ouverts : *« À l'opposé de la construction de cathédrales, silencieuse et pleine de vénération, la communauté Linux paraissait plutôt ressembler à un bazar, grouillant de*

³⁸ R.A Gosh, op. cit

rituels et d'approches différentes (très justement symbolisé par les sites d'archives de Linux, qui acceptaient des contributions de n'importe qui) à partir duquel un système stable et cohérent ne pourrait apparemment émerger que par une succession de miracles. Le fait que ce style du bazar semblait fonctionner, et bien fonctionner, fut un choc supplémentaire. Alors que j'apprenais à m'y retrouver, je travaillais dur, non seulement sur des projets particuliers, mais encore à essayer de comprendre pourquoi le monde Linux, au lieu de se disloquer dans la confusion la plus totale, paraissait au contraire avancer à pas de géant, à une vitesse inimaginable pour les bâtisseurs de cathédrales. »³⁹

Travailler dans le monde virtuel

L'expérience du travail des hackers, telle que la décrit Raymond, est loin d'être sans équivalent dans le monde industriel. Nicolas Dodier appelle "ethos de la virtuosité" le souci de certains opérateurs de l'industrie de "s'accomplir à travers leur activité technique dans un espace de jugements, l'arène des habiletés techniques"⁴⁰. On pourrait, par analogie, parler d'un ethos de la virtuosité au sein de l'arène déterritorialisée formée par la communauté des hackers. Si E.S Raymond a livré, de l'intérieur, une analyse assez fouillée du milieu des hackers, le débat sur le copyleft apparaît en revanche, à l'heure actuelle, faiblement relié à une description concrète des conditions d'existence et de travail des artistes qui intègrent la démarche du Libre dans leur pratique. Sous la plume des artistes qui contribuent au débat, le ton est souvent plus prophétique ou militant qu'analytique, ce qui s'explique sans doute en partie par la date récente de la convergence entre artistes et mouvement du Libre. Le texte « Comment devenir un artiste » d'Antoine Moreau met l'accent sur l'attitude que doit, selon l'auteur, acquérir un artiste (en particulier : aimer résoudre des problèmes, refuser la routine et l'autoritarisme) et sur l'acculturation au milieu artistique (se faire accepter et respecter par les autres), tout en conseillant différents moyens d'apprentissage pour développer des compétences d'artistes : lire et écrire de la poésie, faire vivre un ready-made, etc. Mais ce texte est davantage une transposition du « Comment devenir un hacker » de E.S Raymond qu'une analyse des pratiques artistiques réelles ⁴¹.

Le collectif JukeBox voit dans les pratiques audio-numériques un modèle pour la construction de situations collectives d'invention : « *En 1958 et à la suite de Guy Debord,*

³⁹ E.S. Raymond, op. cit.

⁴⁰ N. Dodier, 1995, *Les Hommes et les machines*, Métailié.

⁴¹ A. Moreau, 2001, « Comment devenir un artiste », texte disponible sur le site de l'auteur.

Constant, membre de l'IS parle de manière visionnaire de la pratique artistique comme "construction des ambiances" et nous pourrions prolonger cette prospective par le développement de situations et de dispositifs d'expérimentations exogènes, en faisant l'économie du medium symbolique qui d'habitude l'autorise et le légitime (l'exposition, le concert). D'une gestion "de fait" des objets et des oeuvres, nous sommes passés à des hypothèses d'opérations et de productions dont les interfaces possèdent de multiples entrées et sorties. Les pratiques audio-numériques en sont les prototypes. Celles-ci compilent, "midifient", samplent et mixent, re-mixent et renouvellent la mimésis par la réappropriation, le recyclage et par des activations opératoires "en temps réel", "en process" ou bien encore "programmées" et non plus contemplatives, nostalgiques voire héroïques. La machine de reproduction devient machine d'invention. L'audio irrigue les objets spatiaux et les objets temporels, relativisés, reproductibles et non absolus, actifs et impliqués, et non simples jeux de l'apparence. »⁴²

La question de l'organisation économique concrète de ces activités est alors considérée comme secondaire : *« Les principes économiques adoptés sont plutôt basés sur l'échange direct et non pas sur la rétribution relayée (droits d'auteur, commandes, résidences, etc.). Maintenant, poser la question de leur viabilité économique est sans doute inopiné car ces pratiques ne prennent pas cette question comme un principe premier, certaines l'éluent, d'autres l'interrogent, et certaines autres l'oublient. Ces alternatives proposent des autonomies de vie (c'est-à-dire en dehors du champ qui devraient les légitimer) sans affirmer une "autonomie" d'un statut social et économique. Les supports de celles-ci sont fragiles, éphémères et la plupart du temps financés par des combinaisons fastidieuses (dans des cadres expérimentaux, pédagogiques, etc.), sans autre validité, mais ils sont très réactifs (du fait de la pluralité et du nombre croissant de "propositions", si l'une disparaît, d'autres apparaissent, etc.). »⁴³*

L'analyse du corpus permet donc de mesurer l'ampleur et la portée des débats soulevés par le mouvement du Libre, ainsi que les différents appuis mobilisés dans ces débats. Néanmoins, elle laisse entièrement ouvert un champ d'investigation pour appréhender les modes concrets d'engagement des artistes dans les projets coopératifs sur Internet ainsi que les formes de régulation qui s'y instaurent.

⁴² Collectif JukeBox, 2003, « Construction de situations collectives d'invention », texte disponible sur le site du collectif.

⁴³ Idem

2.

LA REGULATION DES FORUMS DE DISCUSSION

Après le cas de figure de l'art libre, c'est aux forums de discussion que l'on va s'intéresser dans cette deuxième partie. Les forums sont le lieu d'expression et de discussion qui permettent à de nombreuses communautés virtuelles de gérer leur organisation. Cette description passe par trois points. On s'attèle tout d'abord à décrire les modalités particulières de communication et de coordination collective sur les forums (premier point). Dans un deuxième temps, on aborde les modalités de régulations des délibérations à plusieurs, en passant en revue les différents l'appareillages décisionnels. Enfin, dans un troisième et dernier point, on s'intéresse aux cas de désaccords ou de différends allant jusqu'à la sortie ou l'exclusion de la communauté.

Communauté et forums de discussion

Cette première partie discute les spécificités de l'espace de coordination de la communauté virtuelle étudiée, à savoir les forums de discussion de type Bulletin Boards. Il importe d'explicitier les règles propres à ce mode de communication, ses originalités et ses reprises. Cette partie rend compte de l'observation de ces spécificités en les rapprochant d'autres formats de communication, tant traditionnels que numériques. Ces résultats proviennent notamment d'une analyse quali-quantitative des discussions, qui en complète l'observation participante.⁴⁴ La méthode employée s'inscrit dans un postulat de prise sur l'empirique.⁴⁵ Néanmoins, bien qu'elle s'inspire partiellement d'approches micrologiques comme les développements de l'analyse conversationnelle ou de la pragmatique linguistique, elle ne prétend pas à leur finesse mais plutôt à une sommation leur faisant défaut. Cette posture prolonge donc le projet d'intégration des niveaux micro et macrosociaux de l'analyse sociologique.⁴⁶

Regardons le choix du moyen de coordination de la communauté. Ce choix n'est pas fortuit. La dispersion géographique impose la voie informatique. Mais plusieurs moyens de communication y coexistent. La coordination aurait pu s'effectuer par liste de discussion ou courrier électronique. S'il est utilisé par les membres de la communauté, le **courrier électronique** n'est pas le format principal car il ne correspond pas à l'exigence de publicité

⁴⁴ Vinck (1991), Jenny (1997).

⁴⁵ Il s'agit du **programme** de **sociologie** **pragmatique**, **expérimentale** et **réflexive** sur **ordinateur** (Prospéro). Pour une présentation, voir Chateauraynaud (2003).

des débats. La **liste de diffusion** regroupe des membres recevant régulièrement les questions de leurs pairs via leur messagerie ; ils participent alors à la discussion, donnent leur avis, répondent à ces messages ou gardent le silence. La situation qui nous intéresse est organisée différemment puisque les acteurs participent à un **forum** de discussion, qui consiste en un site Internet sur lequel chaque membre peut poster sa contribution. La différence réside dans le fait que l'acteur se rend sur le forum pour voir ce qui s'y déroule et éventuellement participer (contrairement au cas de la liste où les événements viennent frapper à sa porte), ce qui co-définit bien le format du forum et la participation volontaire de ses membres.⁴⁷ La liste est un média de diffusion et d'information, contrairement au forum qui est un média de communication active. Les points suivants détaillent les spécificités de ce format qui s'est imposé aux acteurs comme le plus adapté.

Nombre d'intervenants

Le forum est un lieu de communication à plusieurs. La singularité des interactions qui s'y déroulent tient à la fois à la circulation de l'information et au nombre des participants. A la différence d'un site Internet, d'un document ou d'une liste de diffusion qui propage de l'information dans un seul sens, la communication s'y déroule de manière **plurilatérale** : l'information est partagée, échangée et propagée par tous. En outre, ces interactions ne sont pas dyadiques, elles engagent des participants dont le nombre est indéterminé et virtuellement infini (puisque les archives du forum restent disponibles et qu'à tout moment, de nouveaux intervenants jusque là restés silencieux peuvent intervenir et donner leur avis). Cette **publicité** des débats garantit précisément l'efficacité de la coordination.

Temps

Les échanges ne s'accomplissent jamais dans un espace-temps commun aux participants : même lorsqu'il ne s'écoule que quelques secondes entre les tours, les acteurs sont en situation de duplex, ce qui suppose un hiatus temporel et spatial. Sur les forums, l'interaction est toujours différée car les acteurs n'interviennent jamais en même temps (et ce, comme on l'a déjà mentionné, même s'ils répondent dans la minute). Contrairement aux conversations face à face ou téléphoniques, les acteurs n'interagissent pas dans une **synchronie** stricte. Ceci n'exclut néanmoins pas la possibilité de chevauchements (comme

(Suite de la page précédente)

⁴⁶ Latour (1994 : 605).

⁴⁷ Le concept interactionnel de co-définition est notamment développé par Hester (1994 : 234).

l'envoi simultané d'une même réponse par deux personnes, par exemple) même si les contraintes techniques du forum tendent à en diminuer le nombre.⁴⁸ En outre, à la succession temporelle des messages s'articule leur organisation **séquentielle** : non seulement plusieurs messages répondent parfois à la même question, mais ces réponses apparaissent selon des temporalités différentes. Il arrive en outre qu'un intervenant rappelle, cite ou réinterprète le contenu d'un message éventuellement très ancien et en réactive l'actualité.⁴⁹

Espace

La communication des forums se caractérise également par le fait que ses protagonistes ne prennent pas place dans un espace commun. Le corollaire de cet hiatus spatial est la **non-co-présence** des intervenants ; comme beaucoup d'analystes l'ont soulevé, l'absence de corps souligne encore la spécificité de leurs échanges.⁵⁰ Dans les interactions face à face ou au téléphone, les acteurs communiquent non seulement via le contenu de leurs dires mais également grâce à des indicateurs que l'on peut qualifier, par commodité, d'extra-linguistiques. Ces indicateurs sont constitutifs de la conversation. Ils regroupent les intonations, insistances, rythmes, pauses, volumes sonores, postures, regards fixes ou fuyants, tensions corporelles, respirations, hésitations, expressions, plissements des lèvres, froncements de sourcils, soupirs, clins d'œil et prosodie.⁵¹

La différence ne correspond pas simplement à un passage de l'oral à l'écrit. En effet, si l'on transcrivait simplement par écrit le "contenu" d'un échange en présence, similaire à ceux qui s'accomplissent sur les forums (à supposer qu'un tel échange puisse exister ailleurs que sur un forum), cela évacuerait ces indicateurs extra-linguistiques. Or les acteurs ne passent pas par de telles réductions, on peut faire confiance à leur ingéniosité ; la réduction propre au canal – qui ne laisse de place qu'à l'écrit – modifie, plus qu'elle ne réduit les possibilités et modes de communication. Le ton, le volume, le rythme et la prosodie trouvent leur équivalent dans des remplaçants de mises en forme alors que les différentes formes d'expression sont traduites par d'ingénieuses combinaisons typographiques, comme les

⁴⁸ Goffman (1991 : 212) fait une observation similaire concernant le téléphone.

⁴⁹ Le lecteur intéressé consultera une application de l'analyse conversationnelle au courrier électronique (Mondada 1999 : 7) à la liste de discussion (Mondada 1999 : 9) et au *chat* (Hutchby 2001 : 183).

⁵⁰ Flichy (2001 : 184 et 199) rapporte l'usage de cet argument chez plusieurs « futurologues » américains.

⁵¹ Pour Auray (2001 : 182), l'effacement de ces signaux mimogestuels participe à la désinhibition des interactions.

smileys.⁵²

Précautions

Ces stratégies graphiques pallient le risque de perte d'information liée à l'absence de perception directe de l'autre. La différence avec une interaction verbale va néanmoins plus loin. Dans un échange verbal, les caractères extra-linguistiques sont continuellement observables et la réaction à chaque mot de la phrase (« en temps réel ») renseigne sur l'humeur, la compréhension et l'implication du vis-à-vis dans l'interaction. Cette disponibilité permet l'**adaptation et l'ajustement continué** de chacun à l'autre au cours de l'échange. Sur les forums, l'interaction est toujours différée.

Cette impossibilité d'emprise directe sur la réception de leur contribution amène plusieurs acteurs à mettre en oeuvre des précautions répétées visant à anticiper et parfois à contrer les inférences que les destinataires pourraient faire à partir du message diffusé sur le forum. « Il faudrait dire plutôt [comme l'affirme Ducrot (1972 :15) à propos des *manœuvres stylistiques*] que le locuteur, au moment où il envisage la possibilité d'une certaine parole, se représente en même temps, vu son expérience linguistique, les conclusions que l'auditeur en tirera ». Ces pondérations sont donc motivées à la fois par deux aspects évoqués ci-dessus, d'une part, la publicité de la discussion, par rapport à laquelle elles tentent de ne heurter personne et de prévenir tout malentendu ou disputes et, d'autre part, son organisation séquentielle parfois complexe, qu'elles tentent de baliser.

Le corollaire de cette adaptation discrète est l'impossibilité de réactions spontanées incontrôlées comme le rire, l'étonnement ou la colère. Cela signifie que les réactions de l'intervenant ne sont jamais disponibles à son insu et qu'il peut décider de les communiquer – ou non – dans un message. De la médiation par le clavier d'ordinateur résultent une désincarnation et un anonymat partiel offrant, d'une part, une rupture rassurante qui facilite les "rencontres" et, d'autre part, une possibilité de modifier, pondérer ou effacer ses réactions (selon que l'acteur exprime une fausse joie, minimise son étonnement ou n'intervient pas).⁵³ Si le comportement sur forum ne s'adapte pas à cette possibilité, cela peut être source d'incompréhension ou de manipulation. Les usages de smileys et de pondérations répétées témoignent cependant de leur prise en compte effective.

⁵² Dans son étude de l'Internet Relay Chat (IRC), Werry (1996 : 57-61) rend compte du même type de combinaisons typographiques.

⁵³ Turkle (1997 : 183) décrit un phénomène comparable dans son étude des jeux multi-joueurs (MUD) que Champaviller (2002) rapproche des *chats* et des forums de discussion.

Les qualifications des forums de discussion exposées ci-dessus doivent être comprises de manière relative. Tout d'abord, un format ne peut être qualifié de manière absolue et définitive indépendamment des usages. La dimension plurilatérale, dont on a dit qu'elle caractérise les forums, est rendue problématique lorsqu'un intervenant commence son message par le pseudonyme d'un membre de la communauté, manifestant qu'il s'adresse à une personne en particulier ; cet usage n'est pas typique du forum, il n'en est pas moins courant.⁵⁴

Les différences entre les formats sont également relatives en ce qu'elles ne se traduisent évidemment pas en tout ou rien mais se distribuent sur un continuum. Les forums sont plus asynchrones que la conversation mais le sont moins que le courrier électronique. C'est de cette logique que procède la description de Yates (2001 : 97) de ces différents formats répartis sur deux axes orthogonaux : la synchronie et le nombre de participants.

Les modes de régulation

Dans la partie précédente, on a décrit combien les spécificités des interactions sur un forum de discussion (plurilatérales, publiques, asynchrones et non-co-présentes) définissent ce format spécifique comme irréductible à un autre moyen de communication. Cette deuxième partie étudie les dispositifs dont cet espace est le théâtre, dispositifs qui régulent le fonctionnement et les décisions propres à l'organisation du projet de la communauté.

Si, comme on l'a vu ci-dessus, les protagonistes ne sont pas co-présents, ils n'en sont pas pour autant isolés. Il existe en effet une exigence de coopération afin que les opérations du travail collaboratif soient co-ordonnées. Notifiée aux membres dès leur arrivée dans le projet, cette exigence de coopération tire sa **raison d'être** de préoccupations de protection de l'ouvrage collectif, de cohésion du groupe et d'efficacité du travail.

Il faut pour commencer prévenir les risques de destruction du travail déjà réalisé liés aux problèmes de communication entre acteurs. Ces derniers se présentent dans différents cas. Tout d'abord, la prise en charge par plusieurs membres d'une même projet, fréquente – et même nécessaire vu la taille de certaines d'entre eux, peut être le cadre de pratiques divergentes. L'exposé de ces alternatives à l'ensemble de l'équipe permet un débat ouvert

⁵⁴ Werry (1996 : 52) décrit un usage similaire sur le *chat*.

dont l'issue publique est explicite et reste ensuite disponible à toute contestation. Le forum permet dès lors d'éviter l'absence de communication du travail des acteurs s'occupant du même projet : on a observé la médiation d'une spirale dans laquelle une logique de correction systématique et de dégradation mutuelle du travail d'autrui s'était installée, engendrant une situation non seulement peu productive, mais destructrice du point de vue du projet comme du vécu de ses membres (à l'issue de ce cas, un des acteurs fut d'ailleurs congédié non pour son mauvais travail mais pour son refus d'adhérer aux règles de communication sur les forums de discussion).

Ce type de problème se pose également pour lorsque des acteurs de statut différent s'occupent du même développement ; ce cas est comparable au précédent dans son déroulement mais peut être vécu plus difficilement par l'acteur confronté à un autre bénéficiant d'une plus grande reconnaissance en vertu de son ancienneté ou de son expérience. En effet, si chacun peut proposer une modification, seul l'acteur en charge du projet concerné a le droit d'évaluer (donc d'accepter ou non) cette proposition. Cette possibilité d'une intervention d'un acteur de niveau supérieur peut être vécue par le membre comme une intrusion dans son travail ou comme l'exercice d'un abus de pouvoir qui rend son sentiment de frustration plus fort.

Enfin, la communication permet d'éviter le développement de deux "modules" de projet poursuivant les mêmes fins et offrent ainsi la possibilité à certains protagonistes de conjuguer leurs efforts. L'exposé sur le forum des projets en cours ou du problème rencontré, la demande d'explication, l'appel à l'aide ou à constat permettent ainsi d'enrayer des logiques destructrices en matériel, en temps, en travail et en personnes.

Outre ces exigences négatives (au sens où le Bulletin Board prévient ou résout des problèmes), la nécessité de communication et de débat public est rendue patente par ses vertus désingularisantes qui permettent d'affirmer un sentiment communautaire et de contribuer ainsi à l'implication des membres. De manière similaire, les forums aident l'équipe à s'approcher de son objectif de conception d'un outil pratique à l'usage. Lors des processus de décisions, l'usager est toujours scénarisé : le principal critère d'évaluation des propositions de création, de baptême, d'organisation, de déplacement ou de hiérarchisation des sous-projets est le rapprochement à leur apport intuitif pour l'usager. Les – nombreuses – discussions sur ce thème appuient et instrumentent donc l'importance de la déparcicularisation de l'outil, de l'immédiateté de sa prise en main, de sa convivialité et de sa cohérence que seule la coordination de la communauté peut assurer. Afin de réguler ces délibérations, plusieurs dispositifs coexistent selon les cas : discussions, vote, référence au règlement, consultation des pairs et recours à l'institution.

L'accord et la discussion

Lors de la discussion, plusieurs points de vue s'affrontent. Le perspectivisme appréhende cette expression de la divergence comme autant de manières d'envisager la question soulevée ; il faudrait donc décomposer le problème en autant de solutions que s'expriment de points de vue. Selon cette conception, chacune des visions du monde qui se présentent serait irréductible aux autres. Cette incommensurabilité des perspectives ne permet cependant pas de comprendre la dynamique de l'accord sauf à réduire la discussion à un jeu subtil d'influences, de séductions ou de persuasions.⁵⁵

La construction qui mène à l'accord passe par des inflexions, des conversions, des alliances et des consensus que l'on peut expliquer par le nombre et le poids des actants alignés par les acteurs dans l'exposé de leur point de vue. Ces actants sont de nature multiple : "modules" de programmes, avis d'autres participants au projet, usages et usagers, conventions existantes et émergentes. L'accord est l'enjeu – et la visée – de la discussion. Mais il lui arrive également d'être un argument. On a en effet observé à plusieurs reprises combien certains acteurs tiennent fermement pour indiscutable qu'ils sont d'accord, et ce indépendamment du contenu des arguments qu'ils avancent. C'est que l'accord est un actant puissant, un opérateur de traduction qui, dès lors qu'il est énoncé, a le triple pouvoir d'aligner deux réseaux d'arguments, de réaliser bien plus que sa propriété linguistique d'acte de langage performatif et par conséquent de rendre possible une "nouvelle alliance" profitant à ses protagonistes.

Vote

Un deuxième mode de coordination apparaît, particulièrement lorsque se fait ressentir le besoin de clore une discussion (ce besoin est constitutif de ces forums puisque les intervenants poursuivent des fins éminemment pratiques). La prise de décision se fait régulièrement selon la forme du vote. Le vote se manifeste de deux façons. On le voit par exemple apparaître dans le corps de certaines discussions. Chacun émet dès lors son avis dans un message et le point est fait après une période déterminée à l'avance. Dans le cas des décisions portant sur des modifications importantes, un participant envoie un courrier électronique à l'ensemble de la communauté pour notifier aux autres l'existence du débat en cours et les inviter à donner leur avis.

On trouve également une implémentation plus technique du vote, qui en conserve

⁵⁵ Beauvois et Joule (1987 : 203).

l'une de ses caractéristiques fondatrices : le secret. Pour réaliser ce type de sondage, les participants débattent tout d'abord du problème et des différentes options possibles ; une fois leur formulation et leur nombre arrêtés, le sondage peut être lancé. Ce mode de régulation ne se substitue donc pas au débat mais le complète : la discussion préalable lui est nécessaire. Lorsque les participants tombent d'accord sur les modalités de l'enquête, elle est implémentée grâce à une interface préexistante simple. La question est suivie d'une série de réponses exclusives précédées d'une case à cocher. Les acteurs cochent la case à gauche de l'option à laquelle ils adhèrent et confirment leur vote par un bouton. Les contraintes de cette seconde façon d'organiser le vote sont l'anonymat, l'unicité du vote et l'impossibilité pour un participant de changer d'avis. La réussite de ce mode de décision, basée sur une règle strictement quantitative, dépend cependant de la correspondance d'une personne et d'un seul pseudonyme. Dans le cas contraire, l'épreuve serait faussée par la possibilité de voter plusieurs fois. La régulation est donc ici largement tributaire du coût qu'affecte l'obtention d'un pseudonyme (puisque l'entrée dans la communauté nécessite de faire ses preuves).

Il faut donc relativiser la conclusion générale de certains analystes d'Internet, rapportée par Flichy (2001 : 202), selon laquelle le vote serait incompatible avec l'esprit d'Internet. Notre description montre le caractère abusif de telles conclusions négligeant la description de spécificités du type de celles dépeintes ci-dessus.

Le règlement

L'**entrée** dans la communauté est soumise à l'adhésion à un règlement d'ordre interne : suite à sa candidature, l'impétrant en reçoit une copie par mail. Son inscription n'est effective que lorsqu'il l'accepte en actionnant un bouton. Ce bouton constitue en quelque sorte la signature électronique qui marque son accord.⁵⁶ Il est loin d'être sûr que le participant prenne **connaissance** de ce document – assez long – lors de ce premier contact. Ses interactions avec les autres membres l'y confrontent cependant très vite car ces derniers y font régulièrement référence. Cette réglementation régit l'organisation technique du travail comme de l'équipe (nécessité des débats, conventions d'écriture des modules, droits et devoirs du membre et de la communauté l'un envers l'autre). Des normes de natures diverses s'y entremêlent à l'image du quotidien des acteurs combinant vie communautaire, partage de savoir-faire, consultation, surveillance et standardisation des contributions.

Comme toutes les conventions, le règlement provient d'une incorporation de pratiques,

⁵⁶ Akrich et Boullier (1991 : 115).

il résulte donc autant d'une **histoire** qu'il participe à la forger. Si, comme toutes les matières qui concernent la communauté, ces règles de conduite sont élaborées et rédigées collectivement, elles ne peuvent s'imposer qu'après l'arrêt du débat. Ce dernier est assuré par leur cristallisation dans la fixation du règlement qui s'impose dès lors à tous. Ce document évacue les circonstances pour ne laisser que les règles. Sa version officielle est rédigée par des participants qui détiennent un pouvoir et un statut que n'ont pas les autres : ceux-ci s'occupent des modules de plus haut niveau, ils décident de l'acceptation des candidatures des nouveaux membres, rédigent les documents officiels et arrêtent certaines controverses, par la fixation du règlement ou l'arbitrage de cas litigieux. Ce faisant, ils garantissent la stabilité du projet. Leur intervention est rare et concerne la médiation entre acteurs dont le désaccord dégrade la discussion au point de la rendre si conflictuelle que la communication y est difficile sinon impossible. La sanction ultime procède du renvoi d'un membre de la communauté. Ces renvois sont rares et concernent uniquement le refus de communiquer doublé d'une violation caractérisée du règlement : soit le sabotage pur et simple du module dont il a la charge, soit l'agression d'un autre participant (injure, diffamation, calomnie).

En droit, il est toujours possible – même si c'est rare et difficile – que les normes soient **remises en cause** et parfois même révisées. Elles ont néanmoins un statut de "**lois**" que la communauté veille à faire suivre. Ces règles contraignantes constituent dès lors un moyen de régulation de la discussion sur les forums. Plus qu'une régulation, elles se constituent en **point d'arrêt**. Les acteurs ne contestent en effet pratiquement jamais le point fixe posé par cette constitution. Cette position est notable dans un environnement où tout est labile et volatile et où la contestation est une activité non seulement partagée mais encouragée. Le nécessaire passage par un bouton d'acceptation à l'entrée dans le groupe, constitue sans doute un moment important qui engage l'individu conjointement dans son adhésion au règlement, dans son statut de membre du groupe et dans sa tâche de programmeur. Ceci explique que le débat soit impossible – ou très difficile – lorsqu'il s'attaque au règlement, ce qui limite les modalités de la discussion : la dispute ne pouvant porter sur les règles elles-mêmes mais uniquement sur leurs applications, elle autorise le litige mais proscrit le différend.⁵⁷ Néanmoins, la portée de cet interdit est fonction de l'envergure des normes. Or, précisément, de nombreuses règles conventionnelles sont **jurisprudentielles** et n'appartiennent dès lors pas au règlement officiel. Les seules critiques des règles portent sur cette incomplétude. Cette non-cristallisation des questions qui ne font pas l'unanimité absolue laisse ouverte la possibilité d'une discussion sans cesse recommencée. Elle remplit par conséquent elle aussi une fonction de régulation sociale en évitant le blocage de la dynamique de négociation

⁵⁷ Boltanski et Thévenot (1991 : 169, 275).

présidant à l'organisation de l'équipe.

Régulation par les pairs

Un dernier moyen de régulation s'illustre dans la façon dont sont appliquées les conventions d'effectuation du travail dans la communauté. Les acteurs au statut particulier évoqué dans les lignes précédentes sont très peu nombreux et n'interviennent donc qu'en dernier recours. Au quotidien, il n'existe pas de police ou d'"inspecteur des travaux finis". Chacun surveille son voisin sur un mode proche de la régulation.⁵⁸ Cette régulation est particulièrement saillante dans notre matériel d'enquête puisqu'un forum de discussion est typiquement un lieu de consultation et d'échange d'avis.

De nombreuses expressions, figures ou formules évoquent le mode de la consultation : demande et expression d'avis, de propositions, de suggestions et d'opinions. Cela se manifeste également par le recours aux verbes d'opinion ou d'attitude⁵⁹ ou encore par les modalisations. Nombreuses sont les formules comme « peut-être pourrions-nous essayer ? » qui cumulent les valeurs modales d'un adverbe, d'un auxiliaire de mode,⁶⁰ du conditionnel⁶¹ et de la question. Si le recours à ces formulations est fonction de l'ancienneté des intervenants et du degré d'avancement de la discussion, on a néanmoins remarqué que leur nombre global ainsi que leur accumulation dans un même énoncé est notablement plus élevé dans les forums que dans les autres moyens de communications.⁶²

Ces marques de l'implication de l'intervenant dans ses propositions⁶³ indiquent que l'expression se présente donc comme personnelle et subjective, comme une possibilité mais rarement comme une affirmation définitive. Outre ces expressions manifestes de la consultation, les participants pratiquent une veille continue sur leurs collègues. Les activités de chacun sont en effet consignées dans un fichier consultable par tout membre de la

⁵⁸ Houba (2003) décrit ce phénomène de surveillance des pairs (P2P) à travers une déterritorialisation de McKinlay et Starkey (1997).

⁵⁹ Benveniste (1966 : 264).

⁶⁰ Cervoni (1987 : 75-76).

⁶¹ Dendale (2001 : 14) et plus particulièrement Abouda (2001 : 286).

⁶² Yates (1996 : 43) identifie également le nombre d'auxiliaires de mode comme une spécificité lexicométrique de la variété linguistique employée sur les forums.

⁶³ Dubois et al. (1994 : 305).

communauté.⁶⁴ S'il est difficile de diagnostiquer la fréquence du recours à ces informations, leur simple existence détermine le comportement de chacun puisque, dans cette matière, c'est la possibilité plus que le contrôle effectif qui importe.⁶⁵

Démocratie, autocratie ou oligarchie

Contrairement à ce que pourrait laisser croire la description du fonctionnement de la communication et des processus de délibération internes à la communauté virtuelle, tout ne se déroule pas toujours sans heurt. Ce que nous allons donc aborder ici relève des situations de crise et des ruptures de routines qui surviennent spontanément au sein de la communauté (c'est-à-dire de manière endogène, sans qu'elles soient provoquées par l'observateur). Il peut s'agir de critiques radicales ou de dissidences.

La description des dynamiques communicationnelles et décisionnelles de la communauté nous a amené à mentionner son organisation sociale comprenant une hiérarchie et une disparité de pouvoirs. Appliqués à une communauté du réseau, ces termes peuvent surprendre. Une vision naïve de l'Internet le conçoit en effet comme un réseau sans centre ni différence de connexion. Cette conception confond en fait les conditions de possibilité du format réseau et ses réalisations effectives. Que l'on nous comprenne bien : on ne soutient pas la thèse selon laquelle le réseau permet la connexion parfaite pour tous sans coût. Défendre un tel point de vue amènerait irrésistiblement à constater la non-perfection de ses réalisations effectives, la perfection étant entendue dans le sens de l'économie néo-classique de la circulation des biens et des informations sans frein ni coût. Or c'est bien une possibilité virtuelle que le format réticulaire offre aux acteurs ; reste à ces derniers de s'emparer de cette opportunité, d'aligner et de ponctualiser les réseaux autour d'eux.

Les différences d'accès à l'information et aux ressources, de connexion et de pouvoir existent bel et bien... mais elles sont ouvertes à tous. N'importe quel internaute peut postuler pour devenir membre ; s'il est assidu et rigoureux envers les directives, il pourra prétendre à grimper les échelons dans la hiérarchie des postes à pouvoir.

C'est également dans ce sens que la communauté virtuelle se rapproche des logiciels libres et des codes ouverts (open source) : n'importe qui peut contribuer, ce qui revient à dire

⁶⁴ Boullier (1999 : 96) observe également que « les technologies numériques ont donné un élan considérable à cette tendance culturelle du savoir total ».

que personne ne détient le monopole absolu des développements du projet. Pour beaucoup d'utilisateurs, ce qui garantit la sécurité des standards ouverts, c'est précisément la possibilité que n'importe qui puisse acquérir la compétence technique pour en déchiffrer le code, donc leur manière de fonctionner. Lorsque les services de renseignements optent pour ce type d'outils, ils n'en lisent pas les codes sources mais ils savent que la disponibilité de ces derniers les expose à la critique de l'ensemble de la communauté des programmeurs de la planète (le contrat gouvernemental « openshare » de Microsoft pour son système d'exploitation Windows témoigne que la firme de Redmond a bien compris cet avantage et tente de le rapatrier dans un contrat de licence propriétaire comme un argument de vente).

Cette figure de l'accès également possible – bien qu'il soit évidemment doté d'un coût : l'implication personnelle dans le projet – rappelle l'investissement de forme de l'économie des conventions et son intégration dans le modèle de la cité développé par Boltanski, Thévenot et leur collaborateurs. La cité recouvre une organisation sociale légitime dans nos sociétés contemporaines ; les axiomes qui composent ce modèle sont les suivants.

La cité correspond à une organisation sociale qui confère une commune humanité à l'ensemble de ses membres (A1) ; pour autant, les différences ne sont pas niées, et il existe différents états (A2), qui sont par ailleurs ordonnés (A3). Ceci définit une hiérarchie, mais chacun des membres possède une égale chance d'accéder à l'état de grand ou de petit. Cette égale dignité (A4) est néanmoins pondérée par le fait que l'accès à chaque état est affublé d'un coût, donc d'un sacrifice qu'il faut consentir pour accéder à tel ou tel état. Enfin, la cité est ainsi organisée que cette formule d'investissement (A5) amène celui qui prétend à un état de grand à sacrifier son bien particulier, ce qui équivaut à dire que le bénéfice des actions des grands profitent à l'ensemble des membres y compris, bien sûr, aux petits. Cette dernière composante correspond au bien commun (A6), qui est bien entendu différent dans chacune des cités.

Les auteurs des *Economies de la Grandeur* présentent la cité comme l'acception minimale du juste dans le sens commun. Celle-ci soutient le jugement en justice et les dénonciations. Les ordres qui ne répondent pas aux six contraintes sont considérés comme illégitimes. Dès lors, les critiques de l'organisation de la communauté qui portent notamment sur son défaut en commune dignité argumenteraient dans le sens d'une disqualification de la cité comme une organisation sociale légitime. Ces critiques ne relèvent pas du litige ni même du différend : la dispute ne porte pas sur la conception du juste qui est pertinente, mais bien

(Suite de la page précédente)

⁶⁵ Foucault 1975 : 249.

sur l'inscription dans le régime de justice. Bizarrement néanmoins, les acteurs formulent cette critique dans les termes de la justice : l'ordre de la communauté serait illégitime parce qu'il contient des chefs : ceux qui formulent ces critiques se positionneraient donc dans la stricte égalité de l'agapè ou dans un régime de justice et situeraient la communauté dans un ordre non légitime ou dans le registre de la violence. C'est peut-être bien pour cette raison que ces critiques sont reçues comme un « sujet qui fâche » (qualifié de troll) et qu'elles sont le chef de membres sur le départ (ou déjà sortis) de la communauté.

Cette partie se divise en trois points : le premier examine le type de sanctions qui peut intervenir lorsqu'un membre « va trop loin » ; le deuxième décrit le statut particulier de membre exclus qui ont pris l'initiative de se réunir entre eux pour construire une communauté dissidente ; enfin, dans un troisième point, on examine les questions de l'anonymat, de la publicité et de la surveillance qui émergent dans les rapports entre la communauté mère et le groupe de dissidents.

Sanctions

Le nombre de personnes effectivement sanctionnées est peu élevé. Ceci équivaut à dire qu'il y a peu de cas (au sens quasi-juridique) dans l'histoire de la communauté. Donc, les cas de dérapages ou de dissidences sont plus que marginaux comparés au fonctionnement rôdé de la communauté, que l'on choisisse d'évaluer ce dernier en terme de nombre de personnes concernées, de nombre de discussions qui y sont consacrées ou du nombre d'heures du travail de chacun cumulées pour le projet global). Les cas traités dans les lignes qui suivent portent sur les incidents politiques dont le nombre est très peu important. L'intérêt du sociologue pour les passages à la limite, les marges, le conflit, les jeux de pouvoir et les défaillances ne doit pas conduire à en exagérer la portée.

Cette rareté ne les rend pas pour autant inexistants en terme de perception ; leur saillance est au contraire assez forte, ces affaires sont évoquées lors de conversations ou de rencontres informelles : le départ volontaire d'un pair est toujours difficile, mais lorsqu'il s'agit d'une exclusion, le déchirement est encore plus brutal. La confidentialité de ces affaires laisse en outre une grande place à l'imaginaire et à l'auto-identification à la personne exclue.

Outre la saillance de ces cas pour les acteurs, ils ne sont bien entendus pas négligeables en termes d'éléments de description sociologique rendant observables et descriptibles les dynamiques technico-politiques du projet.

La sanction ultime consiste à « retirer les droits d'accès ». Techniquement parlant, cela signifie que l'acteur concerné ne peut plus se connecter à la partie privée de la communauté :

son mot de passe ne lui permet plus l'entrée. Il est dès lors exclus de la communauté.

Mais, comme le soulignent les acteurs, on n'en arrive pas là par hasard. Pour la raison suivante : toute dispute ou tout différend a sa place dans la communauté ; en principe, il n'y a pas de vérité qui ne soit bonne à dire. Il existe ainsi des espaces dédiés aux « coups de gueule » où les désaccords les plus profonds peuvent s'exprimer. Mais, dans tous les cas, la politesse et le civisme sont de mises. C'est là une règle à propos de laquelle il est impossible de transiger. Elle semble sous-tendre l'ensemble des affaires internes. La plupart d'entre elles furent fatales lorsque injures ou diffamations furent prononcées. Plus largement, toute rupture du contact de « bonne communication » fut sanctionnée : refus de débattre, de collaborer ou de justifier sa position, crispation sur une position sans prise en compte des autres positions, entêtement ou mélancolie (au sens psychiatrique : « tous les autres m'en veulent »). Même dans les cas de sabotage délibéré avéré, les personnes incriminées ont reçu un droit de réponse, cette réaction n'étant sanctionnée que lorsqu'elle s'écarte des règles (refus de communiquer, postage intempestif du même message dans tous les forums, effacement de tous les anciens messages postés, insultes ou diffamation). Ce n'est donc pas tant le sujet qui compte que la façon dont il est introduit.

La rupture communicationnelle prend également une forme que les habitués des forums de discussion appelle « troll ». Ce phénomène désigne une personne entraînant systématiquement la discussion vers la polémique ou postant des messages sans intérêt. Si le lecteur permet cette inscription dérivée de la théorie de l'information de Shannon⁶⁶, les « trolls » sont des générateurs de bruit, ils « polluent » le forum et en rendent la consultation difficile. Cette pratique touche les groupes Usenet, les forums de discussion et les listes de diffusion par courrier électronique. L'usage qualifie à la fois de tels messages et leurs émetteurs de « trolls », dénomination d'ailleurs recensée par le jargon Linux. Dans un article oscillant entre analyse théorique, ironie et dérision, trois analystes décrivent l'émetteur de tels messages comme quelqu'un qui « ne suit jamais les règles de la discussion (définitions des termes, échange d'arguments, réponses aux questions) ».⁶⁷ La théorie des trolls n'est qu'une variation sur la civilité de bonne communication ; elle introduit néanmoins une pondération sur l'assertion selon laquelle c'est la formulation qui est garante de l'entente. Contrairement à ce qui est souvent affirmé en effet, tous les sujets ne peuvent être également abordés : il est des sujets à risque qu'il n'est pas bon de rappeler trop souvent, comme par exemple : la mise en question de l'organisation démocratique de la communauté, les accusations de dérive

⁶⁶ Winkin 1981 : 18.

⁶⁷ Lirresponsable & al 2001.

oligarchique, totalitaire ou sectaire ou la tension entre le bénévolat de l'ensemble des membres de la communauté et le fait que les serveurs soient la propriété de d'une organisation internationale.

L'ensemble de ces derniers cas semblent particulièrement sensibles. Il existe un interdit empêchant de dire du mal d'un pair, *a fortiori* si celui-ci occupe un statut supérieur. Cette clause n'a rien d'anti-démocratique en elle-même. Le cas de la Belgique est saillant de ce point de vue puisque la constitution condamne toute critique publique du roi sans que cette clause ne mettent en cause que l'organisation politique belge soit démocratique. Un point important réside en fait dans le caractère public ou privé de la communication. Un site web ou un forum de discussion sont jugé public, et c'est pour cette raison qu'il semble légitime pour les membres de cette communauté qu'ils soient soumis à ce type de contrainte.

Les super-utilisateurs recourent alors à ce qui est parfois perçu comme de la censure : lorsqu'un message posté sur le forum de la communauté viole ce type de règle (c'est-à-dire s'il s'agit d'une injure, une calomnie ou une diffamation manifeste d'un membre – bref d'une attaque *ad hominem* –, d'une même intervention postée simultanément dans plusieurs discussions ou de la publication d'un message privé), son contenu est purement et simplement supprimé. Le fait que le message aie existé reste néanmoins visible, puisque la ligne du fil de discussion correspondante (contenant le nom de l'auteur du message, l'heure de sa soumission et le contenu du message) est conservée ; le fait que telle personne a posté un message à telle heure reste observable-et-descriptible (accountable) bien que son contenu ne soit plus accessible. Cette pratique est si bien ancrée qu'elle est également tentée lorsque la violation du règlement interne se produit hors du forum de la communauté (lorsque, par exemple, comme on le décrit dans la section suivante, un protagoniste publie un échange privé sur un site web).

Outre les ruptures du contrat de bonne communication, une raison légitime de sanction est la publication d'un échange interne à la communauté hors de celle-ci. Ces échanges regroupent bien entendu le forum de discussion mais également toutes les communications que les membres ont, quelque soit le format (messagerie électronique, communication instantanée sur Internet, conversation téléphonique ou en face-à-face). A côté de la politesse et de la bienséance s'ajoute donc une clause de confidentialité. La sanction à de telles transgressions est ici particulièrement rapide. Le membre qui enfreindrait ce type de règle n'aurait donc pas la possibilité de s'expliquer. Dans la section suivante, on décrit précisément l'initiative de membres ayant été sanctionnés – c'est-à-dire exclus – suite à la publication sur un forum public d'échange qu'ils avaient eus en privé.

Dissidences

Suite à leur exclusion de la communauté, deux membres – MonsieurA et MonsieurB – créent un site web sur la communauté dont ils sont originaires, son fonctionnement et les irrégularités qu'ils ont ressenties. Leur site est principalement constitué d'un forum de discussion ouvert au public (contrairement aux forums de la communauté qui sont réservés aux membres). Cette initiative francophone ne relève pas d'une exception culturelle. Les grandes communautés virtuelles anglophones ont également leur club parallèle se définissant comme anti-X, concurrent ou exclu de X. Pour la communauté étudiée, il existe plusieurs forums et listes de diffusion dédiés à ces mouvements dissidents.

Ce type de groupe se définit de lui-même comme hors-groupe ou, plus exactement, comme groupe dont les membres partagent le fait d'avoir été exclus d'un autre groupe. De manière critique, ce type d'entreprise pourrait être jugée peu productive. Mais les anthropologues expliquent longuement que toute identité culturelle se définit par différenciation par rapport à l'Autre. Dans les faits, d'ailleurs, bien que les discussions stériles soient légions (comme, il faut bien le dire, sur beaucoup de forums en général), il ressort de vrais projets constructifs de ces communautés dissidentes.

Dans tous les cas, ce nouveau lieu crée un espace dégageant l'expression de la critique des contraintes pesant sur la communication dans la communauté d'origine. On peut dès lors s'attendre à ce que ce lieu, libéré des interdits, soit le théâtre de critiques virulentes envers le fonctionnement de la communauté d'origine. C'est le cas, en partie au moins : les membres de la nouvelle communauté dévoilent les travers de l'organisation politique de la communauté dont ils émanent. Celle-ci se prétendrait démocratique mais seraient – selon MonsieurA et MonsieurB – aux mains de « petits chefs » soumettant l'ensemble des membres à leur arbitraire. Ils s'engagent dans la constitution d'un dispositif réglé comme un tribunal. Et, s'emparant de la charge de la preuve face à l'opinion publique, ils convoquent les membres (anciens ou actuels) – dont certains super-utilisateurs, désignés nommément – à participer au débat à titre respectif de témoins et d'accusés. Ils sont rejoint par MonsieurC, un premier témoin.

Le super-utilisateur MonsieurD, interpellé comme l'un des accusés, joue le jeu. Il va tenter d'éclaircir quelques points. Face aux contraintes qui pèsent sur les membres de la communauté, cette intervention est particulièrement singulière. MonsieurD répond aux critiques adressées à l'organisation à laquelle il prend part. Sa réponse repose sur une disqualification des critiques. Elle explique que la communauté "mère" n'a pas de revendication démocratique, comme le croient les membres de la nouvelle communauté. Ce super-utilisateur témoigne d'une compétence à l'apaisement de la critique digne d'un lecteur

du *Nouvel Esprit du Capitalisme* l'ayant praxéologisé (en bon sociologue pratique diraient les ethnométhodologues⁶⁸). Le reste de son intervention consiste à reprendre les accusations une à une et à en acter la véracité. Mieux : les caractéristiques dénoncées – comme l'« oligarchie » et l'existence d'« utilisateurs "à pouvoirs" » – sont présentées comme nécessaires à la bonne conduite de la communauté : la taille grandissante de la communauté a obligé le noyau dirigeant à déléguer le traitement des candidatures (à l'entrée ou à la progression) et la gestion des conflits. Ceci a mis un terme aux critiques des dissidents d'une manière – certes inattendue de la part de ces derniers – mais radicale en terme d'efficacité.

Cette intervention offre un matériau particulièrement intéressant, car diagnostiquer les relations du pouvoir alors que les acteurs se réclament d'une communauté auto-gérée relève de la voltige... Conformément au principe d'inspiration ethnométhodologique de suivi des acteurs, on ne peut évacuer un argument (ici démocratique) s'il est soutenu de manière monolithique par les acteurs. Et la description du fonctionnement de cette organisation en terme oligarchique ne peut tenir si son seul fondement est le point de vue du sociologue.

L'étude sociologique de la critique rend ainsi tenable la posture a-critique. Cette dernière requiert que l'on se réfère aux dires et aux faires des acteurs : si ceux-ci se revendiquent de la démocratie mais agissent conformément à une organisation oligarchique (ce qui n'est pas une exclusive du web, si l'on en croit certains observateurs⁶⁹), il n'appartient pas au chercheur de diagnostiquer une incohérence entre leurs paroles et leurs actes. Pour un sociologue, agir de la sorte serait reconnaître que le monde social et le sens commun sont régis par un principe de non-contradiction – ou même plus : un principe de respect de la logique – ce qui est loin d'être sûr (et loin d'avoir été prouvé/démonstré/découvert/observé). Si, par contre, on se donne comme objet d'étude des situations qui sont le cadre d'expressions de la critique, celle-ci est prise en charge par les acteurs, le sociologue peut alors se borner à enregistrer les divergences en toute neutralité, sans souffrir qu'un point de vue ne soit défendu. Il ne se retrouve plus dans la position du justicier des sociologies critiques, que se sentaient investies d'une mission consistant à faire valoir leur vision du monde.

Le format de la communauté virtuelle qui encourage la discussion tout en excluant le différent fait peser une lourde contrainte sur l'expression de la critique. Il peut donc poser certains problèmes dans le cadre d'un traitement a-critique. L'argument de MonsieurD fournit dès lors un point de vue (parmi d'autres) interne à la communauté, allant dans un sens qui ne

⁶⁸ Lejeune 2001.

⁶⁹ Hermet 1997.

contredit pas la compréhension, par le lecteur, de ma description dans des termes évoquant l'oligarchie. Il faut d'ailleurs insister – c'est important – sur la modalité de l'argument de MonsieurD. Ce dernier ne conçoit pas la qualification oligarchique de la communauté comme une trahison de cette dernière, pas plus que comme un dévoilement du type de ceux qu'un sociologue classique pourrait tenter de performer en constatant, selon lui, une contradiction entre les pratiques de la vie quotidienne des membres de ces projet et sa présentation en tant que démocratie du web. Le ton de l'argument de MonsieurD est différent : il semble bel et bien expliquer aux dissidents sur quels points ils se trompent. Cette mise au point est d'autant plus remarquable qu'elle intervient sur un forum public (accessible à n'importe quel internaute), contrairement aux forums de la communauté virtuelle (qui sont réservés aux membres).

Mais, étonnamment, qu'il s'agisse de se lamenter, de critiquer ceux qui ont banni ou de fonder du neuf, la logique adoptée par la communauté dissidente n'est jamais révolutionnaire ; l'adhésion aux règles fondamentales de la communauté source ne semblent pas moindre comparée à celle des membres effectifs de cette communauté. Pour reprendre la terminologie des *Economies de la Grandeur*, le passage au différent semble impossible. Si l'on replace cet état de fait dans le langage de description de la théorie de la prise, on est confronté à ce qu'il faut bien appeler une relation d'emprise : les règles de la communauté source et les relations avec les membres de cette communauté enserrant tellement les acteurs qu'elles perdurent même après l'exclusion ; cette relation semble si tenace qu'une communauté alternative devient nécessaire. Mais la relation n'est pas reconfigurée ; le rôle de l'empris s'est cristallisé, ce dernier se crispe sur l'injustice dont il est victime... mais semble tétanisé, incapable de réagir ou de se ressaisir. Il est pris dans un moule, une routine. Ainsi voit-on le forum de MonsieurA et MonsieurB être l'arène de discussions soutenues sur la qualité du travail de leurs ex-pairs. Mais ni l'expertise de ces derniers ni la pertinence de ce type de travail n'est pas remise en cause : la discussion prend une forme très homologue à celles qui se déroule au sein de la communauté.

Si l'on replace ceci dans la série de transformations qui ont mené à la création de la communauté parallèle, la figure de ces dissidents semble marquée par une critique récurrente. Lorsqu'ils étaient membres de la communauté, leurs pairs critiquaient le fait qu'ils campent sur leur position. Leur sortie du groupe découlerait de ce manque de souplesse. Mais une fois dehors, ils semblent de pouvoir se défaire d'une contrainte qui ne pèsent plus sur eux : l'emprise les cantonne à la justification alors que, n'étant plus membres de la communauté, ils n'ont plus aucun devoir à son égard.

Anonymat et traçabilité

Certains membres de la communauté identifient un mouvement de résistance valorisant l'indépendance, la gratuité et l'anonymat. De fait, ces valeurs sont défendues de ci de là sur la Toile à travers l'idée que les ressources doivent être gratuites (au sens de « free beer ») pour être accessibles à tous, que l'informatique doit s'affranchir de l'emprise des multinationales (« free » au sens de liberté) et que le droit à l'expression de n'importe quel point de vue doit être déchargé de toute contrainte.⁷⁰

Il ne faudrait par pour autant penser que ces valeurs (la gratuité, l'indépendance et la liberté sans contrainte) font système, ou qu'elles soient également partagées. Cette question s'affilie à l'esprit du libre qui a émergé dans le monde informatique académique et qui circule depuis une dizaine d'années sur Internet. Mais, toujours aujourd'hui, les « succes stories » du libre hors du cadre strictement universitaire ou scientifique sont relativement rares pour être remarquées. Contrairement à ce qu'une vision enjouée du net pourrait laisser penser, le mouvement n'est d'ailleurs pas à l'expansion, même dans le milieu scientifique. En témoigne par exemple la volonté officiellement proclamée des recteurs belges de soumettre les publications scientifiques au droit d'auteur, volonté ayant pris corps dans l'Association des Auteurs Scientifiques Francophones de Belgique (ASUF) dont les statuts sont parus au Moniteur Belge le 17 mai 2001 et dont les neuf recteurs francophones sont membres.

Les divergences des membres sur ces questions permettent de faire ressortir la cohabitation de deux logiques légitimes. D'une part, la vision scientifique et réticulaire de la connaissance comme un élément immatériel devant être partagé et diffusé librement, c'est-à-dire sans coup ni frein d'autre nature qui plonge ses racines dans la circulation parfaite du libéralisme ; d'autre part, la nécessité de cadrage de l'information, les assertions devant être assumées ou rapportées à un auteur pour avoir du poids. L'exemple de la communauté dissidente permet d'enrichir le débat également sur ce point. Ainsi, lorsque le super-utilisateur se présente sur le forum, son identité est vérifiée. Ceci indique n'est pas si simple de se faire passer pour quelqu'un d'autre : la navigation sur le net draine une série de traces, comme l'adresse IP de la machine, son fournisseur d'accès, etc. Cette capacité procède d'un recoupement : à partir d'une série d'indices, les dissidents peuvent, à défaut d'un contact direct (par définition absent sur le web), identifier à qui ils ont affaire.

⁷⁰ Voir la levée de boucliers s'alignant derrière le ruban bleu « blue ribbon » face au « Communication Decency Act » du sénateur Exxon perçu comme une tentative de censure enfrenant par conséquent le premier

(Suite page suivante)

D'une manière similaire, même les internautes qui ne veulent pas être découverts peuvent être démasqués. Ainsi, l'un des super-utilisateurs de la communauté source est invité à prendre la parole sur le forum dissident. Les concepteurs de ce dernier agrémentent leur invitation d'un commentaire sur ses fréquentes visites de leur site et, par conséquent, sur son intérêt pour leur initiative. De manière symétrique, les dissidents – qui possédaient toujours un compte anonyme au sein de la communauté source (afin notamment de s'informer discrètement de ce qui s'y dit) – vont être démasqués ; leur couverture va donc sauter (et leur accès à la communauté va être supprimé). Cette mesure ne les surprend pas et ne semble d'ailleurs pas les émouvoir, proclamant que c'est « de bonne guerre ». Il est évidemment également possible que la suppression de ce compte ne les gêne guère parce qu'ils disposent d'autres couvertures pour entrer dans la communauté d'origine. Le dispositif d'opacification passe ici par le proxy. Un "truc" apparemment également maîtrisé par les "taupes" que par les "gardiens de l'ordre". Comme le montrent Bessy et Chateauraynaud (1995), la course-poursuite entre l'expert et le faussaire est d'autant plus longue qu'ils jouent à armes égales, c'est-à-dire qu'ils mobilisent la même compétence. Ici, il s'agit d'une capacité à se cacher ou identifier l'identité d'un internaute que cache son pseudonyme. Dans le cas qui nous intéresse ici, les homologues des « faussaires » sont les internautes infiltrant la communauté virtuelle alors qu'ils en ont été exclus et les « experts » les membres de la communauté doté d'un statut assez élevé pour avoir la charge de débusquer les impostures. Pour les faussaires, il s'agit de mettre en œuvre une opacification des prises des « experts »⁷¹ ; ces dernières consistent en l'IP de la machine qui se connecte en tant que propriétaire d'un tel pseudo, du nom de sa connexion et du proxy. Pour reformuler ceci comme Dupuy, les experts savent comment faire, mais les faussaires le savent également (on parle de savoir partagé) ; en outre, faussaire et expert savent que l'autre sait comment faire et qu'il sait que lui-même sait. Cette récursion pouvant être prolongée indéfiniment, on est dans une situation de specularité infinie, aussi appelée connaissance commune (notée CK pour « common knowledge »). Dès lors, la seule possibilité pour l'un ou l'autre de l'emporter est de compter sur un pas de travers de son vis-à-vis. Le handicap de l'un fait l'avantage de l'autre.

Evidemment, ceci soulève le problème des données personnelles et de la vie privée. Néanmoins, sur le réseau un intermédiaire s'intercale nécessairement entre les individus et les collecteurs de données. Les acteurs s'emparent de cet actant non-humain, l'ordinateur, et tirent parti de ces qualités de filtre comme de transmetteur. Dans le double jeu du dévoilement

(Suite de la page précédente)

amendement de la constitution des Etats-Unis.

⁷¹ Voir le développement de Chateauraynaud 1999 : 20.

de l'identité de l'utilisateur, individu comme usager tiennent compte de ces possibilités pour limiter, déguiser ou travestir le passage des informations. Ainsi les usagers conversant sur le web tiennent compte de la fiabilité toute relative des informations distillées par ce biais : un prénom féminin est un indicateur peu sûr du sexe de l'interlocuteur. Les constructeurs de bases de données tiennent compte de ces biais... Et mettent par conséquent en œuvre des stratégies permettant de les minimiser (notamment par le recoupement des informations fournies volontairement par l'utilisateur et celles rendues disponibles automatiquement par le fournisseurs d'accès et l'ordinateur de l'utilisateur). Comme on l'a mentionné ci-dessus, les prises des différents protagonistes sont souvent partagées (en tout cas chez les internautes « professionnels » comme ceux que nous avons rencontrés ; il est plus que probable qu'une asymétrie de prise existe pour un surfeur occasionnel). Les usagers tentent par conséquent de contrer les dispositifs de surveillance mis en œuvre.

Ce qui nous importe ici, c'est de souligner l'importance de la médiation informatique qui est mobilisée par l'ensemble des acteurs comme protection. Ce jeu sur l'opacification ou la clarification du médium obligent les acteurs à poser des hypothèses sur les stratégies, motivations et intentions de leurs interlocuteurs, soit pour anticiper les mesures à prendre (paramétrage du proxy pour les uns, récolte et recoupement des données disponibles pour les autres) soit interpréter ce qui est perçu (la disponibilité d'une information ou d'une intention comme camouflage d'une autre donnée ou leurre, l'anonymat comme aveu d'une culpabilité ou d'une méfiance). Ce jeu suppose également de résoudre l'équation posant l'équivalence entre un point de connexion sur le réseau, une machine et un utilisateur. Or, les possibilités d'opacification et de partage d'une ligne ou d'une machine, qu'elles soit privées ou publiques (dans le cas des cybercafés), mettent à mal ce postulat de correspondance entre ces trois termes.

Tenir compte du rôle actif que remplit la médiation informatique (et que lui assigne délibérément les acteurs) permet peut-être de comprendre la disparité avec les observations rapportées ci-dessus et celles de Didier Torny sur la traçabilité. En effet, ses travaux montrent que, si la traçabilité est bien acceptée lorsqu'elle porte sur des non-humains, elle semble peu légitime lorsqu'elle est appliquée à des humains.⁷² Or, dans les exemples évoqués avec la communauté dissidente, la position par rapport à la traçabilité, loin d'être dénonciatoire, est au contraire valorisée ; le super-utilisateur MonsieurD remercie en effet les propriétaires du site d'avoir vérifié son identité. Il apprécie cette démarche pour sa rigueur et son honnêteté.

A ce stade du développement, le lecteur comprend que cette contradiction avec les analyses de Torny n'est qu'apparente. En effet, les prises dont disposent les acteurs qui

viennent au grain de part et d'autre ne s'appliquent pas, comme on pourrait le croire, à des humains. La veille, les procédures d'anonymisation ou de traçabilité portent bien plus sur les traces que laisse – ou non – une machine après son passage sur un site web (dans ce cas, un forum de discussion). Cette asymétrie se retrouve d'ailleurs dans le discours officiel des entreprises dont le but avoué est de pister les individus sur le web. En témoigne, cette légitimation du travail d'un des plus renommés des prestataires de services publicitaires.

DoubleClick n'utilise aucune de vos coordonnées (nom, adresse, adresse électronique, numéro de téléphone) dans la diffusion de publicités sur Internet. DoubleClick utilise uniquement les informations concernant votre navigateur et vos déplacements sur le Net pour pouvoir déterminer quelles publicités s'afficheront sur votre navigateur. (Rubrique "confidentialité" du site Internet de DoubleClick, consultée le 10/02/2003)

Il est notable que cet argument soit ici présenté comme rassurant ; ce qui rejoint bien le constat de Torny sur l'asymétrie de légitimité du traçage des humains et des non-humains. Pour mémoire, cette société croise les informations provenant des sites de tous ses clients, ce qui lui permet d'établir le profil de chaque usager (qui visite les dits sites, et qui rencontre par conséquent les bandeaux publicitaires). Ce profil permet de proposer une publicité ciblée de manière « adaptée ». L'originalité de ce service fut de stocker les informations sur les cibles à même sa propre base de données et non plus, comme il est d'usage, à travers les fameux cookies stockés sur le disque de l'utilisateur. La base de données est ainsi centralisée et n'est pas soumise aux maladresse de l'utilisateur, à son désir d'anonymat ou au manque de place sur son disque dur.

Les mouchards – en anglais, cookies – sont des fichiers invisibles dans lesquels sont stockées certaines informations concernant l'utilisateur. Ils sont souvent demandés par le serveur auquel on se connecte afin (sic) d'identification. (Himanen Pekka, *Glossaire du net*)

Données inscrites par un serveur dans un fichier sur votre ordinateur (e.g. le fichier MagicCookie sur un Mac), qui lui permettent de vous reconnaître. (*Jargon Français*)

A son lancement, ce service a provoqué une levée de boucliers (on en trouve trace sur les groupes de nouvelles dès la mi-août 1996)... qui n'a guère de suite aujourd'hui. Une

(Suite de la page précédente)

⁷² Torny 2003 : 14 et sq.

seconde différence avec le matériau étudié par Didier Torny permet de comprendre l'apparente divergence avec le grand partage entre actants non-humains (dont la traçabilité est bien vue) et les actants humains (dont le pistage est illégitime). En effet, l'étude de nombreux forums de discussion dédiés à d'autres sujets que les nouvelles technologies témoigne de la même distribution que celle relevée par le sociologue de la traçabilité.

3.

TRAÇABILITE ET LIBERTE INDIVIDUELLE

« Découvrez comment vous êtes pistés sur Internet » : c'est le nom d'une rubrique fort visitée du site de la Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés (www.cnil.fr). L'internaute béotien y découvre un avertissement digne d'un lanceur d'alerte : « oui, il est possible d'être espionné, sinon surveillé », à la hauteur de l'enjeu, « la protection de votre vie privée ». A ces informations s'ajoute une démonstration chargée de convaincre le lecteur réticent, qui consiste en une visualisation d'éléments concernant son propre ordinateur.

Démonstration de la CNIL

Saviez vous que l'adresse IP de votre machine est : 212.198.0.37
et que votre adresse DNS est :212.198.53.66

Nous pouvons voir que votre ordinateur utilise : Microsoft Windows 2000
comme système d'exploitation.

Votre navigateur a comme nom de code : Mozilla/5.0 (Windows; U;
Windows NT 5.0; fr-FR; rv:1.3) Gecko/20030312

Pour accéder à cette page, vous avez cliqué sur un lien situé à l'adresse
suivante : <http://www.cnil.fr/traces/demonst/demo.htm>

En donnant à voir des éléments de traçabilité technique, la CNIL soulève l'un des nœuds de débats essentiels autour des usages des TIC et singulièrement d'Internet : comment assurer la fiabilité et la sûreté de tels réseaux sans permettre le développement d'une surveillance illégitime des personnes, un « flicage » des internautes ?

De nombreuses affaires ont illustré tout ou partie de ces débats qu'elles concernent l'utilisation du courrier électronique par des salariés d'une entreprise à des fins privées, la diffusion d'images à caractère pédophile, la vente d'objets historiques issus du III^e Reich, la nécessité d'identification des abonnés par un fournisseur d'accès à Internet (FAI) ou la diffusion d'information de connexion vers des tiers commerciaux. Plutôt que de décrire en détail chacune de ces affaires, assez familières au lecteur sous le nom de certaines entreprises impliquées (Yahoo, Double-Click, Intel et son Pentium® III, Microsoft Passport, Real Networks,...), nous avons choisi de développer trois points transversaux qui structurent ces polémiques et procès.

Tout d'abord nous montrerons que la traçabilité sur Internet est doublement

particulière : d'une part, elle est consubstantielle au réseau technique qui le constitue, d'autre part, elle permet un passage relativement aisé d'une traçabilité des données à celles des utilisateurs. Ensuite, nous montrerons que les usages de la traçabilité sont critiqués sous le double angle de la légitimité de la surveillance et de la légitimité des surveillants. Enfin, nous étudierons une singularité des réseaux informatiques par rapport à la traçabilité : la revendication d'un droit à l'anonymat pour les usagers.

// Une traçabilité particulière pour les réseaux des TIC

Quelles sont les spécificités des TIC et en particulier d'Internet par rapport à d'autres dispositifs supports de traçabilité ? On peut en dégager deux : tout d'abord, la traçabilité est en quelque sorte consubstantielle à ces dispositifs, inhérente à leur fonctionnement. En conséquence, les efforts pour en tirer profit sont minimaux par rapport à d'autres activités qui exigent une logistique très importante et une discipline coûteuse des pratiques pour sa mise en œuvre. Ensuite, de manière moins spécifique, la traçabilité sur les dispositifs des TIC permet, sans doute plus facilement que pour d'autres domaines, d'assurer une véritable traçabilité des personnes créant dès lors des espaces de conflit pour des polémiques et des procès.

Des nécessités techniques inhérentes aux dispositifs

Contrairement à des activités industrielles ou agricoles, les réseaux informatiques et de communication sont implicitement pourvus de dispositifs de traçabilité. Un téléphone portable est souvent mobile et il faut, tant pour appeler que pour recevoir des communications, que le réseau soit en mesure de connaître son emplacement à un moment donné. De même, un courrier électronique envoyé à un destinataire peut prendre mille et un chemins avant de lui parvenir et il faut être à peu près certain qu'il parvienne au destinataire où qu'il se trouve.

Comme nous l'avons montré à propos d'autres domaines (Torny 1998), c'est le caractère circulant des entités en jeu qui définit l'apparition de la traçabilité. Un service de courrier postal ou des autocommutateurs mécaniques sans traçabilité sont parfaitement à même de transmettre des plis ou des appels téléphoniques à des destinataires identifiés dont la localisation est fixe. En permettant aux destinataires (et accessoirement aux émetteurs) de données de se déplacer, ces systèmes techniques doivent inclure des éléments de traçabilité pour assurer leur fonctionnement.

Parmi ceux-ci, le point d'appui essentiel de la traçabilité est un identifiant unique qui

permet de connaître le point de départ (ou d'arrivée) d'un transfert de données. La carte SIM (Subscriber Identity Module) pour le réseau GSM et l'adresse IP (Internet Protocol) pour Internet jouent en pratique le même rôle. A quoi s'ajoutent d'autres identifiants qui vont préciser les relais intermédiaires par lesquels va circuler l'information, éventuellement assortis de dates, de volumes de données concernés, de clés de cryptage ou tout autre élément précisant la nature de ce qui circule ou ses modalités de prise en charge.

Sans ces identifiants, les données à transmettre s'égarent sans qu'il soit toujours possible de s'assurer de cette perte ou, du moins, de comprendre les raisons de la « coupure » soudaine. S'agit-il du poste situé en face de moi ? De la ligne réseau de mon FAI ? D'une saturation générale liée à des virus générateurs de *spams* ? Sans traçabilité, les coupures de réseau seraient plus longues et leurs causes plus difficile à expliciter.

Aussi, il n'y a pas à proprement parler à bâtir une traçabilité informatique sur Internet et celle-ci ne peut faire l'objet de critiques sans saper le support technique nécessaire au fonctionnement du réseau. S'il faut suivre les données qui transitent et les machines qui les véhiculent, c'est autour des usages de la traçabilité que vont se focaliser les critiques et en particulier sur la possibilité de passer des machines aux usagers.

Des machines aux hommes : la reconstitution d'un usager

Par nature, l'ensemble des éléments traçables portent sur des dispositifs techniques : téléphone portables, serveurs informatiques, disques de données... Le monde externe au réseau, et en particulier les personnes qui, comme on dit, s'y connectent, ne sont en rien tracées. Cependant, comme nous l'avons montré (Torny 2003), la possibilité de rapprochement entre une traçabilité des choses et une traçabilité des personnes soulève la critique. L'utilisation des données de production d'une entreprise à des fins de gestion peut permettre un suivi très fin de la « productivité » des salariés et donc, indirectement, conduire à un jugement sur les personnes. Dans le cas d'Internet, on peut considérer que trois types d'usages différents permettent de remonter des machines et des données aux utilisateurs.

Le premier d'entre eux consiste à l'accumulation des données IP, tâche normalement effectuée par le FAI mais qui peut être prise en charge partiellement ou totalement par des programmes dédiés sur la machine de l'utilisateur (cache, cookies,...). En accumulant ces données de circulation sur la Toile, un centre de calcul peut être capable de reconstituer une entité ayant des séries de goûts et d'intérêts (la pêche à la mouche, le vin chilien, les musiques tziganes,...), étant cliente d'un certain nombre d'entreprises, connaître les lieux de fournisseurs d'adresses électroniques,... L'expérience antérieure des bases de données montre que ces données sont potentiellement marchandisables : les grandes sociétés de Vente par

Correspondance peuvent les acquérir à bon prix. De manière plus générale, les entreprises pratiquant des envois postaux massifs souhaitent obtenir ce genre de données afin de viser la meilleure « cible » possible pour leur envoi. C'est donc moins une tentative de retotalisation d'un individu qu'il s'agit d'effectuer que de pouvoir obtenir des éléments d'information pertinents dans le cadre d'une recherche particulière, ici commerciale, dans d'autres cas policière ou judiciaire.

Le deuxième usage ne repose pas sur l'accumulation de données IP, mais sur le croisement de l'ensemble des éléments disponibles sur le web en rapport avec l'utilisateur recherché. Par l'interrogation de moteurs de recherche, par l'exploration systématique du web, on peut obtenir des séries d'informations sur les personnes (CV, pages personnelles, messages déposés sur les forums,...). Cela suppose que l'utilisateur laisse lui-même de nombreuses traces ou qu'on connaisse les pseudonymes qu'il utilise. C'est d'ailleurs souvent le même usager qui cherche son propre nom, pratique devenue courante et désignée sous le terme d'egosurf. De tels usages « humains » sont limités, en revanche des robots ne cessent de parcourir les forums de discussion afin de récupérer un flot d'adresses pour envoyer du courrier, ce qui entraîne en retour l'utilisation d'adresses « truquées » par les internautes :

clodio23 (clodio23**enlevecemorceau**@yahoo.fr)

francky (francky_**nospam**@wanadoo.fr)

Dans le même ordre de pratiques, on peut évoquer celles qui sont attribuées au réseau Echelon, qui opérerait une sélection de surveillance des messages échangés sur la base des mots-clés, qui aussitôt connus, ont fait l'objet d'un usage parodique et/ou critique par les internautes⁷³.

Le troisième usage, sans doute le plus efficace, repose sur la possibilité d'accès à (aux) ordinateur(s) de l'internaute. Elle est particulièrement utilisée dans le cadre de la force publique, mais également dans celui des relations de travail. Si l'on peut mettre en rapport des outils informatiques, des données et un individu, la traçabilité inhérente des TIC est dès lors une traçabilité des personnes. Ce qui l'inscrit dans un cadre juridique tout à fait différent, celui de la protection des données personnelles (Frayssinet 2003). C'est sur cette base juridique réelle ou supposée que vont se nouer nombre de conflits engageant la traçabilité sur Internet. La plupart des acteurs vont se focaliser sur la mise en équivalence entre la traçabilité des opérations techniques et une traçabilité des usagers qu'elle soit recherchée, redoutée ou

⁷³ On peut ici citer la première « Jam Echelon Day » du 21 octobre 1999 qui avait pour but de saturer

contrôlée.

III/ Une légitimité en question

La traçabilité sur Internet est donc là, à portée de main, pour qui dispose d'un minimum de ressources techniques. Mais sur quelle base peut-elle s'exercer ? Qui peut la mettre en œuvre et dans quel but ? A la première question, nous répondrons par la référence à une forme de légitimité commune à Internet et aux autres domaines « traçables » : c'est l'existence d'un danger qui assure la nécessité de la surveillance. La seconde question amène des réponses plus nuancées, différentes tentatives d'introduction d'asymétries dans un monde souvent décrit comme non hiérarchique.

Quelle est la légitimité de la surveillance?

Une critique majeure adressée aux dispositifs de traçabilité est la dénonciation d'un fichage généralisé des personnes, alors que ceux portant sur les choses demeurent relativement imperméables à la critique radicale (Torny 2003). On peut évoquer les refus très nets et les dénonciations multiples lorsqu'il s'agit de tracer directement des personnes au nom d'une sécurité collective ou d'un intérêt de l'Etat. L'exemple fameux des certificats d'hébergement destinés à s'assurer de la localisation d'étrangers sur le territoire national ou les polémiques entourant le réseau Echelon illustrent ce point. De même la récente loi sur la sécurité quotidienne, et son volet Internet, ont-ils soulevé un tollé de la part de nombreuses associations.

Quelle est la légitimité de l'usage de la traçabilité dans les TIC ? Elle repose sur la désignation d'une menace difficile à contrôler : des usages détournés d'Internet (cybercriminalité) ou la possibilité de communication entre réseaux mafieux ou terroristes, sans que les représentants légitimes de l'Etat ne puissent rien en savoir. Ainsi, les communications de téléphonie mobile, ne présentant *a priori* de danger que dans l'émission de rayonnements électromagnétique, se sont révélés « dangereuses » à travers la création de la Mobicarte. En 1997, France Télécom commercialise une carte qui permettait de téléphoner sans que puisse être identifiée la ligne utilisée. Une soudaine mobilisation s'est emparée du

(Suite de la page précédente)

les logiciels chargés du tri des messages par addition des dits mots-clés.

service des écoutes qui a évoqué la possibilité d'utilisation d'un tel service par un « revendeur de drogue ». Cela a entraîné une réaction rapide de la compagnie téléphonique :

"Dès le lundi 24 mars, précise France Télécom, nous avons donc demandé à notre réseau en Ile-de-France de demander à tout acheteur de Mobicarte de décliner son identité (nom, prénom, adresse), avec une pièce d'identité officielle à l'appui. Même si la carte ne lui est pas destinée, l'acheteur engage donc sa responsabilité." L'entreprise, qui indique avoir vendu quelques centaines de Mobicartes entre le 19 et le 24 mars, assure qu'elle va "recontacter ces clients" pour les identifier.⁷⁴

Dans ce cadre, le consommateur ordinaire, tout comme un producteur de denrées alimentaires, voit sa responsabilité « engagée » : les communications téléphoniques sont considérées comme des matières potentiellement dangereuses. L'usage spectaculaire de ces données dans de nombreuses enquêtes judiciaires, dont celle de l'assassinat du préfet Erignac, a banalisé cette surveillance.

L'internaute est soumis à des contraintes similaires et pour les mêmes raisons : parce que la cybercriminalité est toujours possible, la loi sur la sécurité quotidienne a renforcé la traçabilité des connexions en obligeant les FAI à identifier leurs clients, et en particulier le délai de conservation de telles données :

Pour les besoins de la recherche, de la constatation et de la poursuite des infractions pénales, et dans le seul but de permettre, en tant que de besoin, la mise à disposition de l'autorité judiciaire d'informations, il peut être différé pour une durée maximale d'un an aux opérations tendant à effacer ou à rendre anonymes certaines catégories de données techniques. Un décret en Conseil d'Etat, pris après avis de la Commission nationale de l'informatique et des libertés, détermine, dans les limites fixées par le IV, ces catégories de données et la durée de leur conservation, selon l'activité des opérateurs et la nature des communications.⁷⁵

Cet article a suscité une mobilisation intense d'un syndicat de l'industrie informatique, mais surtout de nombreuses associations (IRIS, LDH, CNCDH, MRAP,...), sans succès. Pour

⁷⁴ « La Mobicarte de France Télécom inquiète le ministère de l'intérieur », Le Monde, 30 mars 1997.

⁷⁵ Art. 29, Loi sur la sécurité quotidienne, 15 novembre 2001.

elles, dès lors, l'internaute est considéré comme un criminel potentiel, dont il faudrait assurer la surveillance extensive, au mépris de ses libertés publiques. Comme pour de nombreuses autres lois, elles ont beau jeu de montrer qu'un « vrai » criminel pourra utiliser un cybercafé sans qu'aucune forme d'identification ne permette de passer de la traçabilité « machine » à la traçabilité de l'utilisateur. Ce qui se joue autour de cet article de loi c'est la question de la conservation des données, la création de mémoires asymétriques de longue durée.

Conservation des données : des asymétries sur le réseau

Nous avons montré que le développement de l'usage de la traçabilité sur Internet est coextensif du constat de la dangerosité des « autoroutes de l'information » qui peut abriter différentes formes de cybercriminalité, dont la plus présente après le 11 septembre 2001 est le support logistique du terrorisme. Dans le cadre de procédures judiciaires, l'Etat est donc légitimement amené à utiliser la traçabilité des connexions. Mais d'autres acteurs vont tenter d'acquiescer cette légitimité, sur des bases assez différentes.

Tout d'abord ce sont les entreprises qui, dans le cadre du contrat de travail, vont tenter de légitimer la surveillance des activités de leurs salariés en rapport avec Internet et en particulier le courrier électronique (Serioet Manara 2003). Suite à plusieurs affaires de licenciement pour utilisation des moyens de l'entreprise à des fins privées sur la base d'envois de courriers électroniques, la jurisprudence actuelle tend à appliquer le droit « classique » des correspondances au courrier électronique. Cependant, c'est moins la nature des objets en jeu que la finalité des procédures de traçabilité qui sert de démarcation aux juges. Ainsi, si un tiers (ici France Télécom) fournit des éléments prouvant l'utilisation privée des moyens de l'entreprise sans que ceux-ci n'aient été produits à des fins de surveillance, ils peuvent être retenus contre le salarié :

Les vérifications par une société du relevé de communications téléphoniques d'un salarié fourni par France Télécom ne constitue pas un procédé de surveillance illicite pour n'avoir pas été préalablement porté à la connaissance des salariés. (Serioet Manara 2003)

Qu'une entreprise externalise ses routeurs ou l'ensemble de son Intranet et les salariés peuvent faire l'objet d'une forte traçabilité sans en être averti. Alors que l'Internet est apparu dans un premier temps comme un espace de liberté dans le cadre du travail, d'où la réticence de nombre d'entreprises à « connecter » leurs salariés, la multiplication des procédures disciplinaires marque la tentative de réintroduire le rapport de subordination.

C'est un autre rapport de subordination qui se joue dans l'affaire Yahoo !. Lorsque

différentes associations (LICRA, MRAP, UEJF) assignent Yahoo ! en justice parce que l'entreprise rend « visible » et « disponible » en France des objets du III^e Reich, c'est pour soumettre un acteur aux usages et droits américains aux contraintes du droit français. Yahoo ! prétendait qu'il était impossible de « filtrer » les acheteurs ou simple curieux en provenance de France, le juge a considéré que cela était possible en utilisant l'adresse IP comme base technique. Autrement dit, en demandant à Yahoo ! d'effectuer une traçabilité active à partir de son site pour éviter toute « intrusion illégale » d'internautes résidant en France. Dans un monde où tout peut se connecter, il s'agit d'une première tentative de la part d'une démocratie de limiter les possibilités d'accès à un site⁷⁶. Très fortement critiquée par les défenseurs d'un Internet libre, tout sur le fond que sur la faiblesse effective des moyens techniques mis en œuvre, la décision a finalement été acceptée par l'entreprise américaine, ce qui n'a pas éteint les feux d'une polémique juridique sur la pertinence d'une décision française portant sur une entreprise exerçant son activité outre-Atlantique⁷⁷.

Pour répondre à ces questions de différences de législation, mais aussi à la lutte contre la pédopornographie, de nombreux acteurs informatiques ont tenté de créer à leur profit des centres de calculs fondés sur une certaine traçabilité des pratiques des internautes. Les deux plus spectaculaires ont sans doute été celles menées par Intel avec son Pentium® III « tatoué » et par Microsoft avec .Net et son Passport universel. Dans le premier, il s'agissait de donner un identifiant unique à un processeur (donc une carte-mère et un ordinateur), le Processus Serial Number (PSN), ensuite donné à loisir aux sites web qui le demanderaient. Cette annonce a provoqué en 1999 un tollé aux Etats-Unis, d'autant plus que des hackers ont alors découvert que d'autres processeurs Intel avaient déjà le même « tatouage », IBM a annoncé que ses bios désactiverait le tatouage et de nombreux programmes de désactivation ont été diffusés *via* la Toile. Trois ans plus tard, Microsoft développe un projet unificateur similaire : ce n'est plus la machine qui reçoit une identification unique, c'est l'utilisateur qui peut recevoir via le service .Net un numéro d'identification unique qui serait en particulier utilisé pour l'ensemble des achats effectués sur le Web. Tout comme le projet précédent, les directives européennes très strictes ont empêché leur réalisation immédiate et obligé Microsoft à revoir sa copie, d'autant plus qu'une faille de sécurité majeure était révélée. Cependant, le lancement de projets concurrent (en particulier Liberty Alliance soutenue par Sun) montre le souhait continu d'opérateurs économiques de tirer parti de la traçabilité des systèmes informatiques.

⁷⁶ La Chine est particulièrement connue pour tenter de limiter drastiquement l'accès à certains contenu Internet pour ces citoyens.

⁷⁷ Pour une discussion juridique précise, voir <http://www.juriscom.net/uni/doc/20010131.htm>

Ainsi, outre l'Etat, des acteurs variés tentent donc d'utiliser la traçabilité à leur profit en limitant l'accès à certains sites ou en créant à leur profit des mémoires enregistrant à leur profit des informations sur les internautes « de base ». Nous avons décrit ici des tentatives spectaculaires, qui ont donné lieu à des polémiques ou des procès, mais tout site créant des cookies réalise le même type d'opération à plus petite échelle. La légitimité de l'ensemble de ces actions, y compris celle de l'Etat, est fortement mise en cause par des associations, tant en Europe qu'aux Etats-Unis, qui tentent de lutter contre les usages dérivés de la traçabilité au nom d'un droit à l'anonymat. Cette situation spécifique aux NTIC est rendue possible par la mise à dispositions de moyens concrets pour mettre en œuvre ces revendications à l'anonymat.

III/ Des revendications d'anonymat

Les usages de la traçabilité peuvent être aménagés, négociés, contrôlés, mais de manière beaucoup plus radicale, des juristes, des informaticiens, des associations et des internautes ordinaires mettent en œuvre un véritable droit à l'anonymat qui vise à rendre difficile le passage de la traçabilité des machines et des données à celle des usagers. Nous verrons d'abord que ce droit peut prendre les formes des pratiques les plus ordinaires d'utilisation de pseudonymes et de multi-identités sur le web, avant de considérer des pratiques qui structurent davantage la possibilité d'un droit à l'anonymat.

La multi-identité : une pratique ordinaire de brouillage

L'internaute ordinaire, sans doute sans avoir lu la littérature interactionniste sur les variations identitaires suivant les contextes et les interactions (Strauss 1992) ou la présentation de soi (Goffman 1973), semble parfaitement en maîtriser les ficelles. Tout fournisseur de courrier électronique permet à ses usagers une multitude d'adresses *email* permettant donc de multiples identités, tout service de « rencontre » gère de multiples alias pour un seul et même compte. La déclinaison à l'infini des formulaires d'identification avec leurs variables multiples (âge, sexe, domiciliation,...) encourage doublement le mensonge : d'une part, par méfiance envers les systèmes de surveillance décrits plus haut, d'autre part, pour emprunter une nouvelle identité.

Si de nombreuses utilisations des multi-identités ont été décrites, la plupart d'entre elles n'ont pas par elles-mêmes d'effet structurant : des hommes hétérosexuels se font passer pour des femmes sur un *news group* lesbien, des fans de séries télévisées font croire qu'ils

accèdent aux scripts de futurs épisodes et en dévoilent les rebondissements, de fausses photos d'identité sont utilisées pour « arranger » son physique et susciter les échanges par mail ou chat. Leur usage massif ne fait qu'ajouter un élément d'incertitude supplémentaire à toute interaction de ce type sur le degré d'authenticité des déclarations d'autrui.

Cependant d'autres usages se sont révélés problématiques : ainsi, lorsqu'un jeune adolescent profite d'une identité « d'analyste financier » pour amasser des profits financiers.

Utilisant ses économies et le compte bancaire ouvert en commun avec son père, le jeune garçon se met alors à acheter en ligne des actions de compagnies peu connues. Onze fois, il répète la même opération, récupérant à deux ou trois occasions plus de 10 % en valeur boursière de telle ou telle firme. Après chaque achat, le soir même, il s'introduit dans les forums de dialogue de plusieurs sites financiers, se présente comme un analyste ou un investisseur et loue le futur financier de la société dont il vient d'acquérir les parts. Aussitôt, les actions grimpent en flèche et l'adolescent revend. Pour empocher les bénéfices.⁷⁸

La dissimulation, ici profitable, peut prendre un tournant dramatique. Ainsi, lorsqu'on apprend qu'un ex-marine américain de 31 ans, Toby Studabaker, a entraîné une jeune britannique de 12 ans dans une fugue en France et en Allemagne après quelques mois de *chat* intensif sur le web, celui-ci invoque pour sa défense le fait qu'elle lui avait affirmé avoir 19 ans et qu'en conséquence, il ne pouvait être accusé de détournement de mineur. Outre la mobilisation ponctuelle des polices d'Europe occidentale, cet événement est souvent cité comme étant à l'origine de la surprenante suppression par Microsoft de ses forums « libres » dans de nombreux pays à l'automne 2003 ⁷⁹.

En supprimant largement les appuis corporels qui permettent un exercice perceptuel propre à séparer le vrai du faux (Bessy et Chateauraynaud 1995), Internet permet une large propagation des fausses identités. Cela n'empêche pas certains de défendre la multi-identité comme l'un des droits essentiels de l'homme numérique ⁸⁰ :

⁷⁸ « Jonathan, cadet des arnaqueurs en ligne », Libération, 22 septembre 2000.

⁷⁹ Les forums de Yahoo ! Grande-Bretagne avaient été mis en cause trois ans plus tard dans une affaire de « contact pédophile » similaire trois ans plus tôt.

⁸⁰ André Santini, Alain Bensoussan, Livre Blanc. Droits de l'Homme numérique, Issy-Les Moulineaux, 2000, http://www.andre-santini.net/livre_blanc/Livre_blanc.pdf

Mon raisonnement de départ, c'est qu'à situations équivalentes, la règle de droit doit être la même dans le monde virtuel et dans le monde réel. [...] Le secret des identités fait partie du droit des personnes, même si les célébrités s'en servent plus qu'un citoyen ordinaire. Or l'Internet est justement le média qui crée la possibilité d'être multi-identitaire pour le commun des internautes. Ceux-ci ne s'y trompent pas puisqu'ils ont généralisé l'usage des pseudonymes sur les forums de discussions, par exemple.⁸¹

Cette démocratisation de la multi-identité permet également d'inverser les rapports asymétriques que nous avons évoqués plus haut. Contre les centres de calculs toujours enclins à rassembler une multitude d'informations pour décrire un individu, la multi-identité est une vraie stratégie de protection.

Je défends le droit de détenir de multiples identités, c'est-à-dire un moyen de contrer ou de piloter les tentatives de "profilage" des individus que les techniques de marketing développent actuellement à travers la collecte de données informatiques.⁸²

L'usage banal du pseudonyme est donc le signe le plus tangible d'une revendication plus large : le droit à l'anonymat dans l'utilisation d'Internet. Contre une traçabilité poussée, il s'agit de mettre en place les moyens d'un effacement des traces ou du moins de leur mise en mémoire minimale.

L'organisation juridique et technique de l'anonymat

La première forme de droit à l'anonymat est souvent dénommée « droit à l'oubli ». La faculté d'archivage du Web, entretenue tant par des entreprises privées que par les pouvoirs publics, rend délicat l'effacement du passé. Si les internautes n'utilisent pas de pseudonymes, l'ensemble des messages qu'ils ont envoyés sur des *news groups* ou listes de discussions publiques est toujours disponible, et on peut donc s'appuyer sur leurs déclarations passées (racistes, sexistes, politiquement engagées, ...) pour exercer un jugement et éventuellement un pouvoir sur elles⁸³. De même, la presse relatant des affaires judiciaires est souvent accessible bien après les faits, entraînant des demandes inédites de la part des protagonistes :

⁸¹ « Pour le droit à des vies parallèles », Libération, 4 décembre 2000.

⁸² Ibid..

⁸³ voir par exemple, www.deja.com

C'était il y a quelques mois, un procès parmi d'autres. Dans le box, Yannick, jeune homme accusé d'avoir blessé sa petite amie à coups de couteau. Sur les bancs de la presse, Libération et d'autres. L'audience est courte, le jugement tombe. Tentative d'homicide volontaire, six ans de prison pour Yannick. Et l'affaire s'arrête là. Les parties civiles sont indemnisées, le condamné purge sa peine, et tous sombrent dans l'oubli. Quand, la semaine dernière, un e-mail parvient à Libération. C'est Yannick. Après deux ans et demi de détention préventive, et six mois de prison, il est libre. En liberté conditionnelle jusqu'en 2002.

Mais voilà. Yannick est confronté à un "gros problème". Le compte rendu du procès, publié par Libé, figure toujours, des mois plus tard, sur le web du journal. D'où son e-mail, pour dire: "Si quelqu'un tape mon nom et mon prénom [dans un moteur de recherches de type voila.fr, nomade.fr ou yahoo], il va tomber sur cette triste affaire. De là je risque de perdre mon emploi, je crois qu'il est facile de comprendre pourquoi, et si je perds mon travail, la chance de réinsertion que l'on m'aura donnée n'aura servi à rien puisque je devrai retourner terminer ma peine en détention..."⁸⁴

Ce cas dramatique illustre parfaitement la demande d'un « droit à l'oubli », d'un effacement du passé. Alors que dans d'autres domaines il faut sans cesse déployer des efforts pour retracer ce qui s'est passé, il s'agit ici de s'assurer de l'effacement pour éviter qu'on pose un jugement définitif sur les personnes. Mais si le droit à l'oubli peut être appliquée pour des actes condamnés par peines des prisons, il devient d'autant plus applicable pour des pratique de surf sur le web puisque « sur un réseau aucun crime de sang ne peut être directement commis » (Routier 2003).

Aussi, contrairement au législateur français, le législateur Européen est beaucoup plus sensible à la protection de la vie privée et fait de l'anonymat un principe et de la traçabilité une exception (Barth-Levallois 2003), ce qui permet, comme on l'a vu, de se fonder sur le droit européen pour remettre en cause la législation française « liberticide ». A côté de ce cadre juridique protecteur, de nombreux moyens techniques concrets sont mis en œuvre pour assurer ce principe du droit à l'anonymat.

Tout d'abord, de manière simple, des navigateurs comme Mozilla permettent de

⁸⁴« Oubliez-moi! Quand la mémoire du Net joue contre la liberté individuelle », Libération, 11 avril

(Suite page suivante)

paramétrer très finement les caractéristique des caches et des cookies, et donc de limiter les traces laissées sur les machines. Ensuite, la généralisation des possibilités de cryptage des messages électroniques avec des logiciels du type PGP (*Pretty Good Privacy*) permet d'assurer une relative illisibilité des données échangées. D'autres moyens, plus lourds, sont également développés par les tenants d'un Internet libre pour assurer leur droit à l'anonymat :

si vous désirez envoyer un message sans pour autant laisser une adresse, même anonyme, pour que l'on vous réponde, les remailers cyberpunk sont faits pour vous. Cette méthode vous permet de crypter un message avant de l'envoyer au remailer, qui le décryptera et le retransmettra au véritable destinataire... dont l'adresse est cachée au sein du message crypté, ce qui empêchera toute personne surveillant vos mails sortants de savoir à qui vous envoyez ce mail anonyme. Pour plus de sécurité, on peut aussi enchaîner plusieurs remailers afin d'empêcher de façon encore plus sûre toute traçabilité⁸⁵.

Ainsi, alors même que dans le domaine de la santé, de l'agriculture et de l'environnement, des médecins, des agriculteurs, des producteurs et des distributeurs s'efforcent chaque jour de bâtir une traçabilité sans faille afin d'éviter de futures mises en causes, d'autres acteurs réduisent à néant les imputations possibles en détruisant toute forme de suivi des communications électroniques. Dans les deux cas, il s'agit pour eux d'anticiper les inférences générées par la constitution, potentielle ou réelle, d'une mémoire retraçant leurs actes.

Conclusion : Internet : un monde virtuel inversé ?

Par rapport au monde « réel » de la production industrielle de biens et de services, Internet en tant que milieu semble présenter une inversion complète des caractéristiques de la traçabilité. Déjà présente et nullement à construire, elle est l'objet d'une grande méfiance en raison des usages multiples qu'on peut en faire. Loin d'une quasi-unanimité en faveur de son application et de son extension, sa légitimité pose souvent problème.

En raison d'un développement croissant, il est de plus en plus difficile pour des autorités publiques ou des entreprises privés de mettre au point des systèmes « anti-

(Suite de la page précédente)

2000.

⁸⁵ Extrait du site Bugbrother, www.bugbrother.com.

cybercriminalité » sans subir les critiques de « flicage » des usagers ou de censure de la part de nombreux acteurs associatifs. Ces derniers revendiquent même, ce qui est très spécifique, un droit à l'anonymat, c'est-à-dire la limitation drastique de la remontée de la traçabilité des machines et données vers celle des usagers, quand on ne cesse de voir stopper la limitation des données « non identifiées » (et en premier lieu les OGM).

Cette situation parfaitement symétrique peut se comprendre à l'aune de trois facteurs essentiels :

- tout d'abord, le facteur technique de la traçabilité déjà là, sur lequel nous ne revenons pas
- ensuite la multiplicité des places et rôles assumés par les internautes (créateur de site, consommateur, militant, collectionneur,...) qui rend délicates l'application de contraintes qui valent ailleurs avant tout pour des agents économiques.
- Enfin, la difficulté à mettre en scène les dommages véritable du cybercrime, les systèmes d'assurance liés aux cartes de paiement compensant les pertes éventuelles suite à des achats malheureux

En l'absence de modification de ces trois facteurs, il est vraisemblable que la mise en place d'une traçabilité poussée sur Internet au nom de la lutte contre le « cybercrime » ou le « cyberterrorisme » rencontrera de nouvelles critiques et de nouveaux dispositifs anonymiseurs.

4.

**LES HACKERS
OU L'EXPERIMENTATION CRITIQUE DES DISPOSITIFS**

Chercher à décrire les moments critiques pour les TIC, suppose de rendre compte des pratiques visant à déstabiliser le Net. Les hackers, les créateurs de virus et d'espions électroniques, les internautes qui cherchent à identifier et à profiter des failles dans les systèmes de sécurité forme un ensemble d'acteurs difficile à traiter comme un groupe homogène. Il reste que ces pratiques et leurs motivations ne cessent d'interroger. Pourquoi créer délibérément des situations critiques ? Comment y parviennent-ils ? Quel travail les autres acteurs doivent-ils dès lors d'effectuer pour ajuster leur vigilance et intégrer des pratiques volontairement nuisibles ?

Comme toute pratique considérée comme déviante, le *hacking* résiste à l'investigation sociologique. C'est au prix d'un travail de terrain assez long, supposant de pénétrer de l'intérieur un milieu naturellement méfiant, que des chercheurs sont parvenus à fournir des descriptions riches (H. Becker sur les usagers de drogues⁸⁶, G. Blundo sur la corruption⁸⁷,...). Une enquête sur les auteurs évoluant dans la face sombre de l'Internet reste à faire même si Nicolas Auray l'a en partie commencée⁸⁸. Dans cette pré-étude, il ne nous a pas été possible d'entreprendre un travail ethnographique. Si le travail réalisé par les acteurs nous reste donc en partie inaccessible, il nous est cependant possible de recenser et d'analyser leurs prises de parole qui visent principalement à échanger avec d'autres hackers des contenus techniques, à faire la preuve de leurs compétences, à dénoncer des usages d'Internet et ainsi exprimer un point de vue politique.

⁸⁶ BECKER O., 1985, *Outsiders*, (trad. De l'Anglais – 1ère édition: 1963), Paris: Métailié

⁸⁷ BLUNDO G. (Ed.), 2000, *Monnayer les pouvoirs – Espaces, mécanismes et représentations de la corruption*, Paris : PUF.

⁸⁸ Voir son article dans *Raisons pratiques* qui porte sur des pratiques de Démon et de Cracking et non de piratage via le Net.

1. *Paroles de hackers*

L'on pourrait supposer que ces pratiques interdites conduisent leurs auteurs au silence et à la plus grande discrétion. En fait, comme dans d'autres dossiers comparables⁸⁹, les acteurs s'efforcent de rendre intelligibles ce qu'ils font en produisant des discours sous une contrainte forte : ne pas risquer en parlant, d'être sanctionné. Les hackers s'expriment principalement dans deux types de médias. D'une part, ils participent à des forums dont l'accès est plus ou moins réservé. D'autre part, ils écrivent dans des sites ouverts au grand public et dans une presse papier, spécialisée dans le « hacking ».

Sans pénétrer des lieux difficilement accessibles où s'échangent principalement des stratégies pour contourner les systèmes de sécurité, terrain inaccessible a priori à moins d'acquérir des compétences informatiques très poussées qui nous permettraient de se faire accepter dans une communauté fermée, la sociologie de telles pratiques illicites devient intéressante pour le chercheur dans la mesure où elles s'accompagnent d'un discours qui les rend intelligibles. Ce discours articule une explicitation des pratiques des hackers et un propos politique sur Internet et sur la société.

Nous avons donc constitué un corpus composé de cette presse « Hacker », que nous avons suivi de juillet 2001 à mars 2003, à travers les titres suivants :

- Hackademy Web
- Hackerz Voice
- Le virus informatique
- Pirate Mag
- Zataz

La seule lecture de ces titres peut surprendre. Pourtant, c'est en toute légalité que ces périodiques sont diffusés puisqu'ils sont disponibles en kiosques. Les rédacteurs de cette

⁸⁹ Il en est de même pour le dossier du dopage. Bien qu'interdites, ces pratiques font l'objet de plusieurs témoignages à travers des ouvrages destinés au grand public, dans lesquels les sportifs et les membres de l'encadrement racontent la façon dont s'organisent l'approvisionnement en produits illicites, les pratiques dopantes elles-mêmes et les stratégies pour contourner les contrôles. Voir à ce sujet : DURET P., TRABAL P., 2001, *Le sport et ses affaires – une sociologie de la justice de l'épreuve sportive*, Paris : Métailié

presse se sentent néanmoins contraints de rappeler la loi. Régulièrement dans les colonnes de ces journaux, la loi est dite. Sans commentaire, elle figure, parfois en gros caractères comme en page 4 du numéro de décembre/janvier 2002 de *Hackerz Voice*, selon lequel « l'accès et le maintien frauduleux total ou partiel dans tout un partie d'un système ou délit d'intrusion est puni par l'article 323-1 d'un an d'emprisonnement et de 100 000 francs d'amende ». Dans le même magazine, un article nous informe que Yahoo est piratable. Ce texte est introduit par un chapeau expliquant l'existence d'une faille dans la sécurité de Yahoo mail qui permet « de pirater les courriers électronique des utilisateurs de ce service ». L'auteur, nommé « Johan » se présente comme membre de l'équipe SecureNT-2000⁹⁰ et raconte comment il a informé Yahoo du problème :

« Nous n'avons pas été pris au sérieux. A l'heure où vous lirez ces lignes, ces failles auront-elles été colmatées ? Nous l'espérons. De notre côté, nous tenons toujours à la disposition de Yahoo, gratuitement cela va sans dire, toutes les informations concernant ces trous de sécurité à l'échelle mondiale que nous avons identifiées ».

L'on est rassuré. Grâce à une vigilance et une compétence, des internautes veillent à la sécurité du Net. Les grandes sociétés ne prendraient pas au sérieux ces citoyens qui livrent finalement les clés au grand public pour faire authentifier l'existence de failles de sécurité. Cependant, les articles suivants expliquent comment « faire un *fake mail* soi-même »⁹¹, ou comment réaliser « un hack sous dos », ou encore comment « trouver les nombres de CB avec Google ». Du coup, l'activité philanthropique des auteurs de cette presse tend à disparaître malgré leurs justifications. Celles-ci s'articulent sur deux idées : nous agissons dans le respect

⁹⁰ L'adresse de ce site est donnée à la fin de l'article. Nous n'avons pas pu à ce jour poursuivre l'enquête mais un administrateur de ce site a pour mail : johan.mizrahi@isecurelabs.com. Le site, sur lequel nous trouvons des publicités pour des grandes marques informatique (Intel, Dell...) propose une actualité des problèmes de sécurité (virus, espionnage, piratage...) et des programmes visant à se protéger de ces attaques.

⁹¹ Un *Fake mail* est e-mail, envoyé anonymement, dans lequel on se fait passer pour un administrateur ayant un problème de sécurité, qui invite un utilisateur à compléter un formulaire en donnant ses différents mots de passe. Un message du type « Comme vous le savez peut-être, nous avons depuis quelques semaines des problèmes de type BIOS-B5 sur notre serveur. La totalité des comptes va disparaître. Pour éviter cela, veuillez remplir le formulaire ci-dessous afin de réactualiser nos données » conduit 6 utilisateurs sur 10 à compléter ledit formulaire... ce qui permet à l'auteur du *fake mail* de récupérer tous les mots de passe sensibles. L'auteur de l'article, se dissimulant sous le pseudonyme de « bipeurs », explique comment créer ce formulaire et en récupérer les données. Ce type d'intrusion, renvoie bien à un problème d'authentification de l'information livrée par Internet (l'auteur a essayé plusieurs messages pour usurper l'identité d'un administrateur réseau).

des lois (ce sans quoi, le magazine serait retiré de la vente et ses auteurs poursuivis) pour aider les webmasters à mieux protéger les citoyens. Cette dernière affirmation reste plus difficile à tenir lorsqu'il s'agit de livrer toutes les commandes permettant de récupérer des données sensibles sur une machine (son numéro IP, les mots de passe administrateur,...). Les auteurs de la « presse hacker » sont donc pris dans un système de contraintes qui rend nécessaire d'une part la publication d'informations inédites (impératif auquel tout journaliste doit se soumettre), ce qui signifie notamment de découvrir des failles ou des méthodes permettant d'en identifier, d'autre part le rappel de la loi (ce sans quoi, ils pourraient être poursuivis puisque le contenu des articles visent précisément à la détourner) et enfin de développer un discours justifiant leurs pratiques, c'est-à-dire montrant combien ce travail de recherche de failles s'appuie sur une volonté de rendre service au plus grand nombre.

On peut faire deux lectures de ces contraintes. D'une part, il semblerait que en raison de l'antagonisme de ces impératifs (il est notamment difficile de trouver des nouvelles failles sans essayer de contourner les principes de sécurité et la loi), que nos acteurs développent une série de justifications qui fondent leur activité. D'autre part, on peut supposer que cette presse est pour eux une manière de rendre visible leurs compétences et leurs talents sans tomber dans une logique marchande. Dans la conclusion d'un des premiers articles sur les hackers⁹², N. Auray conclut en montrant combien il est important pour la communauté des hackers de faire reconnaître leurs « oeuvre » tout en renonçant à entrer dans les grandes sociétés internationales qui tentent précisément de juguler ce type d'activité.

Nous ne trancherons pas la question de la pertinence de ces interprétations. Contrairement au travail de catégorisation des finalités visant à distinguer les hackers ayant des motivations sociales, techniques ou pédagogiques, de ceux qui agissent avec des motivations politiques (par exemple en faisant des sitting virtuels – paralysie d'un serveur) et de ceux enfin, qui sont animés par des intentions financières et criminelles⁹³, nous pensons que le travail sur ce corpus permettra de comprendre les processus d'authentification des pratiques hackers (notamment en nous attardons sur leurs jeux avec le virtuel), de recenser les

⁹² AURAY N., 1997, « Ironie et solidarité dans un milieu technicisé. Les défis contre les protections dans les collectifs de 'hackers' », *Raisons Pratiques*, n°8, pp. 177-202.

⁹³Jordan, T. & Taylor, P. (1998), "A Sociology of Hackers", *The Sociological Review*, vol 46, n° 4, pp
(Suite page suivante)

modalités de la critique, et de repérer les cas limite où nos acteurs sont eux-mêmes en prise avec des difficultés liées au manque de sécurité de l'Internet.

2. Définition et authentification des pratiques

Nous avons mobilisé le logiciel Prospéro⁹⁴ pour rechercher dans notre corpus les expressions par lesquelles les acteurs définissent leur activité. C'est le plus souvent dans des moments critiques que l'on rappelle ce qui fonde l'activité. Par exemple, dans un des nombreux passages où un auteur invite son lecteur supposé « Newbiz »⁹⁵ à trouver une astuce, on peut lire:

*« C'est tout, simple non ? Ca va ? Relis trois fois ces explications, prend une bonne binouze, fais bouger tes doigts de pied... C'est bon ? Alors on retourne au charbon ! Un vrai hacker c'est quelqu'un qui recherche la connaissance, pas des recettes toutes faites. »*⁹⁶

Parfois, c'est dans la description elle-même des pratiques que l'on peut identifier le but de l'activité:

*Ces attaques, pas très discrètes, permettent parfois aux hackers de diffuser leurs idées, mais hélas le plus souvent leur seul but est de mettre leurs pseudos pour une gloire éphémère. Pour ce faire deux types d'attaques sont utilisés. Le but est de gagner des droits en écriture sur le fichier index.*⁹⁷

La concurrence des différents titres de la « presse hacker » conduit parfois les acteurs à dénoncer les titres rivaux. Dans l'exemple ci-dessous, la cible de la critique est le journal *Hackademy* dont le contenu, selon l'auteur, n'est pas assez technique.

(Suite de la page précédente)

757-780,

⁹⁴Pour une description de l'outil et un développement de la position épistémologique qui le soutient, on peut se reporter à CHATEAURAYNAUD F., 2003, *Prospéro – une technologie littéraire pour les sciences humaines*, Paris : Editions du CNRS.

⁹⁵ C'est-à-dire « très débutant ».

⁹⁶ Hackerz Voice, n°1, p. 4.

⁹⁷ Hackerz Voice, n°5, p. 15

Pas de programmation système !! ! Pour le reste, je dirais que si vous avez envie de prendre des cours d'info de seconde main auprès d'étudiants qui ont mal assimilé les bases, c'est là qu'il faut aller... Non, sérieusement, on trouve de meilleures formations au "hacking" dans les universités ou les IUT.

La seule différence, c'est qu'elles ne portent pas l'étiquette " HACKERS " écrit en gros et en rouge et avec le <blink> en prime... Je crois qu'ils développent le côté " hacker " par pur marketing. Le pire c'est que cela semble marcher. Ce que je ne comprends pas, c'est qui achète ce magazine ? Qui va aux cours ? J'avoue avoir une idée, mais franchement, cela me fait un peu peur... Il y a quelques photos sur leur site : <http://www.dmpfrance.com/visio.php>

En gros, je présage que les "consommateurs" d'une telle organisation sont des gamins en mal de sensations fortes qui veulent passer pour des rebelles face à la société... À vrai dire, cette Hackademy me ferait bien rire, si cela ne donnait pas une image des vrais informaticiens (ceux que les gens appellent des "hackers" mais qui se disent eux-mêmes "informaticiens") qui soit à des années lumières de la réalité.

Certes, l'image fait très "héros romantique", auto-formé, auquel rien ne résiste, qui sait ce que le grand public ignore, qui se sent au-dessus des lois, solitaire, etc, etc. Mais, c'est néanmoins très loin de la réalité. La plupart des experts en sécurité, ou des programmeurs système que je connais ont fait l'université, ils respectent les lois, ne sont certainement pas solitaires et ont leurs limites. Autant, lorsqu'il s'agit d'un film d'hollywood, je me dit : "Bon, ce n'est qu'un film." Autant, là, c'est pour de "vrai".⁹⁸

Définir, c'est inclure et exclure. Cette dernière description donne une idée d'une « mauvaise représentation » de l'identité hacker : un héros moderne qui se dissimulerait sous le visage d'un informaticien ayant eu quelques cours à l'université.

⁹⁸ Message posté sur le site www.linuxfr.org/ par Fleury Emmanuel (#8368) le 1^{er} octobre 2002, suite à la création d'un nouveau périodique.

On peut trouver des définitions « positives » de l'identité hacker en consultant des discours, qui sous forme de manifestes, permettent à un collectif (par exemple à un journal) de préciser leurs buts, leurs identités, leurs principes, et en ce faisant d'affirmer une position politique. Notamment, le journal Hackademy mis en cause pour ses formations au hacking, publie à la marge de la présentation de *the hackademy school* quelques « principes fondateurs de [leurs] actions » :

Les objectifs:

Notre démarche est citoyenne, ayant pour but ultime d'être utile à la société.

Nous voulons :

- instruire le grand public, en donnant à chacun les moyens de comprendre et de maîtriser les enjeux et les risques d'un style de vie moderne intégrant en son sein les nouvelles technologies. Nous souhaitons permettre aux individus de critiquer eux-mêmes, lorsque nécessaire, le fonctionnement des systèmes et réseaux dont ils sont clients ou utilisateurs.*
- Démystifier les techniques et les secrets des « pirates » pour donner les moyens d'une approche rationnelle et mesurée des problématiques de sécurité sur Internet, et fournir si nécessaire les éléments, techniques ou non, permettant de se protéger.*
- Participer à la protection et à la défense des consommateurs de services Internet grâce à nos investigations. Celles-ci évaluent par exemple le niveau réel de sécurité et de confidentialité offert par ses services.*
- Diffuser les connaissances techniques les plus pointues, hors du champ restreint de celui des spécialistes. Nous voulons ainsi favoriser le libre échange de l'information, et fournir un outil utile aux passionnés comme aux professionnels de la sécurité.*
- D'une manière générale, oeuvrer pour une meilleure compréhension et la sécurisation des systèmes utilisant les nouvelles technologies.*

Les règles :

- Légalité – Equité – Indépendance*

Nos moyens d'enquêtes, ainsi que le déroulement de celles-ci sont suivis quand la situation l'exige par un cabinet d'avocats spécialisés. Son avis d'expert

*peut nous conduire à renoncer à une enquête, ou à arrêter une enquête en cours.*⁹⁹

Comme toute profession de foi, ce texte exprime un point de vue normatif et mobilise pour cela un vocabulaire politique et moral. A la limite avec la loi, sans jamais la transgresser (le cabinet d'avocats y veille et semble pouvoir interrompre les enquêtes en cours), ce collectif rassemblant plutôt des technophiles pointe l'existence de risques lors de l'utilisation de nouvelles technologies et oeuvre pour le bien de tous. Arborant sur sa « une », un chapeau blanc, le journal affiche la couleur puisque le « white hat » est le symbole des internautes (le plus souvent des professionnels – des informaticiens spécialistes des questions de sécurité) déclarant des idéaux (défense de la liberté d'expression et du partage des connaissances), qui se battent contre deux ennemis : les hommes d'affaire visant à contrôler l'Internet et les « black hat » qui assument des actions illégales.

Mais derrière ce monde en noir et blanc, l'on peut trouver une série d'acteurs ne se retrouvant pas dans ce jeu de qualifications binaire. Ainsi Y. Chatelain et L. Roche¹⁰⁰ tentent-ils d'échapper à cette réduction simpliste en proposant une classification. Selon eux, on peut distinguer :

1. Des pirates désintéressés (appelés aussi nerds, du surnom que donnent les Américains aux fêrus d'informatique) qui, pour échapper à la réalité et pour le fun, veulent « s'amuser », se « tester » ou, plus sûrement, « faire parler d'eux ». « Je hacke, donc je suis », telle pourrait être leur devise!

2. Des jeunes gens grisés par leur nouvelle puissance qui, en toute inconscience du droit, se jettent dans une aventure qui les dépasse.

3. Des militants au service d'une idéologie - ainsi, les hackers les plus créatifs inventent en permanence des logiciels de piratage prêts à l'emploi et les font circuler gratuitement sur le Réseau, publient des modes d'emploi détaillés ou proposent des cours informels de piratage.

4. Des militants au service d'une cause politique - comme au Brésil où le site

⁹⁹ *The Hackademy Journal*, n°2, Novembre 2002, p. 20

¹⁰⁰ Chatelain Y., Roche L., *Hacker ! – Le 5^e pouvoir*, Maxima, Paris Laurent du Mesnil Editeur

du bureau brésilien de l'Unesco a été piraté par des hackers qui y ont apposé des photos de Che Guevara et des messages hostiles au gouvernement brésiliens.

5 Des pirates qui veulent passer au service du FBI ou à celui d'entreprises privées pour prévenir des failles dans les systèmes de sécurité. Si certains sites sont de véritables musées virtuels des plus hauts faits d'armes (le plus souvent des détournements de sites), d'autres présentent les CV de hackers « semi-repentis », prêts à se vendre au plus offrante (sic)

6. Des entreprises, voire des services secrets de pays qui défendent les intérêts économiques de leurs entreprises.

7. Et même, parfois, des « créateurs » à la fois de virus et d'antivirus - comme quoi, sur le Net également « on n'est jamais aussi bien servi que par soi-même... ».¹⁰¹

Dans le cadre de cette pré-enquête, nous n'avons pas suffisamment d'éléments pour évaluer la pertinence de cette classification. Toutefois, une sociologie pragmatique de cette communauté viserait moins à dresser une typologie qu'à expliciter les processus de classification et de qualification. Si l'on souhaite en effet dépasser ces points de vue normatifs et déclaratifs par lesquels les acteurs s'identifient à la couleur d'un chapeau, on peut chercher à étudier les contraintes pour montrer que l'on est un « vrai hacker ». Pour cela, il faut mettre au point des dispositifs pour trouver les failles dans les systèmes informatiques et les faire partager. Cet impératif de « publicité » permettant d'authentifier sa valeur de hacker, est sans doute à l'origine de cette presse et de son abondante iconographie constitué d'une part de captures d'écran permettant de décrire le procédé par lequel on a trouvé la faille et d'autre part de « defaces ». Il s'agit de copies d'écran sur lesquelles on voit le site « hacké ».

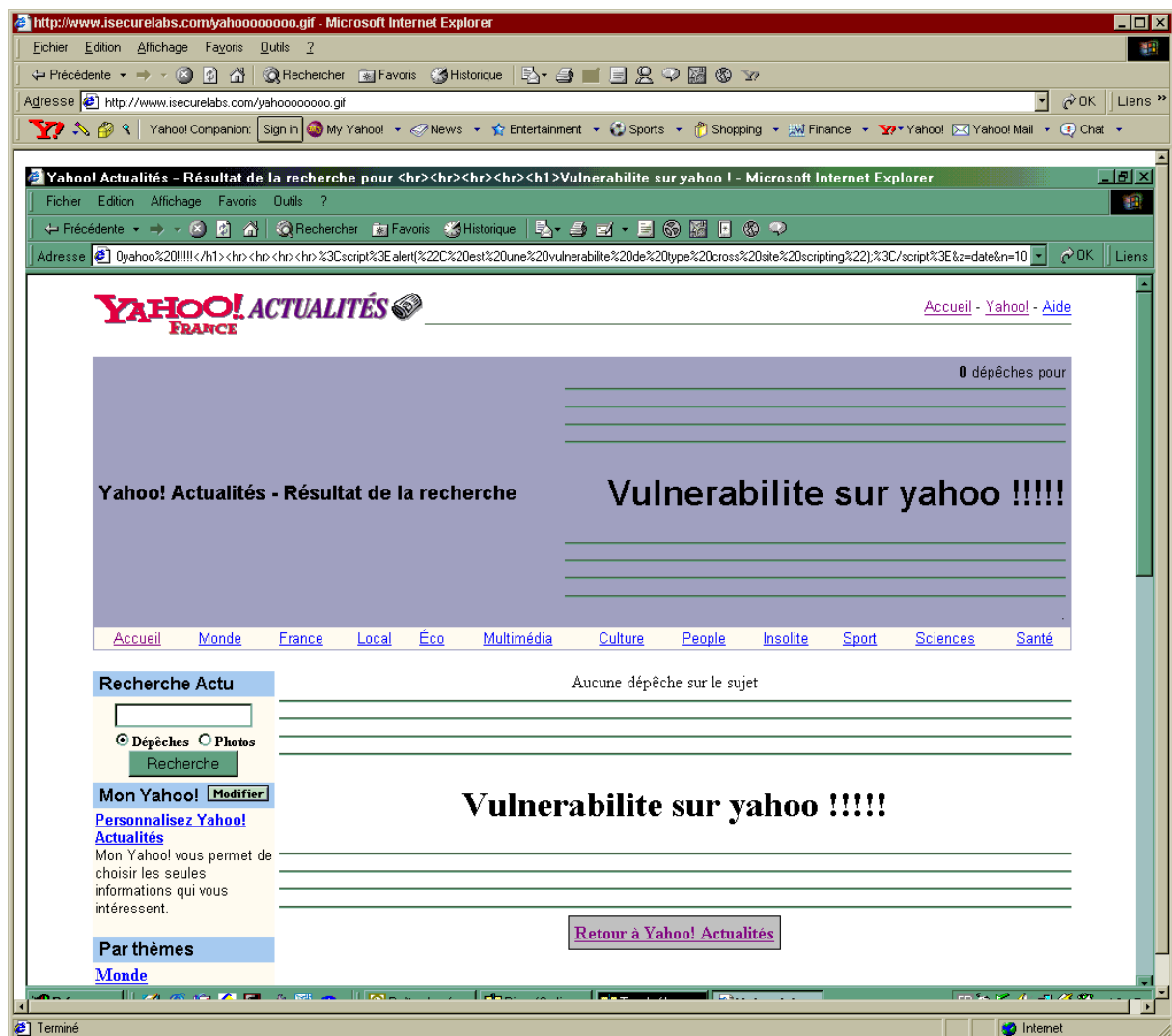
Le magazine Zataz¹⁰² consacre quelques pages à son MuseumHacked¹⁰³ dans lesquels

¹⁰¹ *Ibid.*, pp. 69-70.

¹⁰² Le titre de ce périodique fait allusion à la TAZ, *Temporary Autonomous Zone*, groupement anarchiste pour le « Net Libre », se réclamant des utopies pirates du XVIII^e siècle. On peut se reporter au livre

(Suite page suivante)

on voit les messages posés par les hackers sur les sites victimes : il peut s'agir du site du front national jeunesse (remplacé par des images provenant du site de Disney et quelques commentaires anti Le Pen), d'un site d'une bibliothèque (remplacé par un message politique pour le Président de la République) ou d'un site a priori moins sensible sur lequel figure simplement une indication signant l'introduction du hacker. Le résultat peut être surprenant :



Comme toutes les autres, cette copie d'écran du site de Yahoo« defacé », c'est-à-dire

(Suite de la page précédente)

de son idéologue : BEY H., 1991, *The Temporary Autonomous Zone : Ontological Anarchy Poetic Terrorism*, Brooklyn : Autonomedia.

¹⁰³ Pour une actualité des sites « defacés », on peut consulter le musée sur leur propre site : <http://www.zataz.com/hacked/musee.htm> L'équivalent en anglais, où l'on peut consulter les defaces des sites de la CIA, de Greenpeace ou de la Nasa est consultable à l'adresse : 207.99.30.226:8080/hacked_pages/

barbouillé, s'accompagne d'un message du hacker. Ici, son propos se résume à une indication sur la vulnérabilité de Yahoo – Actualité. Assez spectaculaire, cette attaque rend visible non seulement la compétence technique du hacker mais encore le danger lié au manque de sécurité d'un site. L'on peut considérer ces preuves comme des marques d'authentification à la fois de la qualité de hacker de l'auteur, et de l'existence d'un réel danger – une figure d'alerte lancée à la communauté des internautes pour inviter à la vigilance – puisque l'on ne peut manifestement plus faire confiance aux contenus de pages du Net.

3. Jeux avec le réel et le virtuel

La question de l'authentification du réel, classique dans une perspective pragmatique, devient sur un tel objet, cruciale. Comment s'assurer que ce que l'on voit sur son écran d'ordinateur correspond à la réalité ? Ces interrogations sont au cœur des préoccupations des sites comme hoaxbuster¹⁰⁴, qui livrent aux internautes des éléments pour distinguer le faux du vrai. Mais en étudiant les hackers, il nous semble du coup intéressant de regarder la façon dont les faussaires mobilisent ce couple réel/virtuel.

En interrogeant le corpus avec Prospéro, on peut identifier quelques énoncés typiques dans lesquels surgissent des entités comme « réalité », des qualificatifs comme « vrai », « faux », « virtuel » ou « cyber ». Les passages ainsi sélectionnés peuvent se regrouper en plusieurs catégories.

Au premier niveau, il s'agit de descriptions visant à expliquer, de façon technique, comment ils construisent un dispositif visant à tromper leur victime.

En effet, toute la partie du message situé en-dehors de la zone de texte est interprété par le navigateur, c'est-à-dire que l'on peut y mettre du code html, du javascript... Si cela était vrai, cela voudrait dire que lorsque je lis un message qu'on m'a envoyé, même s'il me paraît complètement normal, il se pourrait très bien qu'il contienne à la fin la commande </textarea> suivie de lignes de

¹⁰⁴ Voir la partie suivante : « Epreuves d'authentification : des formes de recoupement avec le monde

(Suite page suivante)

programmation. Celles-ci n'apparaissent pas à l'écran mais sont exécutées par mon navigateur.

L'on reconnaît ici des procédés décrits notamment dans *Experts et Faussaires*¹⁰⁵, en particulier la façon dont on peut perturber la « prise » en déconnectant les repères et les plis.

Selon la même approche, le réel apparaît comme le résultat d'un processus de qualification :

Comment exploiter cette faille ? Est-ce seulement possible ? Ou alors n'est-elle que purement théorique ? En fait, le danger est bien réel, comme je l'ai vérifié en codant cette petite démo mixant javascript et php, qui permet de lire tous les mails d'un utilisateur.

Par ailleurs, le « réel » surgit parfois dans nos énoncés dans son opposition au ludique.

Pourquoi ne pas proposer vos services à des organismes en charge de la sécurité sur le Net ? D'abord, nous ne faisons pas cela uniquement pour aider le « monde entier ». Nous le faisons aussi pour le « fun », le « challenge »... ; c'est une forme de jeu vidéo, mais... réel... grandeur nature.

Il ne s'agit plus ici d'un réel qui s'oppose à ce que l'on voit comme précédemment. Cet énoncé, qui tente d'expliquer les motivations des hackers, mentionne le réel comme une extension de l'univers confiné dans lequel évolue le hacker. Coincé dans un espace délimité par la taille de l'écran, cet hacker rappelle que les conséquences de ses actes doivent être pris au sérieux puisqu'ils sont bien réels.

Derrière ce réel, réside l'idée que l'on ne peut réduire ces pratiques de hackers à un monde virtuel. Leur activité dépasse un jeu d'essais-erreurs entre un utilisateur et son

(Suite de la page précédente)

sensible »

¹⁰⁵ BESSY C., CHATEAURAYNAUD F., (1995), *Experts et Faussaires – Pour une sociologie de la perception*, Paris : Métailié

ordinateur, puisque l'issue de ces tentatives peut engendrer des dysfonctionnements sur des milliers de machines, des dépenses de plusieurs millions de dollars, mais aussi des poursuites judiciaires pour les auteurs de ces actes. Simultanément, l'enchaînement des commandes saisies au clavier de ces hackers peut être considéré comme des mises à l'épreuve du monde. C'est par cette activité parfois qualifiée de virtuelle, que cette communauté teste la sécurité des dispositifs techniques que nous utilisons quotidiennement, afin de prévenir des failles dont les conséquences pourraient être réelles. Il semble donc difficile de décrire ce monde par sa virtualité. Celle-ci ne se manifeste que sur le brouillage de la réalité – ce qui n'est d'ailleurs pas spécifique au TIC puisque c'est le travail de tout faussaire¹⁰⁶. Une façon d'étudier plus finement l'importance du monde non virtuel dans l'activité des hackers est sans doute de porter l'analyse sur des moments critiques.

4. Moments critiques

Nous n'étions pas nombreux au journal et l'équipe était bénévole, venue d'horizons et de latitudes terrestres vraiment diverses. Heureusement, dès le départ, nous avons eu beaucoup de lecteurs. Ils adhéraient à notre esprit et partageaient, comme nous, l'idée qu'il fallait faire passer dans le monde « réel », celui de l'action, des idées jusqu'ici confinées dans les limbes passives et névrotiques de la réalité.¹⁰⁷

Lorsque ce hacker raconte comment il a monté avec ces amis un périodique papier, il nous livre une description dans laquelle on peut noter, une fois encore, que cette communauté ne perd pas le sens du réel. Mais c'est dans les moments d'épreuve, c'est-à-dire dans ces situations critiques, qui mettent en jeu les nouvelles technologies, que l'on peut étudier les réseaux, les principes de justice et les capacités des hackers à trouver une issue à des disputes. Depuis plus de 20 ans, la sociologie de la dispute nous invite en effet à porter l'analyse sur les polémiques, les controverses et les crises puisque ces moments donnent à lire et à comprendre les actions sous un jeu de contraintes qu'il convient de décrire. Dans notre corpus, nous avons

¹⁰⁶ Comme le montrent C. Bessy et F. Chateauraynaud (*Ibid.*)

¹⁰⁷ *The Hackademy Web*, n°9

repéré quelques-uns de ces moments critiques. L'un des enjeux est l'issue de la bataille commerciale que se livrent les titres concurrents, qui peut signifier la mort de l'édition papier d'une revue. C'est une nouvelle fois, ce sont des revues qui font l'objet d'une critique de la part d'un titre concurrent – *le virus informatique* :

C'est à vous de décider ! En achetant Hacker News Magazine avec une Bellaminette utilisée illégalement en couverture, de nombreuses personnes ont été très déçues car elles pensaient acheter le successeur de Pirates Mag' (momentanément interrompu alors). Nous avons donc déposé une plainte contre la société éditrice, Hagal Aria, et présenté - avec leur accord - les témoignages de nombreuses victimes reçus par mail. On n'aurait jamais imaginé cela : la société a présenté au tribunal des faux mails de notre lectorat affirmant, au contraire, que le magazine était très bon ! Le pire ? Le tribunal a été convaincu par le procédé ! Dégoûtés par la justice, nous avons décidé, dans un premier temps, d'en rester là.

Mais c'est, en fait, à vous de décider ! Donc, si vous vous estimez victime de Hacker News Magazine, vous devez nous renvoyer votre témoignage sous serment sur papier libre, avec photocopie de votre pièce d'identité et, si possible, un justificatif prouvant votre mail de l'époque (courrier postal de confirmation d'inscription, par exemple).¹⁰⁸

Ayez un esprit critique, c'est la Hackademy qui le dit ! Fozzy de l'Hackademy qui - je cite - « commence à en avoir marre de [son] forum où les gens postent alors qu'ils ne savent rien » (sauf lui et son équipe, « laaargement au niveau » ?) vient de faire une annonce publique : il ne faudrait pas prendre nos articles à la lettre, leur spam illégal serait de l'histoire ancienne qui remonte à deux ans.

Les victimes apprécieront ! Nous maintenons que plusieurs lecteurs et nous même en avons fait les frais (malgré nos plaintes successives), il y a encore quelques semaines, y compris via des tentatives de détournement de mailing lists récentes ! Certains ont, d'ailleurs, porté plainte (la Cnil étant débordée, il faudra

attendre pour connaître ses conclusions). Rappelons à ce sujet que la société refuse de nous dire si son fichier avait été déclaré légalement. Bref, Hackerz Voice et Hackademy, c'est blanc bonnet et bonnet blanc...¹⁰⁹

Rappelons que vous pouvez reprendre les articles publiés sur cette page internet à condition d'en rappeler la source. C'est ce qu'a fait un rédacteur de Hackerz Voice avec notre brève précédente en la publiant dans le forum de son journal. Légitimement, il demandait que des explications soient, enfin, fournies par les responsables. En guise d'explications, son post a été censuré.¹¹⁰

Ils sont frits ! Le contenu rédactionnel de l'Hackademy Journal s'améliore sensiblement, c'est une bonne nouvelle. Malheureusement, les pratiques douteuses n'ont pas encore totalement disparu. Ainsi un des collaborateurs de l'Hackademy (modérateur du forum au moment des faits - précision 21/2) annoncera avoir trouvé une faille générale concernant les sites hébergés par Free.fr. Au lieu de faire corriger celle-ci en priorité, conformément aux usages en vigueur, il utilisera sa découverte pour défacer une page personnelle et y faire sa promotion !) Un comportement tout à fait contraire à l'esprit 'hacker blanc' dont se revendique son équipe. Contactés, les responsables de l'Hackademy ne daigneront pas répondre à nos questions. Néanmoins, tous les posts gênants de leur forum relatifs à cette affaire ont été censurés. Quant au propriétaire du site défacé, il a remis sa page en état.¹¹¹

Ces textes relatent des affaires dans lesquelles il semble avoir trois sources de litiges :

D'une part il est question du contenu rédactionnel de *Hackademy*, qui malgré son

(Suite de la page précédente)

¹⁰⁸ Brève du *Virus Informatique*, 2002

¹⁰⁹ Brève du *Virus Informatique*, 18 décembre 2002

¹¹⁰ Brève du *Virus Informatique*, 20 décembre 2002

¹¹¹ Brève du *Virus Informatique*, 18 février 2003

amélioration¹¹², pose problème. L'argumentation procède par une juxtaposition de cas dans lesquels il s'agit de montrer que les pratiques ne sont pas conformes à l'éthique défendue par le journal, que les sources ne sont pas citées. Les « responsables » sont donc épinglés pour un manque de déontologie.

Dans un autre message, l'adversaire est nommé : Fozzy du même journal, l'*Hackademy*. En prenant appui sur son prétendu niveau en informatique, l'auteur dénonce sa prise de parole « publique » pour relancer une vieille affaire de spam. Ce second point de litige renvoie à une vieille affaire, jugée par un tribunal mais ouverte car la CNIL n'a toujours pas donné sa position.

Enfin une autre affaire, finalement proche de la précédente, mais qui semble concerner un autre périodique (Hacker News Magazine) concerne l'utilisation d'une copie de la *Bellaminette*, dessin d'une jeune fille « sexy », servant de logo au périodique accusateur. L'élément de preuve qui a jusqu'à ce jour prévalu est une série de mails, qui selon l'auteur seraient faux. Leur contenu visant à défendre le journal incriminé, l'épreuve ne porte du coup plus sur la qualité du journal, mais sur l'authenticité de ces mails. Enfin, l'auteur en appelle aux victimes supposées – les lecteurs – qui auraient été trompés par ce « faux ».

Ces affaires sont intéressantes car elles donnent à étudier les processus d'authentification – et donc les opérations de recoupement avec des signes tangibles. La polémique sur la *Bellaminette* reste ouverte mais le travail des acteurs pour clore la dispute portera sans doute sur une comparaison du graphisme des deux dessins. Comme pour authentifier une contrefaçon, l'on prendra quelques indices de l'original pour évaluer s'ils figurent aussi sur la copie. Le réel surgira ici, non point du monde virtuel où nous plongeait les contenus des articles, mais sur l'existence de traits sur du papier. De même, la dispute sur le contenu rédactionnel suppose que la personne qui veut faire l'épreuve de prendre un à un les articles mentionnés dans l'édition papier du journal incriminé et de noter les écarts d'une part entre les périodiques (pour les articles dans lesquels les sources sont mal citées), et d'autre part entre les déclarations publiques et les pratiques des adversaires. Le mode

¹¹² Cet indice souligne que la qualité du contenu a posé longtemps problème pour cet auteur ; le cas recensé à la fois prolonge la série des incidents mais rompt avec l'idée d'une amélioration.

d'arbitrage proposé pour le troisième litige – celui sur les faux mails – est encore plus intéressant. La situation critique émerge de l'impossibilité d'authentifier les messages (il est question de « faux mails » soutenant le journal controversé). Du coup, l'auteur du texte demande l'arbitrage de ses lecteurs en les appelant à exprimer qu'ils ont été victimes de l'adversaire. Le mécanisme de dénonciation est assez classique et des sociologues ont déjà largement décrit les jeux entre les personnages entrant dans ce type de polémique : l'accusateur, l'accusé, la victime et le juge¹¹³. L'intérêt de cette affaire réside dans le fait que le moyen d'exprimer la plainte ne peut plus se faire par les modalités habituelles pour la communauté (le mail) puisque ce média est aussi objet de litige. Du coup, ce groupe de hackers, technophiles, experts dans les TIC, n'ayant cessé de mettre à mal le Web en créant des « faux » pour s'introduire illégalement dans les ordinateurs, se jouant de la perception des utilisateurs pour diffuser un discours critique sur le Net, se trouve à leur tour pris à leur propre piège. Pour construire une « vraie » preuve, ils préfèrent se replier sur les objets classiques (mais particulièrement lourd) pour authentifier l'auteur de la plainte : il faut en effet, « renvoyer votre témoignage sous serment sur papier libre, avec photocopie de votre pièce d'identité et, si possible, un justificatif prouvant votre mail de l'époque ».

Il semblerait donc que la virtualité ne puisse se poser seule comme un mode d'action : il faut – au moins lors des moments critiques – reconnecter les discours et les représentations au monde sensible. Ce constat est parfois intégré dans les discours normatifs.

Pour Hakim Bey, toujours, il doit être possible de concevoir cette stratégie comme une tentative de construction d'un Net alternatif, autrement dit, un Net « libre », qui ne soit plus parasitaire et qui puisse servir de base à une nouvelle société émergeant de la coquille de l'ancienne. Pratiquement, le « Contre-Net » et la TAZ peuvent être considérés comme des fins en bien que, de façon théorique, ils peuvent être perçus comme l'ormes de lutte pour une réalité différente. Aussi la TAZ ne s'intéresse-t-elle à l'informatique qu'à la condition que celle-ci serve ses desseins. Uniquement préoccupée par la fin qui la motive - raids sur la réalité consensuelle, échappées vers une vie plus intense et plus abondante -, la TAZ

¹¹³ Cf. BOLTANSKI L., et al., (1984), « La dénonciation », *Actes de la Recherches en Sciences Sociales*, n°50.

*renonce à l'utilisation des ordinateurs lorsque ceux-ci ne sont pas adaptés aux actions qu'elle entreprend.*¹¹⁴

Ce collectif visant à agir politiquement en prenant les TIC à la fois comme une cible de leur actions et comme des médias potentiels mais non exclusifs de l'action. Nous sommes donc bien loin de cette idée selon laquelle les hackers se poseraient par leur pratique et leur intérêt comme une « tribu » coupée du monde sensible qui n'évoluerait que dans un espace déconnecté du réel. Les hackers, par les formes de mobilisation qu'ils utilisent, par les ressources qu'ils engagent dans des moments critiques, n'hésitent pas à renoncer aux TIC pour défendre des valeurs et gérer des différents.

Perspectives

Ce travail exploratoire crée deux séries d'interrogations qu'il convient de préciser, et dont la prise en compte pourrait donner lieu à des recherches plus approfondies. D'une part, la question de l'authentification semble se poser sous des formes relativement classiques. On pourrait montrer que les discours généralement tenus sur les TIC s'articulent autour de l'idée que ces technologies sont intrinsèquement « nouvelles » et qu'à ce titre, elles génèrent nécessairement des modes de fonctionnement en rupture avec les pratiques qualifiées de « classiques »¹¹⁵. Ce travail pourrait s'effectuer sur la base de la création d'un corpus de textes émanant des acteurs (les politiques, les intellectuels, les journalistes...) défendant l'idée d'un retard pour l'utilisation des TIC, d'une fracture numérique, d'un basculement entre l'analogique et le digital,... voire l'existence d'un monde virtuel. Fondé sur l'argument selon lequel il deviendrait de plus en plus difficile de distinguer ce qui est réel et ce qui ne l'est pas, ce cyber-monde remplacerait, - ou aurait vocation à remplacer-, le monde sensible.

Notre travail sur les hackers, auteurs de ce brouillage des perceptions, tend à rappeler combien ces acteurs ont besoin d'un monde sensible pour développer leurs pratiques et s'engager dans des polémiques sur leur activité. Pour valider leurs intuitions sur la faiblesse

¹¹⁴ CHATELAIN Y., ROCHE L., *op. cit.*, p. 51.

¹¹⁵ Il s'agit là d'une piste de recherche que nous n'avons pas exploitée dans cette étude exploratoire.

des dispositifs de sécurité, ils les mettent à l'épreuve de leurs attaques. D'une certaine façon, ils sont poppériens ; ils n'ont de cesse de chercher la faille, le contre-exemple, le cas non prévu dans des discours lénifiants comme celui de Bill Gates dans « la route du futur »¹¹⁶. Qu'ils décrivent leur activité en la comparant à un jeu (mais en « grandeur réelle »), ou en l'inscrivant dans un militantisme fondé sur des valeurs empruntées à la déclaration des droits de l'homme pour défendre la « liberté du Net », ils inscrivent leurs pratiques non pas dans la virtualité mais dans le monde réel¹¹⁷.

D'autre part, ce travail exploratoire pointe sur la question de la vigilance. L'activité hacker peut se comprendre comme un appel à la vigilance puisque ces internautes ne cessent de tester la confiance que l'on peut est enclin à accorder aux dispositifs techniques et à ceux qui les gèrent. Le modèle de F. Chateauraynaud et D. Torny nous invite à rapprocher les pratiques de hackers de celles de lanceurs d'alerte¹¹⁸. Leurs actions et leurs discours se donnent à lire comme une demande incessante de vérification. Exhibant des victimes potentielles (« vos mails peuvent être lus par n'importe qui », « on peut tout savoir de vous en traçant vos surfs sur le Net »,...), il s'agit selon eux de prévenir les risques. Pour ce faire, il faut traquer les faux indices laissés par la machine mais surtout être méfiant envers les hommes qui gèrent – à quelque niveau que ce soit – Internet.

En traquant les failles pour sécuriser le Web, l'idée est de défendre la vigilance plutôt que la répression. Vigilance sur les faux indices laissés par la machine mais aussi et surtout vigilance à porter sur les humains. Une des méthodes de piratage reste le *Social Engineering*. Mitnick, célèbre hacker qui fut condamné à cinq ans de prison pour s'être introduit de façon illégale dans de nombreux systèmes de sécurité, déclare par exemple : « La plus grande menace pour la sécurité informatique d'une entreprise n'est pas le Virus, la faille de sécurité non corrigée ou un Firewall mal installé, en fait, la plus grande menace pourrait être vous. »¹¹⁹

¹¹⁶ Titre du livre de Bill Gates, créateur et PDG de Microsoft : GATES B., 1995, *La route du futur*, (Trad. De l'Anglais, 1995), Paris : Robert Laffont

¹¹⁷ Ne décrire que le monde virtuel dans lequel les pratiques hackers, revient à oublier que certains d'entre eux se font l'objet de poursuites judiciaires (quelques-uns se retrouvent même en prison), que l'on chiffre en millions de dollars les conséquences de leurs agissements : il suffit pour cela de prendre en compte les dommages créés aux données des machines, les emplois liés à la sécurité informatique (tant chez les éditeurs de logiciels de protection que dans les entreprises recrutant des « ingénieurs sécurité »).

¹¹⁸ CHATEAURAYNAUD F., TORN Y D., 1999, *Les sombres précurseurs – une sociologie pragmatique de l'alerte et du risque*, Paris : Métailié, pp. 74-75.

¹¹⁹ MITNICK K. D., SIMON W. L., 2003, *L'art de la supercherie - Les révélations du plus célèbre* (Suite page suivante)

Son propos s'articule sur son expérience de hacker qui usurpe une identité pour obtenir directement tous les mots de passe nécessaires pour entrer dans le système. Il suffit le plus souvent d'un appel téléphonique ou d'un message pour que la victime livre sans résistance les clés décisives. Largement relayé par la presse, son appel à une vigilance de tous les instants sert de référence pour les hackers. Ils mettent à l'épreuve la vigilance des internautes. L'article sur le *fake mail* recensé précédemment montre que l'utilisateur accorde plus volontiers sa confiance dès lors que le discours du hacker leur apparaît comme très technique. Ainsi, les internautes qui ont le plus de chance d'être des victimes des hackers, sont ceux qui accorderaient trop facilement leur confiance aux « professionnels » du Web, en lâchant « prise »¹²⁰, c'est-à-dire en refusant de garder le contrôle des dispositifs¹²¹.

Les hackers refusent donc à la fois que l'Internet soit contrôlé et policé par les puissants, et que les internautes soient démissionnaires par rapport à la technique. En voulant prévenir ces deux dangers, ils plongent volontairement le Net dans des situations critiques. Une étude plus approfondie permettrait peut-être de repérer que l'activité de cette communauté se justifie par une incertitude sur l'avenir du Web : leurs actions seraient ainsi préventives et citoyennes. Une façon de montrer le danger de demain serait finalement de générer le danger aujourd'hui tout en prétendant contrôler ces expérimentations. Il reste à analyser la façon dont d'autres communautés d'internautes s'organisent pour débusquer les faux et passer ces épreuves.

(Suite de la page précédente)

hacker de la planète, Paris Campuspress

¹²⁰ Au sens de C. Bessy et F. Chateauraynaud (*op. cit.*)

¹²¹ Bruno Latour dirait sans doute que c'est parce qu'ils n'aiment pas assez la technique, que ces utilisateurs en deviennent les victimes : cf. LATOUR B., (1993) *Aramis ou l'amour des techniques*, Paris : La Découverte.

5.

**EPREUVES D'AUTHENTIFICATION : DES FORMES DE
RECOUPEMENT AVEC LE MONDE SENSIBLE**

Microsoft update

Type : Mise en garde

Statut : ●●● Faux

En circulation depuis : Septembre 2003

Article

Message

Avis



All Products | Support | Search | Microsoft.com Guide

Microsoft Customer

this is the latest version of security update, the "September 2003, Cumulative Patch" update which fixes all known security vulnerabilities affecting MS Internet Explorer, MS Outlook and MS Outlook Express. Install now to help maintain the security of your computer.

System requirements	Windows 95/98/Me/2000/NT/XP
This update applies to	MS Internet Explorer, version 4.01 and later MS Outlook, version 5.00 and later MS Outlook Express, version 4.02 and later
Recommendation	Customers should install the patch at the earliest opportunity.
How to install	Run attached file. Choose Yes on displayed dialog box.
How to use	You don't need to do anything after installing this item.

Microsoft Product Support Services and Knowledge Base articles can be found on the [Microsoft Technical Support](#) web site. For security-related information about Microsoft products, please visit the [Microsoft Security Advisor](#) web site, or [Contact Us](#).

Thank you for using Microsoft products.

Please do not reply to this message. It was sent from an unmonitored e-mail address and we are unable to respond to any replies.

The names of the actual companies and products mentioned herein are the trademarks of their respective owners.

[Contact Us](#) | [Legal](#) | [Privacy](#)

©2003 Microsoft Corporation. All rights reserved. [Terms of Use](#) | [Privacy Statement](#) | [Accessibility](#)

Microsoft

Customer

this is the latest version of security update, the "September 2003, Cumulative Patch" update which fixes all known security vulnerabilities affecting MS Internet Explorer, MS Outlook and MS Outlook Express. Install now to help maintain the security of your computer.

« Mise en garde - **Correctif Microsoft ou simple ver ?**

Si vous avez reçu un e-mail "aux couleurs" de Microsoft vous proposant d'installer un soi-disant correctif détruisez le au plus vite. Sachez que Microsoft ne distribue jamais de logiciels en pièce(s) jointe(s) par courrier électronique. Il s'agit en réalité d'un nouveau ver qui une fois installé exécutera des **actions dangereuses pour l'ordinateur**.

Lire l'avertissement sur le site de [Microsoft](#). » Hoaxbuster.

De multiples instances d'autorégulation se constituent sur la Toile. Fondées sur une logique de critique régulatrice, de telles instances se donnent pour objet de garantir une symétrie des prises et d'éviter des processus de manipulation ou des figures d'emprise qui, en rendant les internautes totalement dépendants de machines ou de centres de calculs et d'intérêts inaccessibles, détruiraient complètement les bases du monde nouveau que la Toile est supposée porter. On va intéresser ici à une instance de critique régulatrice très réputée mais assez spécifique : le site Hoaxbuster. L'objet de ce site est en soi fort basique puisqu'il consiste à démêler le vrai du faux, authentifier les hoaxes ¹²² qui sont mis en circulation sur le réseau des réseaux. Les auteurs du site partent du principe qu'il y a des ressources et des techniques simples et rationnelles pour le faire. A priori, il s'agit donc du transport sur la Toile d'une posture positiviste classique, d'une forme de laboratoire de contrôle qui se distingue néanmoins des versions conventionnelles, prisées par l'Union rationaliste, par l'importance donnée aux processus coopératifs d'alerte, de critique et d'expertise.

La naissance de Hoaxbuster se fonde sur l'idée qu'avec la « démocratisation de l'informatique », les canulars prennent désormais une forme électronique et se jouent des frontières et de la distance pour parvenir directement à un nombre croissant d'utilisateurs. Comme la contrefaçon pour les marchés de produits, les hoaxes participent du mouvement de mondialisation qui affecte toutes les sphères d'activité. La liste des objets traités par le site comprend tout ce qui peut nécessiter un travail d'authentification et justifier des actes d'alerte ou des décisions de blocage : fausses alertes aux virus, fausses chaînes de solidarité, fausses promesses, fausses informations. Le site n'a pas seulement pour but d'en établir la liste mais de susciter un apprentissage collectif permettant une vigilance croisée et une meilleure régulation du monde de l'Internet. L'action continue des membres mobilisés par Hoaxbuster se fonde sur une expérience commune :

« Tout le monde a reçu un courrier électronique l'alertant d'un nouveau type de virus. Envoyé par un ami, le message est souvent frappé du sceau de l'urgence. Le réflexe premier est de relayer cette alerte et donc de renvoyer au plus vite le message à toutes ses connaissances, connaissances qui feront exactement la même chose et ainsi de suite jusqu'à ce que le message fasse plusieurs fois le tour du monde. Au-delà du simple fait que vous vous

¹²² Hoax: [hoks] nm, canular, gag. Loin de la terminologie spécifique à l'informatique, ce terme provient du langage courant et signifie canular. Les anglophones diront: "bomb hoax" pour une fausse alerte à la bombe.

*soyez fait piéger, sachez que les hoax sont porteurs de risques bien plus grands. De l'atteinte à la vie privée en passant par les nombreux dérapages, les dangers sont bien réels [...] ».*¹²³

Les descriptions et les analyses développées sur le site, qui constitue ainsi une véritable base jurisprudentielle, sont fondées sur un souci de clarification des méthodes et des ressources engagées par la production des hoaxes. L'enrichissement continu des opérations de labellisation et de décryptage des faux messages, convoque très directement l'expérience des internautes de base : tout internaute qui reçoit un message suspect qui ne se trouve pas dans la collection, peut l'envoyer pour expertise. Des recherches sont alors entamées et un fil de discussion permet l'élaboration coopérative des prises critiques nécessaires à l'éradication des hoaxes du même type.

Pour étudier les messages soumis à enquête, on a rapidement construit un corpus de 140 messages. Si on regarde leur distribution selon les 4 classes utilisées par Hoaxbuster (« vrai », « faux », du vrai et du faux », « incertain »), il y a une très grande majorité de faux. Cela témoigne d'une standardisation rapide des techniques d'authentification et de l'enracinement de l'argumentation utilisée dans un sens commun partagé, ou partageable, par la plupart des internautes. La structure du site s'organise autour de trois séries principales : la ligne des messages soumis à expertise, la ligne des diagnostics portés par Hoaxbuster et la ligne des avis des internautes. On retrouve ici l'importance de la mise en série comme ressort de l'apprentissage.

De la bonne qualification du danger

Regardons en premier lieu comment s'organise la sociologie de l'alerte impliquée dans l'activité d'authentification préconisée par Hoaxbuster. Pour ses animateurs, il faut à la fois relativiser le danger et en qualifier adéquatement les enjeux : *« Par définition, un hoax ne peut pas représenter de danger pour votre ordinateur, vos finances ou votre destin. Les risques des canulars de l'Internet résident ailleurs mais sont néanmoins réels. »* Plusieurs catégories de conséquences sont ainsi mobilisées :

- Désinformation et atteinte à l'image

¹²³ Les citations et les exemples qui suivent sont bien évidemment tirés du site lui-même.

« Les hoaxbusters ont constaté que régulièrement des personnes ou des sociétés étaient mises en cause nominativement dans les hoax. Compte-tenu de la rapidité de la diffusion de l'information via Internet, un effet d'amplification est souvent constaté. Basé sur de fausses allégations, l'image des personnes ou des sociétés se détériore très rapidement. Les effets de cette désinformation peuvent être catastrophiques et avoir des répercussions sur la vie privée des personnes citées et sur l'image de marque des entreprises mises en cause. L'affaire Hirschmann est à ce titre édifiante. Plus proche de nous, la société Total est confrontée à ce genre nouveau d'attaque et doit communiquer sur cette affaire. En termes purement financiers, on peut penser que l'argent dépensé à démentir ne pourra pas servir à nettoyer les côtes... Pour leur part, les internautes en relayant de fausses informations contribuent à la propagation de rumeurs loin d'être anodines. Ce faisant, ils contribuent inconsciemment à rendre non crédibles les informations qui transitent par Internet. »

La vulnérabilité spécifique d'une société de l'information à des processus de désinformation fait figure d'évidence pour les protagonistes. En effet, plus les actions et les jugements se calent sur des informations diffusées dans des réseaux d'acteurs hétérogènes et s'éloignent des modalités de prise ordinaire dans le monde sensible, qui permettent de confronter continûment perceptions et représentations, et plus le risque de « désinformation » est grand ¹²⁴. On note la référence à une responsabilité de l'internaute : l'existence des réseaux de communication ne supprime pas la responsabilité individuelle puisque chaque point, chaque maille, chaque nœud de réseau détient au contraire une capacité d'action et d'influence qui se traduit par la transmission, le blocage ou la modalisation d'un message ou d'une information. Autrement dit, la sociologie des réseaux développée par Hoaxbuster ne met pas en avant une dissolution des individus et des sujets, soumis à une totalité qui leur est inaccessible, mais en fait au contraire les véritables piliers de ce qui est mis en ligne, circule, percole, donne lieu à des modifications ou des altérations.

- L'encombrement des réseaux

L'expérience des réseaux est très souvent décrite par les acteurs comme une double expérience physique de la masse et de sa mise en variation (vitesse, accélération, débit...). De petites quantités ou des signaux faibles en apparence peuvent engendrer des phénomènes collectifs et peser sur l'ensemble des internautes :

¹²⁴ Voir M. Bénichou (Dir), La désinformation – Pour une approche historique, (Colloque novembre 1999), Université de Montpellier, 2001.

« Imaginons un message électronique pesant 1 Ko (Kilo-octet). Dans le cas des chaînes, on vous demande systématiquement de renvoyer le message vers le plus de correspondants possibles. Si vous renvoyez le message vers 10 destinataires, c'est 1 Ko x 10 donc 10 Ko qui vont transiter. Chacun des 10 destinataires envoient le message à 10 personnes, il faut compter 10 Ko x 10 = 100 Ko. Plus le message est relayé, plus les réseaux sont encombrés, pouvant ainsi aller jusqu'à bloquer totalement un réseau, un serveur. Dans tous les cas, ce genre de message génère un effet boule de neige qu'il convient de stopper au plus vite. Mais quel effet cela a-t-il concrètement ? Vos connexions sont ralenties de manière importante, les transferts de données sont plus longs et donc plus chers. En terme d'encombrement, on peut apparenter les hoax à du mail-bombing (l'envoi d'e-mail en masse ayant pour but de paralyser un serveur). Finalement, c'est l'internaute qui paye l'addition donc nous tous. »

On voit de nouveau se dessiner ici une éthique de la responsabilité qui lie l'internaute à la production des effets pervers auxquels la Toile est constamment exposée. Ne pas relayer « instinctivement » ou « automatiquement » sans un minimum de discernement et de critique, tel est le devoir-être élémentaire auquel soit souscrire l'internaute s'il ne veut pas subir en retour des effets cumulatifs néfastes. L'articulation d'un bien collectif ou d'un intérêt général et d'un bien particulier ou d'un intérêt spécifique se fait donc naturellement : l'état du réseau n'est que la caisse d'enregistrement et d'amplification de ce que font ou ne font pas les éléments connectés. A chaque point se joue la relation entre local et global, ce qui suppose une vigilance particulière.

- Les fausses alertes

Selon les experts de Hoaxbuster (HoaxTeam), les fausses alertes présentent deux risques qualifiés de « majeurs ». D'abord un risque de « lassitude », puisque comme pour toute fausse alerte, on finit par ne plus y croire et lorsqu'une information authentique surgit à propos d'un virus, on ne porte plus l'attention nécessaire au message, l'ignorant ou le renvoyant à son carnet d'adresse sans même l'examiner. L'alerte a alors perdu toute son efficacité. Le second risque est qualifié de « risque de perversion » : certains hoaxes finissent par devenir tellement populaires que des pirates se les approprient et y adjoignent un virus. Le canular se transforme alors en véritable épidémie.

A cette première typologie, les protagonistes associent une classification « naturelle » des hoaxes ainsi répartis en 7 classes : les « faux-virus », les « chaînes », le « gain », la « bonne fortune versus la mauvaise fortune », la « désinformation », la « pétition » et enfin l'« humour » proprement dit. Regardons comment est équipée cette classification.

- Les faux-virus

« Le message vous alerte de la propagation fulgurante d'un virus via le courrier électronique. De grandes sociétés sont en général à l'origine du message d'alerte (IBM, AOL, Microsoft, Disney,...). Le message vous encourage à prévenir le maximum de personnes. Les virus type "worm" se déclenchant sans action de votre part sont extrêmement rares. La grande majorité des virus ont besoin d'une action de votre part (l'exécution d'une application) pour se déclencher. »

L'expertise accumulée par HoaxBuster permet de dégager les traits saillants de ce type de hoax : systématiquement signés par de hauts responsables informatiques ou des agences de presse renommées, ces messages ont tous un point commun : ils attirent l'attention sur l'extrême danger représenté par le prétendu virus. La lecture attentive de ces messages montre qu'il s'agit en général de traductions approximatives, et qu'aucun lien ne renvoie vers une quelconque ressource – ou celle-ci est factice, quand elle n'a pas une visée publicitaire.

- Les chaînes de solidarité

« Le message vous encourage à sauver une ou plusieurs personnes. Par le nombre de messages générés, les fournisseurs d'accès à Internet (FAI ou ISP) sont censés comptabiliser tous vos messages et reverser une somme au(x) malheureux. » Le ressort mobilisé ici est la « générosité des internautes ». Des fournisseurs d'accès à Internet sont mis à contribution. Aucun sponsor ne vient afficher sa volonté de sauver la (les) personne(s). Le message ne contient aucun lien de partenariat avec une quelconque organisation officielle. Les adresses e-mail parfois présentes sont toujours fausses. La référence à des instances réellement existantes dans le monde est décisive à toutes les étapes du processus d'authentification. C'est ce qui permet de dire que l'appel à une ontologie partagée, allant de soi, est la ressource essentielle garantissant la plausibilité des informations en circulation. Comme en matière de preuve, on peut « sourcer », c'est-à-dire opérer des vérifications et des recoupements.

- Gain

« Le message vous promet de gagner un maximum d'argent en un rien de temps. Il suffit pour cela d'envoyer le message au plus grand nombre possible de personnes. Un programme se charge de compter vos envois. Le message est parfois étayé d'un exemple ahurissant (plusieurs milliers de dollars). » Selon l'expertise de HoaxBuster, « de grandes sociétés du domaine de l'informatique ou de la distribution sont les généreuses donatrices. Autour de vous, on ne connaît pas la personne ayant gagné la somme évoquée. En fait, les sociétés informatiques ont un moyen très simple (et moins onéreux) de tester leurs nouveaux

programmes (versions bêta), elles les donnent gratuitement aux internautes qui en échange leur rapporteront les nombreux bugs... »

- Bonne fortune / Mauvaise fortune

« Le message vous désigne comme heureux destinataire de la bonne fortune ou du malheur le plus terrible selon votre action (renvoi du message ou non). C'est votre jour de chance. » L'expertise s'appuie ici sur une expérience commune « Tout le monde a déjà reçu une lettre postale du même genre ». Jouant sur la crédulité, ce type de message a en réalité assez peu de chance de parvenir à ses fins. Il bute sur le haut degré de réflexivité et la compétence sociale distribuée qui animent généralement les internautes. Mais l'existence de ce type d'action montre qu'en soi Internet est un réceptacle possible pour toutes sortes de pratiques et d'attentes. Le rationalisme qui sous-tend le travail collectif entrepris sur Hoaxbuster rend manifeste une ambivalence : d'un côté, une confiance est nécessaire dans la rationalité des conduites ; de l'autre, l'indétermination foncière des entités qui entrent en connexion rend possible toutes sortes de détournements ou de manipulations.

- Désinformation

« Le message "informe" de tel ou tel fait généralement scandaleux et propre à faire bondir n'importe quel internaute normalement constitué. Il implique en général des sociétés très connues et réclame une diffusion à grande échelle du scandale. » On voit poindre de nouveau dans cette définition une conception normative de l'internaute : ce dernier est normalement doté d'un sens critique mais ce dernier peut faire précisément l'objet d'anticipations et de manipulations. Selon HoaxBuster, il convient d'opérer un minimum de vérification, en commençant par vérifier si les adresses électroniques sont authentiques. Si, dans la plupart des cas, le signataire n'a pas d'adresse valide, généralement les entités mises en cause existent réellement. Pour nos chasseurs de hoaxes, « *il ne s'agit plus d'un canular, c'est de la diffamation* ». Ce type d'opération pouvant avoir des « répercussions dramatiques », il convient de recouper les informations en consultant les « nombreux autres média indépendants » qui « existent et diffusent des informations fiables sur Internet ». Vérifier si le message est réel ou non avant de le reproduire devient, dans ce cas, impératif. Les contraintes légales et la jurisprudence évoluant assez vite dans ce domaine, les personnes qui relaient des propos « mensongers » ou « diffamatoires » prennent le risque d'être poursuivies. On voit de nouveau qu'un régime de responsabilité est convoqué pour fonder l'exigence d'authentification.

- Pétitions

« *Le message propose aux internautes de s'unir contre une injustice. Il suffit en général d'inscrire son nom dans une liste à la suite des autres signataires et ainsi de protester officiellement contre cette injustice.* » Le test à effectuer renvoie de nouveau à une opération de recoupement interne : le faux ou le canular est flagrant lorsqu'aucune adresse de collecte des signatures n'est mentionnée, qu'aucun nom d'organisation ou d'association ni même de personne, n'est à l'origine de la pétition. Un point est important ici, qui rend manifeste la sociologie des acteurs-réseaux embarquée dans l'épreuve d'authentification : les pétitions qui empruntent la voie des réseaux ne produisent des actions efficaces, ou pour le moins tangibles, que si elles sont portées par des acteurs vers leurs destinataires, à défaut de quoi « *à part faire le tour du monde, la pétition n'arrivera jamais sur les bureaux des personnes concernées dans la mesure où personne n'est chargé de la transmettre* ». Une mise en garde rejoint assez directement les préoccupations décrites plus haut sous la notion de traçabilité : « *Avant de signer une pétition, n'oubliez pas que n'importe qui peut, à tout moment, changer le texte original et dès lors faire passer ses idées avec votre soutien total.* »

- *Humour*

« *Le message concerne un sujet universel. Il reprend certains stéréotypes de langages (professionnel, médical, technique,...) et tourne rapidement à la dérision. Souvent lié aux domaines de l'entreprises, de l'informatique ou de la condition humaine mais peut aussi concerner des domaines très variés.* » L'attitude de vigilance développée sur les autres catégories fait l'objet ici d'un retournement : « *C'est le plus dangereux des canulars, il est inodore, incolore, indolore... De par son degré de contamination très élevé, il se transmet très rapidement au cerveau. Il a un temps d'incubation éclair. A ce jour aucun remède efficace contre l'hoax de l'humour n'a été trouvé. Dans la mesure où il est strictement impossible de contrer cet hoax, nous vous conseillons de ne pas rester seul face à lui. Le jour où tout le monde sera atteint par l'Humour, nous nous sentirons moins seuls...* »

Contrairement aux institutions plus anciennes qui ont mis longtemps à incorporer dans leur fonctionnement propre les compétences des usagers les plus ordinaires – l'exemple de la médecine étant particulièrement saillant (voir Freidson, Dodier) – HoaxBuster se constitue d'emblée à partir d'une des caractéristiques majeures du monde des réseaux électroniques : la compétence est distribuée, l'expertise se construit par la confrontation d'initiatives multiples, la totalité des connaissances acquises est immédiatement remobilisable par l'ensemble des réseaux. S'y ajoute ici l'idée de l'enquêteur, requalifié ici en « HoaxHunter » (chasseur de hoax), ou en justicier, « HoaxKiller » (Tueur de hoax). Le site peut ainsi évoluer par l'intermédiaire de trois types d'activités facilement valorisables : l'envoi de hoaxes permettant le développement de la base de données, la recherche de hoaxes sur le web, les newsgroups ou le courrier électronique, et la logique de l'enquête auprès des institutions et/ou

des personnes concernées. La rédaction des articles ne fait pas l'objet d'un monopole, comme dans la presse classique, mais est ouverte à tous les internautes. Notons qu'à ce stade, il n'y a aucune allusion au risque de canular au second degré, et qu'une confiance a priori est posée sur la bonne foi des personnes.

Parmi les ressources développées par Hoaxbuster, le sondage figure en bonne place. Cela confirme l'idée que nos acteurs-réseaux sont des acteurs équipés, capables de se réappropriier des techniques qui jusqu'alors été réservées à des professionnels ou des instances. Soit quelques exemples de sondages effectués, et qui ont tous pour objet de donner la mesure du sens critique de l'internaute – bien qu'il y ait à l'évidence un effet d'auto-référence, puisque la fréquentation du site suppose en amont une attitude critique ou pour le moins vigilante sur la circulation et le traitement de l'information en ligne :

Selon vous la motivation première de la thèse présentée par Thierry Meyssan du Réseau Voltaire au sujet de l'attentat du Pentagone est de :	Combien d'e-mails non sollicités dans votre courrier ?
- Faire la promotion de son livre 40% 3728 votes - Sensibiliser les citoyens à la prise de recul 20% 1845 votes - Se faire connaître 17% 1593 votes - Discréditer le gouvernement américain 13% 1183 votes - Révéler une vérité 10% 970 votes <i>En ligne du 20 mars 2002 au 31 mai 2002</i> 9319 votes	- Quelques uns 37% 874 votes - La moitié 20% 489 votes - Très peu 19% 459 votes - La majorité 15% 354 votes - Presque tous 9% 211 votes <i>En ligne du 26 février 2002 au 19 mars 2002</i> 2387 votes
Les trois hoax qui ont marqué l'année 2001 selon vous :	Ouvrez-vous les pièces jointes de vos e-mails ?
- Sulfnbk.exe 25% 1292 votes - Nokia 20% 1037 votes - Miss France 16% 824 votes - VIH 15% 787 votes - Bonsaï Kitten 12% 614 votes - Autres 11% 583 votes <i>En ligne du 1 janvier 2002 au 25 février 2002</i> 5137 votes	- Lorsque je connais l'émetteur 68% 2660 votes - Toujours (j'ai un anti-virus) 17% 655 votes - Jamais 7% 294 votes - Lorsque le sujet m'intéresse 5% 202 votes - Toujours (je n'ai pas d'anti-virus) 3% 127 votes <i>En ligne du 18 juin 2001 au 1 septembre 2001</i> 3938 votes

hoaxbuster.com, c'est pour vous...	Alertes aux virus, à qui faites-vous le plus confiance ?
- L'arme fatale contre les hoax 46% 2331 votes - Une source d'infos inestimable 36% 1823 votes - Un moyen de se rassurer 10% 503 votes - Un site de plus parmi les autres 6% 308 votes - Un tissu d'inepties 2% 113 votes <i>En ligne du 1 novembre 2001 au 1 janvier 2002</i> 5078 votes	- Site dédié 41% 645 votes - L'administrateur réseau de votre entreprise 38% 611 votes - Média traditionnel 8% 121 votes - Votre liste de diffusion préférée 7% 112 votes - Vos collègues 5% 79 votes - Site généraliste 1% 21 votes <i>En ligne du 19 mars 2001 au 30 avril 2001</i> 1589 votes

L'entrée des sciences sociales et des outils d'enquête d'allure sociologique dans les ressources utilisées par les acteurs les plus divers a été repérée depuis fort longtemps par de nombreux chercheurs. Il s'agit moins de « vulgarisation » que de redistribution des prises de l'expertise collective – si bien que le chercheur passe souvent plus de temps à réanalyser les formes de données, de savoirs et de totalisations qu'élaborent les acteurs qu'à produire lui-même de nouvelles données. Le site Hoaxbuster se construit ainsi à partir d'une large gamme de compétences sociologiques, qui vont de la connaissance des milieux d'internautes jusqu'à l'engagement d'outils et de travaux plus classiques, comme ceux qui concernent directement les rumeurs. Ce qu'ajoute Internet de ce point de vue, c'est une mise en circulation plus rapide des appuis bibliographiques. Sur Hoaxbuster, une bibliographie critique est fournie en appui. Parmi les titres, citons : Pascal Froissart, La rumeur. Histoires et fantasmes (Belin) ; Véronique Campion-Vincent et Jean-Bruno Renard, De source sûre : nouvelles rumeurs d'aujourd'hui (Payot) ; Jean-Bruno Renard, Rumeurs et légendes urbaines (Puf) ; Françoise Reumaux, Les oies du Capitole ou les raisons de la rumeur (Communication, CNRS), Jean-Noël Kapferer, Le plus vieux média du monde ...

L'idée qui sous-tend cet appareillage de la critique autour de l'objet « rumeur », entré en sociologie, on s'en souvient, avec le texte célèbre d'Edgar Morin sur la Rumeur d'Orléans, est qu'Internet présente une affinité structurale avec la propagation sans limite et sans contrainte d'histoires, de récits ou d'anecdotes - la rumeur étant ici caractérisée par son origine anonyme, ses multiples variantes, son contenu surprenant mais faux ou douteux. Lorsque les acteurs ont une visée critique des hiérarchies, des pouvoirs et des appareils du monde social, Internet leur apparaît comme une source de subversion des outils d'information ou de manipulation : comme le bouche à oreille qui prépare les dispositions collectives, dans les phases pré- ou contre-révolutionnaires, qui produit le terreau des mobilisations et des

critiques radicales qu'organisent les mouvements sociaux, la circulation d'anecdotes, d'histoires, de témoignages sur la Toile est une ressource décisive dans les reconfigurations successives des sens communs. D'où la nécessité, pour les membres, de disposer d'un centre de calcul et d'évaluation des rumeurs et de leurs modes de propagation. Mais la légitimité de ce centre n'est possible que si ce les internautes participent à l'élaboration de l'espace critique nécessaire. D'où le caractère décisif des innombrables forums et fils de discussion mis en place sur le site.

Sans ouvrir ici un trop grand nombre de cas, on va regarder comment fonctionne cette expertise collective sur plusieurs « dossiers » exemplaires. Ils ont été sélectionnés dans la base à partir du degré de présence de la contrainte de recoupement. En effet une partie importante des hoaxes traités par le site s'avèrent trop superficiels pour donner lieu à une analyse approfondie. D'ailleurs, ils mobilisent assez peu les protagonistes, ce qui se mesure aisément à partir du nombre de messages déposés dans les fils de discussion.

« Attentat contre le Pentagone, enfin du scientifique »

Ce cas n'est pas anecdotique puisqu'il engage les différentes versions possibles des événements du 11 septembre 2001 et la manière dont elles ont irradié les sites et les discussions sur Internet. Si Hoaxbuster décide d'intervenir à propos de la thèse publiée par Thierry Meyssan, c'est surtout que le Réseau Voltaire s'est montré très actif sur la Toile. En mars 2002, un fil est créé sur Hoaxbuster, intitulé : « La rumeur ne cesse de gonfler et pourtant tout s'explique... ». Il s'agit de déconstruire la théorie du complot et d'éviter sa percolation sur la Toile, précisément parce qu'elle se pare des vertus du doute et de la liberté de l'enquête :

« Cette théorie, basée sur un habile questionnement conduisait les internautes à remettre en cause le crash du Boeing détourné sur le Pentagone le 11 septembre dernier. Par souci de transparence et de déontologie, les tenants de la thèse du complot américain ont choisi de suivre une démarche basée sur "le doute, le questionnement, l'investigation". C'est cette même démarche qui nous a conduit, à notre tour, à poser quelques questions subsidiaires aux rédacteurs de ces sites. Les réponses reçues ne prouvent rien et se basent uniquement sur des hypothèses non-vérifiables puisque formellement démenties par la suite. »

Le principe de vérificabilité, cher aussi bien au positivisme qu'au pragmatisme, est le seul critère auquel doit se soumettre un esprit critique lorsque des faits qui tendent à être admis sont remis en cause. Dans l'extrait suivant, on voit surgir de nouveau le référent ultime, la « base », sous la forme de l'« internaute lambda », doublure virtuelle du « citoyen

lambda » :

« Pour ce qui est de soulever des questions aussi habiles sur des sujets aussi sensibles, il nous semble évident qu'elles ne pouvaient qu'engendrer la rumeur. Rappelons que la rumeur n'est pas nécessairement bâtie sur une histoire fausse. La rumeur, peut aussi naître de la peur, des gens à partir de faits avérés et pour lesquels ils n'ont pas trouvé de réponses. "Pouvez-vous prouver qu'un avion s'est bien crashé sur le Pentagone, et si oui comment ?" interroge le Réseau Voltaire. Il est bien évident que la réponse n'appartient pas à l'internaute lambda qui se sent constamment floué par l'info qui circule. Dès lors, il traduit cela par " Tu sais qu'aucun avion ne s'est écrasé sur le Pentagone !" et à partir de là, la rumeur enfle, les théories les plus folles commencent à circuler. »

La seule façon de sortir de la boucle spéculative qui se développe en spirale en même temps que la rumeur, consiste à chercher les faits attestables qui sous-tendent la thèse en question – mais la thèse se contentant de dire qu'un événement n'a pas eu lieu, elle retire des éléments sans en apporter de nouveaux :

« De fait, aucun des sites qui remettent en cause le crash du Boeing sur le Pentagone [site du réseau ou d'asile] n'apportent une quelconque preuve et quand bien même cette théorie serait avérée, il semble évident que tout est en place pour susciter la rumeur et la voir se répandre rapidement. Dès lors Hoaxbuster.com a son rôle à jouer et choisit d'exposer les différents points de vue afin que chacun puisse se forger sa propre opinion. Néanmoins, nous avons choisi de réagir à cette rumeur tout en continuant à chercher la vérité ou tout au moins, un nombre suffisant de contre-arguments avant de publier notre dossier final sur l'affaire du Pentagone. »

Ce que change Internet du point de vue de la construction d'un espace critique, c'est la possibilité de confrontation et de convocation fournie par la pluralité des liens disponibles. Contrairement à l'enquête ou à la controverse dans le monde sensible, dont les dispositifs et les comptes-rendus sont assez lourds à mobiliser, tout est en quelque sorte déjà là, à portée de « clic ». C'est le réflexe qui consiste à aller voir, à ouvrir les liens, pénétrer dans les sites, croiser et recouper les informations, retracer les parcours de textes, d'images, de liens et de références, qui est inculqué par une instance de régulation comme Hoaxbuster. Ce qui auparavant passait par la médiation d'investigateurs spécialisés, des érudits ou des chercheurs, demandait de lourds déplacements et de longues phases d'enquête, conduisant le « profane » à s'en remettre à des avis autorisés, est désormais accessible à tous : Internet se présente alors comme une invitation permanente à mener l'enquête, à tester les sources et les ressources qui

sous-tendent les conjectures les plus variées ¹²⁵. Il reste que le recours à des experts réputés diminue le coût de l'investigation :

« Notre conviction intime n'étant pas, à elle seule, suffisante pour démentir les affirmations du Réseau (nous ne sommes ni experts en aéronautiques, ni en crash d'avion, ni en explosifs), nous avons choisi, comme à notre habitude, d'opter pour la recherche, le questionnement et l'activation de notre réseau sur le sujet. David Emery (animateur du site urbalegends.about.com et au-dessus de tout soupçon) nous renvoie rapidement vers deux experts américains qui ont commenté sur le net chacune des affirmations du Réseau Voltaire. Nous avons choisi de publier leurs dires. Conscients que des points de vue américains réalisés à chaud peuvent malgré tout vous laisser circonspects, nous vous proposons également les interviews de trois spécialistes français réalisées à posteriori: Claude Moniquet [terrorisme], Renaud Marhic [journalisme], Serge Roche [aéronautique]. »

Comme dans tout processus d'enquête, chaque fait, chaque argument mis en discussion ouvre un espace de variations. Les TIC ne modifient pas fondamentalement les procédés d'enquête utilisés jusqu'alors mais rendent plus facile la composition de ces espaces de variation, grâce à l'acheminement plus rapide des sources et des points de vue vers le centre de calcul. Prenons l'exemple de la critique d'une des assertions diffusées par le Réseau Voltaire : *« Le boeing 757 aurait du faire beaucoup plus de dégâts ! »*. Nos enquêteurs s'appuient sur les recherches de Paul Boutin et de Patrick Di Justo ¹²⁶ :

« Le Pentagone est le plus grand bâtiment administratif des Etats-Unis. En conséquence, il faut relativiser la taille d'un Boeing 757 en rapport avec la masse totale et la structure du bâtiment. Le Pentagone est fait de béton armé renforcé par de l'acier. La façade venait d'être rénovée suite aux attentats d'Oklahoma City et sa nouvelle structure devait empêcher un effondrement en cas d'explosion. En revanche, l'avion est composé d'alliages suffisamment fins pour pouvoir voler malgré ses 100 tonnes. Il est avéré que l'avion a pulvérisé les 10.000 tonnes de bâtiment en le heurtant et que ce choc a entraîné 57.000 autres tonnes par la suite... On est donc loin, très loin du peu de dégâts. D'autre part, en analysant les images du WTC, on voit parfaitement l'avion s'encastrent dans la tour (composée principalement de verre et d'aluminium), or cet avion volait approximativement à 650 kmh et

¹²⁵ On retrouve ici la logique de l'enquête de John Dewey.

¹²⁶ Paul Boutin est rédacteur indépendant spécialisé en technologie et ancien ingénieur, et Patrick Di Justo, astrophysicien de New York et par ailleurs Rédacteur pour Wired magazine and Wired News.

(Suite page suivante)

seuls quelques morceaux ont traversé entièrement la tour. Concernant le Pentagone, l'avion volait à 400 kmh et a vraisemblablement heurté le sol avant d'atteindre le bâtiment, ce qui ne l'a pas empêché de détruire (au moins partiellement) plusieurs anneaux du Pentagone (dégâts jusqu'à l'anneau C), contrairement à ce qu'affirme le Réseau Voltaire. »

L'entrée dans les dispositifs s'accompagne de pointeurs vers des éléments de factualité permettant de rompre la chaîne des procédés rhétoriques. Par exemple, face à l'énoncé qui dit que l'on « ne retrouve aucun débris de l'appareil aux alentours du crash », un contre-argument fait valoir que « *cette affirmation se base uniquement sur les photos qui ont été publiées sur les différents sites gouvernementaux américains.* » Le recours à des recoupements extérieurs, et donc à des ressources documentaires extérieures à Internet s'avère décisif, et c'est sur ce point que l'analyse des procédés d'enquête sur Internet est la plus instructive : la production d'informations en ligne crée ou redouble l'exigence de recoupement dans le monde sensible, plus qu'elle ne l'éloignerait ou la détruirait, ce qui donnerait raison à des versions relativistes ou constructivistes. Un exemple de recoupement :

« Un reportage récemment diffusé sur France 3 faisait état de la taille des débris de l'avion écrasé en Pennsylvanie qui ne mesuraient pas plus de 15 cm. Dans le cas du Pentagone, l'avion a dû pénétrer à l'intérieur du bâtiment tout en se désintégrant avant de brûler. Dans de telles circonstances, il y a fort à parier que le peu de débris restants se trouve sous les décombres et non à l'extérieur du bâtiment. De nombreux sites, montrent une photo de débris sur la pelouse, cependant, nous considérons qu'elle n'est pas suffisamment parlante pour être irréfutable et préférons l'explication à la démonstration par l'image. »

L'enjeu de ce type de travail d'authentification, et d'introduction systématique du raisonnement critique sur les objets informationnels n'est pas mince, car la Toile est à l'évidence un enjeu de manipulations croisées. Il convient dès lors de réinstaller le sens commun en l'armant des deux ressorts que forment le rapprochement conceptuel et le recoupement indiciel :

« Il est un fait que les gouvernements manipulent l'opinion publique et mentent régulièrement sur tel ou tel aspect des choses. Seulement, dans ce cas précis, il aurait fallu mettre à contribution un tel nombre de personnes, pompiers, témoins du drame, la police, les journalistes américains (tous unanimes) et plus largement les médias ayant relaté les faits, interviewés les passants dans la rue, que cela paraît relever du défi. Le Washington Post

(Suite de la page précédente)

(plus connu pour l'affaire du Watergate que pour son allégeance au pouvoir en place) fut l'un des premiers à laisser les témoins de la scène s'exprimer. Il est peu probable qu'un complot de militaires américains amène tout un pays à mentir au reste du monde. David Emery que nous avons interrogé nous confiait qu'il ne comprenait que ce crash puisse être mis en doute et qu'il ne voyait aucune raison pour le gouvernement de mettre sur pied une telle opération. »

Mais la logique de la preuve dans laquelle entrent les protagonistes instaure aussi un principe de prudence rhétorique. Ainsi, les auteurs du site préfèrent l'ouverture à une clôture précipitée – ce qui manifeste implicitement un refus des techniques de persuasion que l'on rencontre dans les polémiques :

« Nous restons ouverts à toutes nouvelles données qui viendraient réouvrir ce dossier brûlant. Si une quelconque preuve venait accréditer la thèse de l'absence d'avion dans l'attentat du Pentagone, nous serions les premiers à vous en tenir informer. En publiant ceci, nous ne remettons absolument pas en cause les recherches de Thierry Meyssan, mais seulement les conclusions qu'il en tire. »

L'invention des méta-hoaxes

Comment on l'a longuement montré dans nos enquêtes antérieures sur l'authentification des objets dans le monde sensible, l'apprentissage des experts et celui des faussaires prend souvent la forme d'une rude compétition ou d'une surenchère permanente. Dans le cas qui nous intéresse, on relève en octobre 2001, un dossier consacré au « méta-hoax » :

« [...] les internautes utilisent des méta-moteurs pour leurs recherches sur la toile, il semblerait que les hoaxers aient intégré eux aussi une méta-méthodologie consistant à mélanger plusieurs vieilles informations pour construire un nouvel hoax tout nouveau tout beau. On voit ainsi fleurir sur nos messageries des alertes aux virus de plus en plus longues mêlant parfois le faux et le vrai, ou même reprenant plusieurs hoax n'ayant rien à voir les uns avec les autres. C'est ainsi que nous sommes submergés d'alertes aux virus "southpark" et "buddly.sip", le premier pouvant se révéler être une alerte sérieuse tandis que le deuxième relève du pur fantasme. Un autre mail traite à la fois du piratage des portables et d'alertes aux virus "california IBM", "girlthing", "buddly". »

Démêler le vrai du faux ne s'effectue pas dans une logique disjonctive. C'est la compositionnalité et la gradualité qui caractérisent la plupart des hoaxes réussis. On voit ainsi

des cas d'alertes supposées venir de Linux ! *« C'est ainsi que Linux devient émetteur d'alerte, ce qui ne manquera pas de faire rire les linuxiens [pour info, Linux est un système d'exploitation concurrent de windows et malgré ses performances ne risque pas de communiquer quoi que ce soit de son propre chef]. »*

L'affaire David Hirschmann

Toute collection de cas authentifiés s'organise autour de grands précédents, de figures exemplaires fournissant des prises à l'apprentissage des ressorts de l'expertise. L'exemplarité est déterminée par le nombre de traits que l'on retrouve dans les événements plus ordinaires auxquels ont affaire les personnes. Ainsi en septembre 2000, Hoaxbuster consacre un dossier à l'« affaire David Hirschmann », du nom d'un étudiant en troisième année d'HEC, devenu au printemps 1999, « une célébrité mondiale dans le mauvais sens du terme ». Ses échanges d'e-mails seraient devenus « presque aussi célèbres que les correspondances entre Valmont et Madame de Merteuil », les Liaisons dangereuses de Choderlos de Laclos ayant été parodiées par des étudiants d'HEC pour conter les aventures de David Hirschmann. Selon Hoaxbuster, *« déclarations tronquées, identités usurpées, communiqués bidons, fausses interview et, pour terminer, un faux faire-part de décès. Tous les ingrédients du canular, de mauvais goût, étaient réunis pour faire un succès de cette triste histoire »*.

Reprenons rapidement le récit de cette « affaire » jugée d'autant plus prototypique qu'elle menace tout internaute. En mai 1999, David Hirschmann échoue dans sa recherche de premier emploi. Le Cabinet de Consultant Bain & Cie ne lui propose aucune date de rendez-vous à sa convenance. Vexé, Hirschmann envoie un e-mail rageur à toute son école : *« Toutes les boîtes qui s'imaginent que les HEC sont à la merci de leurs recruteurs se mettent le doigt dans l'oeil. (...) Le cas échéant, ils n'ont qu'à orienter leur recrutement vers l'ESC Palavas-les-Flots, et là, ils pourront à loisir montrer à quel point ils sont imbus de leurs personnes, fiers et dédaigneux »* [e-mail]. Deux jours plus tard, Fatima Daddah, élève de 1^{ère} année, réagit au message par une leçon de morale : *« Tu sais, les entreprises ne sont pas à tes pieds. Sache que la modestie est une qualité indispensable pour progresser tout au long de sa carrière. (...) Si tu ne le fais pas pour toi, fais le pour l'école HEC. (...) L'école devrait être plus vigilante pour éviter que des types de ton genre ternissent sa réputation »* [e-mail].

Le hoax commence visiblement lorsque le principal protagoniste adresse un message à Fatima qualifié d'ordurier par les commentateurs puisqu'il laisse entendre à sa jeune collègue que *« son sens de l'adaptation dans le travail a quelque chose à voir avec le plus vieux métier du monde »*. [e-mail]. Hirschmann va expérimenter à ses frais ce que produit un effet boule de neige typique de la Toile. L'échange est distribué en copie un peu partout dans la filière HEC :

amis, étudiants à l'étranger, réseau des anciens élèves. Certains "spamment" le thread à plusieurs milliers de personnes. En quelques jours, les aventures de David et Fatima se propagent à la vitesse du Net dans toutes les messageries du monde. Il s'en suit une accumulation de réactions et de nombreux internautes suivront pendant plusieurs semaines l'enchaînement des malheurs du pauvre David Hirschmann. Le coup de grâce vient du Cabinet Bain & Cie. Dans un message forwardé à plusieurs centaines de destinataires, un certain Stéphane Fertat jette de l'huile sur le feu et donne sa véritable dimension à l'affaire : « *Tes propos dignes d'un enfant de cinq ans à qui on aurait piqué son jouet auraient pu faire sourire (...) Mais ce que nous n'avons pas pu laisser passer, c'est ta réponse à cette Fatima (...) Nous sommes 8 jours après l'envoi de ta missive pédante et tes messages on fait déjà la tour de la Terre, de chaque école de commerce, des laptop de la plupart des cabinets de recrutement et bien sûr des cabinets de conseil auxquels tu sembles particulièrement t'intéresser. Je te souhaite bon courage, même si je ne le pense pas, car à partir de maintenant tu vas en avoir besoin* » [e-mail].

Des dizaines de mails apparaissent alors en provenance de multinationales et de grands cabinets conseillant à cet indélicat M. Hirschmann d'éviter de postuler chez eux. Jusqu'à un douteux banquier du Crédit Lyonnais à New-York, Olivier de Koning : « *Sache, Mon cher David que ta lettre a dépassé toutes tes attentes : non seulement tu as fait une superbe promotion de ton diplôme à travers tes écrits, mais encore, tu t'es grillé pour longtemps avec un certain nombre de recruteurs ou d'employeurs. Tu vois, c'est le miracle Internet : tu n'es pas encore à New York que tu es déjà connu* » [e-mail].

Le déconfinement est un risque permanent éprouvé par les internautes. Ils ont tous peu ou prou fait les frais d'une erreur d'adresse ou d'un « forward inamical »¹²⁷. Dans certains cas, la tentative pour reprendre le contrôle aggrave la situation, et suscite parfois des vocations hoaxiennes. Dans le cas Hirschmann, l'affaire prend une telle ampleur que l'image de HEC est sérieusement écornée, à tel point que la Direction de l'école cherche à y comprendre quelque chose. Quels sont les vrais messages et lesquels sont des hoaxes ? Hirschmann prétendra qu'il n'a jamais écrit le message d'injures, que quelqu'un a utilisé son compte à son insu et que, dès qu'il a prit la mesure du « désastre », il a immédiatement adressé un mail d'excuses à Fatima... Il soutient qu'il s'agit d'un complot pour le « discréditer

¹²⁷ Un autre cas de mise en circulation d'emails privés a défrayé la chronique au début de l'année 2002 : il s'agit du premier cas de plainte contre un supposé harcèlement sexuel à l'université visant le très réputé Hervé Le Bras qui mettra un certain temps à reprendre l'avantage devant le déchaînement dont il est victime dans les médias. Ce cas est d'ailleurs utilisé dans le livre de P. Péan et P. Cohen, La face cachée du monde (Paris, Mille et une nuits, 2003).

worldwide » [e-mail]. L'impact est tel que toute la presse papier, après Libération, s'empare de l'affaire et monte en épingle cette histoire pour dénoncer les risques de la communication mondialisée causés par Internet. Le Monde, L'Express mais aussi des journaux suisses, belges et allemands feront des articles sur David Hirschmann. Les choses se compliquent encore quand, « pour calmer les esprits », un faux communiqué signé Brigitte Duquesne, directrice déléguée aux études à HEC, circule fin mai suggérant que David « est introuvable et aurait quitté le pays » quelques jours après que des mails aient confirmé sa convocation devant le Conseil de discipline de l'école [e-mail]. En outre, HEC expliquerait le démarrage de l'affaire « par des histoires de mœurs entre les deux intéressés ». [e-mail]. « Faux communiqué et fausses informations », déclare alors la véritable directrice de la communication d'HEC, Anne-Valérie Delval. « *Nous avons justement décidé de ne pas communiquer sur cette affaire pour ne pas l'amplifier. Quant à cette Brigitte Duquesne, cette personne et le poste qu'elle est censée occuper n'existent pas* ».

Du côté du Cabinet Bain et Cie, on indique ne pas avoir été au courant de cette affaire : « *Désolé, mais ces consultants Stéphane Fertat et Caroline Detalle n'existent pas - en tous cas, ils n'ont jamais travaillé pour nous.* » Cependant, ils confirment l'histoire du rendez-vous manqué, en précisant que David Hirschmann avait déjà annulé un premier entretien. Quant au banquier français du Crédit Lyonnais de New-York, il s'avère qu'il existe bel et bien sans pour autant que l'on sache si son nom a été utilisé à son insu ¹²⁸. Pour Hoaxbuster, cette affaire établit l'importance d'un passage obligé par la critique des sources et le contrôle des modes de diffusion des informations :

« Sans vraiment se soucier du vrai et du faux, la communauté de l'Internet s'en est donné à coeur joie pendant ce printemps 99 : une multitude de sites web est créée et attire très rapidement une audience phénoménale (davidh.com, davidhirschmann.com, jump.to/hirschmann, freedavid, etc...). Surfant sur la vague de la célébrité soudaine de David, certains ne dirigeaient les naïfs internautes que vers des sites pornographiques payants. Si l'affaire David H. a eu un tel succès, c'est parce que, comme toutes les bonnes sit-com, elle touchait directement notre subconscient, nos fantasmes, notre attirance pour le voyeurisme et notre goût pour le sordide. De quoi parle-t-on si ce n'est de passion revancharde, d'argent, de pouvoir, de fantasmes sexuels, d'ambitions et d'échecs... Nous nous sommes tous identifiés dans cette histoire pour y projeter ce que nous sommes. Certains pour critiquer le libéralisme et la mondialisation, d'autres pour rabaisser cette soi-disant élite des grandes écoles

¹²⁸ Une affaire similaire concernant Total-Fina et le naufrage de l'Erika sert également de précédent.

françaises. Les pro-technologie s'en sont servis pour lancer un lobbying sur le droit de cryptage, des forums de soutien à David ont même proposé des collectes de fonds ou des actions plus radicales pour lui venir en aide. Un site d'e-commerce est allé même jusqu'à faire le calcul du taux de pénétration de ces messages parmi les internautes et regrette que personne n'ait pensé à y ajouter un bandeau publicitaire... »

Quelques mois plus tard, la plupart des sites sont fermés et les sites encore en ligne proposent le récapitulatif des mails et des Forums. Mais on y trouve d'innombrables figurations imaginaires : un sit-com des nouvelles aventures de David contre Bain Godzilla, un éloge à la gloire de David "Che" Hirschmann, une parodie des Liaisons dangereuses, la transformation du vrai Tom Cruise en faux David Hirshmann... et surtout une multitude de "scoops" de la David H. Story. On y apprend entre autre, au hasard des pages, que David et Fatima se seraient finalement retrouvés pour se marier... Et encore : l'ESCP de Palavas Les Flots (mentionnée par David dans son premier mail) aurait poursuivi le garçon en diffamation. Jusqu'au plus innommable : un faux faire-part [e-mail] de décès a circulé début juin annonçant le suicide de David, puis la profanation de sa tombe en lien avec des insinuations antisémites [e-mail]. Et enfin, sa renaissance : le site consacré à l'affaire sur altern.org titrant même « *David H n'est pas mort : il s'agissait d'un canular* ».

Ce type d'affaire n'a rien d'anecdotique : car on y retrouve l'ensemble des tensions développées dans les parties précédentes de cette étude. On y voit en effet surgir la question de l'exploitation marchande ou publicitaire des facultés de diffusion ouvertes par la Toile, la question du contrôle par une communauté de ses outils et modalités d'échanges, le thème de la défenses des libertés des personnes, physiques et morales, et de la traçabilité des communications, celui de la capacité à créer des sites de toutes pièces entrant dans de multiples connexions et donnant du crédit à telle ou telle version – ce qui donne lieu à des stratégies techniques multiples pour « donner le change ». Trois instances déterminantes de l'alerte et de la critique sont directement engagées dans ce type de processus : l'ontologie (certains sont allés jusqu'à ne plus croire du tout à l'existence de David Hirschmann, d'autres à se vanter de l'avoir créé de toutes pièces), l'épistémologie (comment authentifier, à quels indices, traces, pistes se fier si l'on veut mener l'enquête, comment surmonter la circularité et la profusion d'information, quel forme de recoupement opérer, qui prend en charge l'enquête, en vertu de quel intérêt ?), et enfin l'axiologie, c'est à dire les valeurs fondamentales sur lesquelles s'appuient les internautes et leurs « communautés » pour fonder leurs jugements et leurs critiques. La multiplication des signes mis en circulation engendre fatalement des procédés interprétatifs et redonne à la « théorie du complot » dont on a vu une illustration plus haut avec l'affaire du Pentagone, une forme de consistance. Ainsi un internaute donne sa version de l'affaire : « *c'est encore le grand méchant Microsoft qui pour pouvoir recenser les utilisations illicites de ses logiciels aurait lancé et alimenté les messages, ceux-ci étant*

accompagnés d'un "Tracer" faisant remonter les informations des disques durs des naïfs internautes ». Qui croire ? Qui dispose des puissances d'action nécessaire pour contrôler le processus ? Qui contrôle les contrôleurs ? Quels sont les espaces de calculs et les jeux d'intérêts qui se glissent derrière les événements produits sur la Toile ? La multiplication des sites, des nouveaux outils, des mises à jour, des annonces et des alertes continues, et plus fondamentalement, la dépendance de plus en plus grande des utilisateurs vis-à-vis des fournisseurs d'accès, de navigateurs et de messagerie, créent de nouvelles zones d'incertitude qui contraignent à un travail continu de clarification et d'authentification. Les internautes constituent des acteurs-réseaux globalement plus équipés en terme cognitifs et techniques que les « usagers » de la sociologie classique : mais leur technicité suppose un travail de transformation et d'adaptation permanent, dont la surcharge mentale quotidienne fait craindre des retraits et des désillusions profondes. On le voit par exemple dans le domaine des dispositifs anti-spams où les débordements et les détournements sont constants obligeant à constamment revoir les dispositifs.

Une (fausse) alerte au piratage des téléphones portables

Le cas suivant rend particulièrement manifeste le type d'incertitude technique dans lequel peut se trouver l'utilisateur et comment de nouvelles prises sont élaborées de façon coopérative. Le message suivant, en circulation sur Internet en février 2003 est rapidement qualifié de faux par Hoaxbuster. Mais le cas vaut la peine d'être analysé de plus près. Commençons par le message lui-même :

« ALERTE PIRATAGE GSM !!! CECI N'EST PAS UN GAG !!!! ALERTE PIRATAGE PORTABLE

Si vous recevez un appel téléphonique sur votre téléphone portable et que ACE s'affiche, ne répondez pas, annulez l'appel. C'est un virus qui détruit le téléphone et la carte SIM. Ceci a été confirmé par Motorola et Nokia.. Si vous répondez, vous aurez besoin d'un nouveau téléphone.

TRANSMETTEZ . MERCI »

Le message introduit de multiples entités et marqueurs afin de le doter d'un maximum de force probatoire. Il joue sur l'interconnexion des technologies qui ne cesse de s'accélérer depuis le changement de siècle, créant une incertitude générale sur ce qui est d'ores et déjà possible, ce qui le sera dans peu de temps, ce qui reste impossible ou improbable, même à long terme. Ce type de message met donc directement à l'épreuve les prises dont disposent les personnes sur les processus en œuvre dans les univers technologiques. Hoaxbuster note d'ailleurs qu' « *il ne s'agit pas de la première annonce du genre et certainement pas la*

dernière ». Alors, « s'agit-il d'une info ou d'une int'hoax ? ». La recherche dans les séries passées est une procédure frayée qui permet d'élaborer le diagnostic en sortant du court terme pour l'asseoir sur la longue durée. Ainsi, « *selon le site Snopes.com cette alerte est apparue sur le web en 1999. Dans sa première version c'est le terme "Unavailable " qui était censé s'afficher et non pas " ACE " comme dans sa version actuelle.* » Le diagnostic est apparemment irrévocable : « *Pas d'inquiétude à avoir, à l'heure actuelle il n'existe pas de virus transmissible par GSM capable de détruire votre téléphone ou votre carte SIM.* » Toutefois, le marqueur « à l'heure actuelle » crée bien une tension sur la proposition existentielle : « il n'existe pas à l'heure actuelle » mais « il pourra exister demain ». Cette modalisation temporelle de l'argument est tacitement présente dans la formule utilisée et va faire l'objet de multiples débats sur le fil de discussion. Certes, au moment des faits, l'enquête permet de trancher :

« Comme il est courant dans les hoax, ce message prétend avoir été confirmé par Motorola et Nokia (et France Télécom dans sa version la plus récente). Bien entendu, aucune de ces entreprises n'a validé cette information et d'après Snopes.com elles ont même annoncé la supercherie sur leurs sites respectifs. »

Mais Hoaxbuster ne peut que laisser ouverte la question de la possibilité de telles intrusions. En effet, les changements technologiques continus font voler en éclat le partage possible/impossible pour lui substituer l'idée d'une « possibilisation » - terme heideggerien dont l'usage ne manque pas de sel ici au vu des rapports qu'entretenait le philosophe allemand avec le monde des techniques. Ainsi :

« Restons tout de même vigilants, la technologie sans fil avance à grand pas et il n'est pas impossible qu'un jour un tel virus fasse son apparition. Ce jour là les médias nationaux seront les premiers à vous tenir informé. Il est donc inutile de continuer à communiquer ce message. Merci de le détruire. »

La question de l'authentification du changement est donc au cœur de l'expertise des hoaxes. C'est ce que montre de manière détaillée le fil de discussion suscité par cette affaire de menace sur les GSM. Sans ouvrir tous les messages, parcourons quelques figures assez exemplaires. Le 4 mars 2003, un internaute de Liège écrit :

« Ben il y a du vrai et du faux : il existe effectivement un moyen de planter un GSM en envoyant un SMS avec un UDH malformé Mais ce n'est pas à considérer comme un virus, plutôt comme une attaque de type DoS »

La technicité relative de l'intervention saute aux yeux. C'est que les aspects

techniques ont déjà été largement déployés dans la liste des messages précédents. Ainsi, le 28 février 2003, un message était posté de Bruxelles :

« En réponse à Bertrand, je dirais que l'opérateur bloque une carte en retirant son identifiant (IMSI) de la base de donnée de son réseau et non en allant "bousiller" la carte elle même. Il n'y a donc QUE l'opérateur qui peut faire cela. Actuellement, il n'y a pas de moyen connu pour planter un GSM. Il existe bien des jammers d'ondes et l'on parle aussi d'un système genre portique d'aéroport qui serait capable d'éteindre votre GSM, mais j'y crois pas trop vu la multitude de soft existants. Par contre, avec la sophistication des GSM, les jeux downloadables, l'intégration PDA+GSM, il est quasi sûr qu'un jour, cet hoax n'en sera plus un! »

Un jour, cet hoax n'en sera pas un. Tout est à replacer dans une série en transformation dont dépend l'assurance de l'expertise. Entrer dans les dispositifs avec les acteurs, c'est entrer dans un espace de variation qui se modifie au fil du temps. Lourde tâche pour le chercheur qui court toujours le risque de ne plus être à jour. On est loin des conditions d'une sociologie des techniques qui avait en quelque sorte tout son temps pour « suivre les acteurs ». A défaut de pouvoir suivre, on peut remonter le temps, ce que nous faisons en ouvrant le message précédant en provenance de Strasbourg, le 26 février 2003 :

*« Salut, je me répète mais *pirater* un GSM semble à l'heure actuelle...possible. Je ne parle pas de virus, trojans... au sens informatique des terme, mais planter un GSM à distance *semble* possible (il faut se rappeler qu'en cas de vol, votre opérateur peut bloquer votre carte SIM par *simple* appel, pourquoi pas le phreaker du coin)... Je vous renvoie sur zataz, un bon site de veille sur le hack.(<http://www.zataz.com/zatazv7/gsm2.htm>) »*

Ce message avait visiblement inversé le sens de l'interprétation puisqu'il qualifiait le piratage de « possible ». On note au passage la connexion qui s'opère avec le chapitre précédent sur les hackers via la référence au site zataz. D'autres messages ont fait remonter des possibilisations multiples comme les trois suivants – précédents dans la liste que l'on suit selon la chronologie inverse, attitude commune au demeurant sur les sites Internet :

Suisse - 25 février 2003

les virus non, par contre des SMS bomb ça marche très bien...1000 SMS envoyés en 2 min depuis un site web, vous bloque votre portable pour qq heures voir qq jours....

Paris - 24 février 2003

Depuis que certains GSM ont leur système d'exploitation signé Microsoft, tout va être possible en matière de virus...

Caluire - 20 février 2003

ET CA, C'EST PAS UN VIRUS !??? Figurez-vous qu'il m'arrive des choses très étranges avec mon portable Alcatel One Touch. Lorsqu'une amie m'envoie un SMS à partir d'un Nokia 3410, je ne peux ni le lire et ni l'effacer. Pire encore : si j'essaye de le faire, le portable s'éteint et se rallume tout seul !!! (Comme un PC qui reboot) Incroyable mais vrai ! Si quelqu'un a une explication, je suis preneur.

L'épreuve coopérative consiste, on le voit, à évaluer la possibilité technique et à parcourir l'espace des possibles à partir de trois grandes sources de connaissances : les grands précédents authentifiés ; l'expérience des dispositifs en fonctionnement ; les incidents et autres événements éprouvés directement par les personnes. Plusieurs messages interpellent la communauté d'expertise qui s'est constituée autour de ce hoax : « *Est-ce que quelqu'un sait si c'est techniquement possible ?* ». Certains ne se contentent pas d'une discussion technique et d'une évaluation des dispositifs, et remontent à une configuration plus générale, politisant en quelque sorte l'épreuve. Par exemple, ce message posté de Dole, le 13 février 2003 :

« Encore une alerte de virus, et cette fois ci, il s'agit d'ACE... Je pense, oui je pense, mais je réfléchis aussi ! On essaie de nous berner et c'est facile avec la pub et autres sollicitations qui nous arrivent un peu tous les jours ; on devient plus méfiant à force de s'entendre dire "restez vigilant". Il faut reconnaître que ce sont des domaines épineux ! Un virus sur nos portables ? ça semble pourtant bien difficile à comprendre, tout du moins pour encore une bonne majorité de personnes, à moins effectivement de posséder les dernières technologies d'accès informatique. Pour être bien protégé sur Internet, rien ne vaut un bon anti-virus, avec sa mise à jour évidemment ! Ce serait tellement agréable si on nous laissait enfin profiter, en paix, de tous ces avantages mis à notre disposition : Internet, portable. C'est un peu la guerre partout... dommage ! »

La question de la dignité des personnes, même si elle prend ici un tour moins dramatisé que dans d'autres dossiers, est sous-jacente à de nombreuses réactions. Au fond, les enjeux de la conquête d'un minimum de prise sur les processus sont bien résumés dans le message suivant du 11 février 2003, qui exige que l'on ne prenne plus « les gens pour des imbéciles » :

« Je ne sais pas si cela est possible, moi avec mon téléphone (qui fait grille-pain et micro-onde en même temps), je n'ai eu que des problèmes de fusibles et de câble....Quand arrêtera-t-on de prendre les gens pour des imbéciles (pour ne pas dire autre chose!!!!). Tiens il paraît qu'un nouveau virus est en marche sur Internet : le virus de la connerie qui se propage à une de ces vitesses, je ne vous raconte pas!!!! Méfiez-vous, il contamine même certains de vos amis qui vous envoient des mails.... »

On voit que la discussion engage très directement une double contrainte : celle des asymétries de prises sur lesquelles jouent non seulement les créateurs de hoax mais aussi les firmes de la « nouvelle économie », et celle de la maîtrise négociée des changements qui doit contrecarrer une dépossession complète du sens commun (ici la « connerie » qui se propage). Le message antérieur amorce quant à lui l'argument de la possibilité déjà active que l'on a vu repris plus haut. Il est également daté du 11 février 2003 :

«1) Contrairement à certains messages ci dessus, un programme, donc un virus, PEUT détruire du matériel sur un ordi. Par exemple en activant trop longtemps des circuits prévus pour fonctionner par impulsion (==> surchauffe...). 2) sur des téléphones "évolus" (Nokia 9210/9110, IPaq...) il y a un véritable OS programmable ==> là aussi virus possible inclus dans des messages "riches" (feuille Excel, fichier SIS...) Donc : hoax peut être à ce jour, mais risque réel même si la probabilité est faible (plateformes trop spécifiques) »

En portant une attention soutenue à la manière dont un fil de discussion enrichit ou déplace progressivement l'objet de l'expertise collective, on peut reconstruire pas à pas l'espace de variations dans lequel opèrent les protagonistes. Ce ne sont pas des personnes isolées qui sont aux prises avec les processus en cause, mais des milieux, des configurations de liens, comme en témoigne le message encore précédent, de ce même 11 février 2003 :

« Un témoignage pour vous montrer que la guerre contre les hoax n'est pas gagnée : je travaille dans une boîte de grande taille, où l'informatique joue un rôle important. Nous avons été informé de la marche à suivre face au phénomène hoax. Et bien malgré cela, aujourd'hui, notre grand responsable sécurité a diffusé globalement ce message. J'ai alors fait une réponse également globale (courtoise, mais anonyme, disons par timidité) en vous citant. Depuis, l'action prioritaire a été la recherche de mon identité, qui est d'ailleurs quasi dévoilée car je n'ai pas pris toutes les précautions (je ne m'imaginais pas qu'ils auraient consacré plus de temps à cela que celui nécessaire pour méditer sur votre page). Soutenez moi moralement. »

Le 9 février 2003, de Puteaux, est également arrivé un avis autorisé :

« Bonjour, Je travaille chez Orange France, et je confirme que c'est impossible de désactiver une carte et un téléphone à distance. Par contre la nouvelle génération de téléphones "SPV" (Son, Photo, Vidéo) avec une interface bureautique (excel, word, etc ...) et un accès Internet est par ailleurs susceptible de contracter des virus étant donnés qu'ils lisent les pièces jointes par l'interface bureautique. Et ceci par contre, comme un ordinateur classique risque de désactiver des fonctions vitales du SPV, et par extension créer aussi de nouveaux hoax.... »

Certains hoaxes ont ainsi pour vertu de contraindre les protagonistes à reconstruire leurs visions du futur, ou plus précisément, de ce qui est déjà engagé dans le présent comme potentialités futures. La vigilance a en effet partie liée avec ce qui peut advenir. L'expertise coopérative des hoaxes engage des ressorts techniques en constante évolution et permet aux acteurs d'assurer leurs prises non seulement sur des objets, dont ils anticipent facilement la prochaine obsolescence, mais sur des processus.

« Nous sommes tous fichés »

Ce cas de figure assez ancien, puisqu'il date de juin 2000, recoupe très directement les analyses faites plus haut sous la notion de traçabilité. Le message suivant est diffusé sur Internet :

« Hello, On est tous fichés ! : Interpol et la police belge ont mis en ligne un fichier où ils disent détenir les déplacements de 76% des utilisateurs de GSM. Ce repérage est effectué à partir des émetteurs-relais internationaux et utilisé par de nombreuses polices. La publication de telles données me semble interdite au niveau des lois sur la protection de la sphère privée ??? J'ai fais un test avec mon numéro de portable en France et ohhh stupeur... j'ai eu droit à un relevé détaillé de mes trajets depuis 30 jours !!! C'est totalement démentiel car on est (presque) tous fichés ! De la pure folie. Pour vérifier si tu y es et voir ton parcours depuis 1 mois : http://www.belgique.com/gsm_tracking-org.htm Je pense pas que ce site sera encore longtemps ouvert. Tiens moi au courant si tu es dedans. Transmis par Dany et Jacky. »

Ce type d'inquiétude, on l'a vu, est assez général et se trouve renforcé par le climat sécuritaire qui a envahi peu à peu toutes les sphères d'activité. L'idée qu'il n'y a plus moyen d'échapper à des centres de surveillance, dont la figure idéal-typique reste le modèle d'Orwell, Big Brother, est largement partagée et se nourrit de multiples expériences. C'est cette disposition collective qu'entend réactiver le message précédent qui fait pourtant l'objet d'une intense déconstruction sur le site de Hoaxbuster. Pour les experts qui interviennent, il s'agit d'un faux parfait, visant une désinformation des usagers :

« Avec cet hoax, on retrouve le même discours et le même procédé que dans Big Brother. Le lien pointe vers un formulaire de saisie qui lui même renvoie vers un site humoristique.. et commercial. Ce genre de hoax, pas vraiment méchant, pose malgré tout le problème de la publicité déguisée car il faut bien avouer que ce message est avant tout un moyen d'attirer des internautes sur les pages de ce site de manière détournée. »

Comme précédemment, sans ouvrir l'ensemble des messages du fil de discussion créé par ce hoax, on peut relever des figures qui montrent de nouveau la confrontation d'une pluralité de principes de réalité et de multiples figures de relativisation :

« Eh bien, moi qui prétendais bien fort être à l'abri des blagueurs - je me suis bien fait "pigeonner". Etrange comme nous voulons tous protéger l'aspect privé du GSM, alors que nous sommes tous fichés dans les annuaires de téléphones fixes... »

« Il est drôle celui-là!! J'ai même téléchargés quelques trucs sur leur site. Il n'empêche que le procédé pour attirer des visiteurs est condamnable. »

« Je suis abonné à humour.com, c'est moi qui a envoyé cet email à la rédac de hoaxbusters avant de vérifier où que cela allait me mener, dans mon cas ce n'est donc pas un spam, mais plutôt une "blague" reçue par email (sous une autre forme que leurs blagues habituelles.) »

« Le problème... c'est que le "suivi" des GSM est tout a fait réel ! L'identification des assassins du préfet en Corse grâce a leur communication GSM en est la preuve. Vos opérateurs GSM sont obligés de garder des archives de vos appels (localisation approximative grâce au relais), si les autorités en font la demande, ils seront a la disposition de la Justice. »

« ça ne sera bientôt plus un hoax ! SVM n°183_Juin2000, page 20 :Yahoo s'apprête à offrir le service de localisation de portable à ses abonnés. le service "Find a friend" sera dispo sur wap. A la différence du hoax initial, c'est que qu'il faudra au préalable obtenir l'accord du possesseur du mobile localisable. Mais on est pas loin du fichage quand même ! »

« Je dois dire que cet hoax est pas mal mais assez proche de la réalité étant donné que je travaille à la BSR (brigade spéciale de recherche) pour la gendarmerie belge et que, pour des raisons judiciaires, il nous est autorisé de demander à consulter les archives des opérateurs GSM qui officient en Belgique. Je peux vous dire qu'en 6 mois, nous avons consultés les archives des opérateurs 14 fois dans des affaires de drogue et de traite des êtres humains. Je dois aussi vous dire que pour cela, il faut introduire une demande dans plusieurs ministères et il y a un délai de 2 mois... »

« Il y a deux ans, un général tchéchène en pleine négociation avec Moscou (par GSM) s'est fait bombarder (tout le village a été rasé). Ah la technologie... »

« Ce canular repose néanmoins sur des choses réelles. Aujourd'hui, il est

effectivement possible de localiser un abonné GSM à la cellule (unité comprenant une émetteur ou BTS (Base Transfer Station) sa taille varie entre 250 mètres en zone urbaine et 25 km en zone rurale). Cette localisation est dite GSM. Il est possible grâce à des extractions des base de données opérateurs de savoir parcours d'un abonné par cellule dans le cas de zone urbaine et par région en zone rurale depuis 1 an. Cette information est accessible sur commission rogatoire pour les juges ou autres services de l'état (DGSE...). Cette technologie est en pleine révolution car il est possible par triangulation du signal de calculer le barycentre de la position et ainsi d'affiner la localisation de l'individu. La précision pouvant descendre dans certain cas à 50 mètres. Tout ceci pour conclure, le problème évoqué dans le canular est un vrai problème de fonds sur le principe du big brother mais surtout certain pays comme la suisse donne cette information très facilement (ils ont gardé leur réflexe de la guerre).... »

« Bon hoax ou technique? la technologie elle aussi avance et il est possible de se procurer un accessoire pour éviter de ce faire repérer même en région urbaine. Voir notrakgsm »

Ce qui est notable dans les messages précédents, c'est le grand nombre de points de recoupement qu'utilisent les personnes pour qualifier ou requalifier le « hoax ». Cela renforce un des diagnostics majeurs de cette étude : loin de rompre avec le monde sensible, le nouveau monde décrit par les technologies de l'information et de la communication produit de nouvelles formes d'attestation, de nouveaux opérateurs de factualité, donnant au monde sensible une forme accrue de tangibilité. Le monde réel ne s'évanouit pas, il pousse encore plus fortement derrière les ramifications infinies qui se tissent chaque seconde sur la Toile. Le monde virtuel construit littéralement le monde réel, en fournissant les moyens de le retrouver, d'y retourner pour assurer sa prise. Plus prosaïquement, les exemples que l'on a développés montrent que le recoupement peut se faire de trois manières : par la recherche des entités convoquées dans les messages douteux (elles existent / elles n'existent pas) ; par la comparaison avec la série des messages proches qui ont été accumulés – rendant saillants les traits empruntés par la plupart des hoaxes sur Internet ; enfin par le raisonnement de sens commun, utilisant non seulement des syllogismes classiques mais des opérations de recoupement basique fondées sur l'expérience corporelle au contact des choses.

La sociologie a montré à plusieurs reprises que ce que l'on appelle le « sens commun » n'est pas un stock de représentations statiques mais un processus de mise à l'épreuve continue de ce qui peut être partagé, discuté, relativisé ou banalisé. Les exemples précédents rendent visibles différentes formes d'accès et de mises en variation de ses savoirs partagés. Les fils de discussion sur Internet fournissent une image assez fidèle de ces processus d'élaboration de prises collectives, qui étaient autrefois accessibles uniquement à

travers la saisie d'interactions locales que l'on qualifiait d'« informelles » faute de pouvoir les associer à un dispositif de représentation durable. Les TIC produisent ainsi un changement radical du point de vue épistémique puisque les expressions les plus ordinaires se trouvent rassemblées, croisées, tracées, archivées en rendant tangibles les processus d'acquisition de ressources et de connaissances. Ces nouveaux dispositifs d'expression méritent la plus grande attention des sociologues dès lors qu'une partie des enquêtes passent désormais par leur prise en compte et leur description. Sur le fond, on a vu que l'absence de prises sur le « cybermonde » et l'absence de hiérarchie des connexions sont clairement identifiés comme des conditions favorisant la diffusion des hoaxes. Hoaxbuster se constituant comme centre de vigilance et d'alerte, dispose de toute une sociologie embarquée : le phénomène est d'ailleurs assez général, les acteurs de la Toile développent eux-mêmes la sociologie du Net. Un des thèmes importants qui mériterait des études plus approfondies est celui de l'expérience continue du changement. Quelles modalités de changement sont déployées dans les analyses et les discours tendant à marquer ce qui évolue dans les activités ordinaires sur Internet ?

CONCLUSION

Les études de cas, mises en commun en séminaire, ont montré que l'autorégulation des réseaux dans le "monde virtuel" fait largement appel à des expériences et des représentations issues de la participation au "monde sensible". Loin de constater une rupture entre deux "mondes", on observe plutôt une continuité faite de petits déplacements, qui rendent visibles les prises développées par les personnes et les groupes pour configurer leurs activités et leurs liens. Avant de conclure, résumons rapidement les différents problèmes appréhendés dans cette étude.

Dans le chapitre intitulé « Enjeux culturels et enjeux marchands : le débat autour du Libre sur Internet », Marie-Christine Bureau a examiné la manière dont la gestation progressive d'Internet au sein du monde universitaire américain, à l'abri de l'économie marchande, s'est accompagnée de la formation d'une cyberculture, marquée par l'expérience des nouveaux objets techniques, mais aussi par un esprit pionnier et le refus de l'ingérence étatique. L'intégration d'Internet dans l'économie marchande, à partir des années 1993-94, a constitué une véritable rupture que le discours de la " nouvelle économie " s'est efforcé de rendre acceptable. En France, la période de maturation précédant la montée en puissance du commerce électronique a été beaucoup plus courte. Ignorés du public français jusqu'à une période récente, les débats qui traversent la cyberculture américaine ont connu une certaine diffusion avec la publication, en 2000, de l'ouvrage " Libres enfants du savoir numérique ", sorte d'anthologie du Libre. Dans l'hexagone, le mouvement du Libre se nourrit de la rencontre entre les tenants du logiciel libre (logiciel dont le code-source est librement accessible) et des artistes désireux de transposer dans le domaine de la création artistique et littéraire cette démarche de la " source libre " expérimentée à l'origine dans la conception et la diffusion de logiciels informatiques¹²⁹. Il se caractérise aussi par un travail juridique poussé, basé sur la tradition française du droit d'auteur. Les acteurs du Libre contribuent à élaborer des formes de régulation, tant de la coopération que de la diffusion sur Internet, en prenant appui sur l'expérience acquise dans d'autres domaines du monde sensible. On peut formuler différentes hypothèses. Par exemple, on peut postuler l'existence d'une notion implicite de propriété (des projets), très voisine de celle qui a prévalu pour la propriété terrienne, dans des situations de colonisation des terres, en l'absence d'une autorité centrale forte (cf. l'analyse de E.S Raymond sur le milieu des hackers). Les métaphores spatiales et territoriales nombreuses traduisent bien cette transposition de l'expérience du pionnier. De même, la culture du

¹²⁹ Des artistes réunis autour de la revue " Allotopie " ont organisé, en janvier et mars 2000, dans deux lieux d'art contemporain à Paris (Accès Local et Public), des rencontres entre des informaticiens du libre, des juristes, des artistes et des acteurs du monde de l'art. De ces rencontres est née, en juillet 2000, la Licence Art Libre, outil juridique inspiré par l'esprit de la GPL (General Public License).

don contre don ressemble beaucoup à celle que les anthropologues ont pu observer dans des environnements caractérisés par l'abondance des ressources naturelles. Les métaphores en termes de " bazar ", " marmite ", " chaudron " renvoient à des formes anciennes d'expérience acquise dans le domaine de la coopération et de l'échange. En revanche, l'émulation dans la résolution des problèmes techniques évoque plutôt les arènes d'habileté décrites par N. Dodier dans le monde industriel. Une enquête dans les milieux du net-art permettrait de mettre à l'épreuve ces différentes analogies mais aussi d'identifier des formes d'expérience spécifiques à l'activité de création artistique sur Internet, par différence avec l'activité des hackers. La créativité juridique qui accompagne le mouvement du Libre participe de l'élaboration d'institutions régulatrices sur Internet. Si elle vise d'abord la protection des contenus vis-à-vis de toute forme de ré-appropriation privée, elle témoigne aussi d'un travail de différenciation des contenus (menacée par la transformation uniforme en bits), chaque outil juridique précisant les contours du droit moral et des formes de coopération possibles. Bien que le mouvement soit très récent, il existe ainsi déjà plusieurs dizaines de licences différentes, à la fois selon la nature du contenu (par ex. morceau de musique, documentation pédagogique, texte littéraire ou oeuvre d'art graphique etc.) et selon les désirs de l'auteur quant au devenir de ce contenu. Au-delà des descriptions fournies dans cette pré-enquête, la recherche future pourrait donc consister à examiner de près les " prises " des participants dans la réalisation de deux projets artistiques collectifs, par exemple un projet audio et un projet d'art visuel : quel outil juridique, quelles modalités économiques ont été choisis et pourquoi ? Pourquoi et comment les membres du projet participent-ils ? quels sens donnent-ils à cette expérience ?

Dans le deuxième chapitre « La régulation des forums de discussion », Christophe Lejeune a décrit la gestion politique des communautés virtuelles et les modes d'autorégulation auxquels recourent les protagonistes de ces microcosmes sociaux. Délibération, consultation des pairs et vote (sur forum ou dans l'anonymat) témoignent de la préoccupation de ces groupes visant la réalisation des utopies d'autogestion présentées depuis la naissance du réseau comme un de ses apports fondamentaux. L'autorité n'en disparaît pas pour autant. Comme dans toute communauté, un règlement - donc des droits et des devoirs - sont nécessaires. Sur les forums non modérés (type Bulletin Boards), certains membres sont amenés à emprunter le rôle du modérateur. Cette position d'arbitre, ainsi que l'ancienneté, l'expérience et l'assiduité de fréquentation participent à l'émergence de figures dominantes. Parfois officialisés en statuts (via l'attribution de badge ou de titre), ces différences de positions dépendent cependant toujours de la cooptation et de la réputation; elles sont par conséquent régulièrement réévaluées (à la hausse comme à la baisse). Comme pour les communautés non virtuelles, la non conformation aux règles de vie du groupe est ultimement sanctionnée par l'exclusion, des communautés de dissidents naissant ainsi en bordure de la plupart des grands "projets" du Net. Ces premières observations amènent à envisager avec

nuance et pondération le régime de fraternité dont se réclament parfois les communautés virtuelles.

Le troisième chapitre intitulé « Traçabilité et liberté individuelle » engage un dossier décisif, notamment du point de vue de la sociologie des personnes et des groupes. Didier Torny examine les problèmes posés par la traçabilité des échanges informatiques. Inhérente à la constitution même du réseau matériel constituant Internet, la traçabilité fait l'objet de nombreuses polémiques et controverses. Ainsi, la possibilité de contrôle parental en vue de la protection des mineurs, l'imposition de barrières nationales pour empêcher l'achat d'objets nazis, la surveillance des courriers électroniques des salariés par leur employeurs ou les obligations d'identification des abonnés par les fournisseurs d'accès à Internet (FAI) forment autant de débats sur la légitimité des usages de la traçabilité produite par différents dispositifs techniques (caches des machines, cookies, adresses IP,...). Alors que le traçage des flux de production et de distribution est généralement considéré comme légitime dès lors que leurs dangers associés sont démontrés (accidents d'avion pour l'aéronautique, toxi-infections pour l'agro-alimentaire, épidémies...), la traçabilité informatique est combattue au nom des libertés individuelles, certains revendiquant même un droit à l'anonymat qui peut s'incarner dans des dispositifs techniques (remailleurs, anonymiseurs, cryptage). Entre cauchemar de la cybercriminalité généralisée (fraude à la carte bleue, copie illicite de supports protégés, utilisation du réseau par les groupes terroristes) et dénonciation de la surveillance panoptique (réseau Echelon), ce sont les formes pratiques de constitution d'une mémoire des flux qui les acteurs cherchent à établir.

Dans le quatrième chapitre, consacré aux « hackers », Patrick Trabal montre très concrètement comment l'étude des moments critiques d'Internet permet d'échapper à des réductions opposant ses promoteurs et ses détracteurs, les technophiles et technophobes. Il s'agit ici d'analyser une communauté d'acteurs mettant délibérément en danger les pratiques des autres utilisateurs, en créant des virus, en attaquant des sites et en violant la confidentialité des courriers électroniques. L'analyse des formes de vigilance que ces pratiques induisent, prend appui sur un corpus de textes publiés dans cette communauté (« presse Hackers » vendue en kiosque, sites spécialisés, forums...). On peut s'étonner que des pratiques secrètes et prohibées soient aussi facilement accessibles. Cette diffusion peut s'expliquer par la nécessité pour les hackers, d'une part, de faire reconnaître leur œuvre et leurs talents et, d'autre part, d'échanger des informations utiles à propos des failles de sécurité informatique. Il devient du coup possible de recenser à travers ce jeu de contraintes, les justifications de leurs pratiques. Ce travail conduit à repérer une variété des définitions du hacker ainsi qu'un ensemble de motivations. L'analyse des moments critiques vécus par les hackers (problème d'authentification de leurs propres mails lors de procès, polémiques sur la censure de sites controversés) mériterait d'être poursuivie pour comprendre l'une des clés des problèmes de

sécurité sur Internet.

Enfin le cinquième chapitre s'est intéressé aux « Epreuves d'authentification ». Francis Chateauraynaud regarde comment le site Hoaxbuster s'est constitué comme instance de critique régulatrice. A priori, il s'agit d'un simple transport d'une posture positiviste sur la Toile : il suffit de démêler le vrai du faux, à partir de techniques élémentaires et rationnelles. Mais les changements technologiques et le caractère proliférant des interventions compliquent le raisonnement. Le recoupement se fait de trois manières : par la recherche des entités convoquées dans les messages douteux (existent / n'existent pas) ; par la comparaison avec la série des messages proches qui ont été accumulés – rendant saillants les traits du hoax sur Internet ; par la référence aux expériences de sens commun. L'absence de prise sur le « cybermonde » et l'absence de hiérarchie des connexions sont clairement identifiées comme des conditions favorisant la diffusion des hoaxes. Ainsi Hoaxbuster s'est progressivement institué comme centre de vigilance et d'alerte. On note dans les interventions toute une sociologie embarquée : les membres de Hoaxbuster développent plusieurs appuis cognitifs en faisant eux-mêmes la sociologie du Net.

Nous n'avons pas, pour l'instant, défini de suite précise à donner à ces travaux exploratoires. Les quelques remarques suivantes feront donc office de conclusion. Ce qui est notable, d'un point de vue général, c'est que les internautes sont pris entre trois logiques dont l'aménagement constant occupe une grande partie de leurs opérations cognitives et politiques : une logique tendant à faire d'Internet un espace régi par une *axiomatique autonome*¹³⁰, un monde virtuel entretenant des rapports extrêmement lâches avec le monde extérieur ; une *logique de représentation* en vertu de laquelle le monde social est littéralement doublé ou redoublé, les modes d'existence et d'expression des entités qui importent y trouvant une forme de validation collective (connaître un agent c'est connaître son site, les actions de cet agent dans le monde sont restituées sur la Toile, etc.) ; enfin une *logique d'artefact* complémentaire ou supplétif, les réseaux électroniques n'ayant aucun statut privilégié en étant eux mis pris dans un réseau plus vaste d'artefacts cognitifs et d'objets techniques qui peuplent déjà le monde physique et social. Ceux que l'on appelle les internautes se distribuent peut-être inégalement selon ces trois formes de construction mais les études présentées ci-dessus montrent que ce sont des changements d'état, des mises en variations, des régimes successifs qui s'imposent au fil des situations, la cohérence des jugements et des critiques dépendant de la nature des recoupements que peuvent effectuer les personnes selon la nature des problèmes qu'elles affrontent. De ce point de vue, un des axes de discussion qui a occupé nos séminaires

¹³⁰ Sur ce point, voir les travaux importants d'Olivier Caïra qui s'intéresse aux cadres et aux modalités de fusion et de séparation de deux ordres appelés « fiction » et « réalité ».

de recherche fut celui du degré auquel Internet et les autres TIC contribuent ou non à une modification de l'ontologie des personnes et des entités qui peuplent le monde social. A un premier niveau, on peut dire que les outils informatiques font désormais corps avec les personnes, si bien qu'une partie de leur espace corporel se déplace du monde sensible vers le monde virtuel – l'exemple des CV en ligne ou des pages personnelles avec photographies, les émotions ou les inquiétudes que produisent le fait de répondre ou non à des emails de gens proches, etc. Le déplacement, même infinitésimal, des appuis ontologiques de l'action et du jugement crée des situations troublantes, dans lesquelles s'engouffrent le doute et la suspicion. Qui est là ? Où suis-je ? Où est-il ? Qui parle ? Qui représente quoi ? Quelle est l'étendue du public auquel on s'adresse ? Qui regarde quoi ? Quelle représentation publique la Toile donne-t-elle de moi ? Suis-je épié, surveillé, pillé ? Comment traiter tous ces robots et ces automates qui envahissent les réseaux ? Autant de questions qui peuvent se poser les personnes dans des moments critiques, dont on n'a donné ici qu'un premier aperçu. Il est clair qu'à travers les courriels, les sites collectifs et les pages personnelles, les forums, les cyber-conférences, les protocoles coopératifs, les différents modes d'expression en ligne, les notions de personne et de groupe se redéployaient sous des formes inédites, qui pèsent aussi bien sur les cadres ordinaires de la perception et du jugement que sur les constructions politiques de la citoyenneté. Mais on voit aussi les réseaux reconduire des catégorisations sociales, des formes de communautés ou d'institutions déjà-là, confirmées en quelque sorte dans leur « éternité sociologique ». A l'inverse, comment se constitue la permanence des entités qui naissent sur des supports artificiels ou virtuels ? Comment se naturalisent les différents modes d'extension, ou d'expansion, des personnes et des groupes dans les réseaux ? On a montré dans cette recherche comment ces redéfinitions étaient engagées dans des épreuves critiques concernant l'autorégulation du monde Internet. Il reste à en tirer toutes les conséquences sociologiques en regardant aussi comment les conditions de nos enquêtes se trouvent elles-mêmes modifiées par cette recomposition des modes d'existence des acteurs et de leurs dispositifs d'expression.

BIBLIOGRAPHIE

- Abouda L., « Les emplois journalistique, polémique et atténuatif du conditionnel. Un traitement unitaire », *Recherches linguistiques*, 25, p. 277-294, 2001.
- Akrich M., Boullier D., 1991, « Le mode d'emploi : genèse, forme et usage », *Chevalier (sous la direction de)* 1991.
- Auray N., « Ironie et solidarité dans un milieu technicisé : les défis contre les protections dans les collectifs de 'hackers' », *Raisons pratiques*, n°8, pp. 177-204, 1997.
- Auray Nicolas, « Figures politiques des Hackers », *Chimères*, n° 44, p. 179-186, 2001.
- Barbrook R., « La liberté de l'hypermédia », in *Libres enfants du savoir numérique*, op. cit.
- Barlow J.P., « Vendre du vin sans bouteilles » in *Libres enfants du savoir numérique*, op. cit.
- Baron C., Bureau M. -C, Leymarie C. Et Nivolle P., *Les feux follets de la démocratie*, Paris, éd. FPH-Desclée de Brouwer, 1998.
- Barth-Levallois C., "Traçabilité et droit à l'anonymat de l'internaute au regard du droit communautaire." in *Traçabilité et responsabilité*, ed. Philippe Pédrot, Paris, Economica, 2003, pp.171-188.
- Beauvois J.-L., Joule R.-V., *Petit Traité de manipulation à l'usage des honnêtes gens*, Grenoble, Presses Universitaires de Grenoble, 1987.
- Becker H., *Outsiders*, Paris, Métailié, 1985 (trad. de l'Anglais – 1ère édition: 1963).
- Benhamou F., *L'économie du star-system*, eds. Odile Jacob, 2002.
- Bénichou M. (Dir), *La désinformation – Pour une approche historique*, (Colloque novembre 1999), Université de Montpellier, 2001.
- Benveniste E., *Problèmes de linguistique générale, 1*, Paris, Gallimard, 1966.
- Bessy C., Chateauraynaud F., *Experts et Faussaires*, Paris, Métailié, 1995.
- Bey H., *The Temporary Autonomous Zone : Ontological Anarchy Poetic Terrorism*, Brooklyn : Autonomedia, 1991.
- Bey H., *Les utopies pirates*, eds. de l'Eclat, 1997.
- Blondeau O., « Genèse et subversion du capitalisme informationnel », in *Libres enfants du savoir numérique*, op.cit.
- Blundo G. (Ed.), *Monnayer les pouvoirs – Espaces, mécanismes et représentations de la corruption*, Paris : PUF, 2000.
- Boltanski L., et al., « La dénonciation », *Actes de la Recherches en Sciences Sociales*, n°50, 1984.
- Boltanski L., Chiapello E., *Le nouvel esprit du capitalisme*, Paris, Gallimard, 1999.
- Boltanski L., Thévenot L., *De la justification. Les économies de la grandeur*, Paris, Gallimard, 1991.
- Boullier D., *L'urbanité numérique. Essai sur la troisième ville en 2100*, Paris, L'Harmattan, 1999.
- Bourdoncle F., « LiveTopics: Recherche Visuelle d'Information sur l'Internet », *La documentation française, Dossiers de l'audiovisuel*, 74, p. 36-38, 1997.
- Bureau M.C, *Le statut de l'entrepreneuriat artistique et culturel : une question d'économie politique*, Document de travail du CEE, 2001.
- Caïra O., *Hollywood entre censure et autorégulation (1915-2002)*, Paris, CNRS, à paraître, 2004.
- Cardon D. et Granjon F., « Les nouveaux espaces publics de l'altermondialisation. Une radicalisation de la critique ? », à paraître (2003).
- Carlut C., 2000, « Contribution à une réflexion sur la liberté artistique d'appropriation », texte disponible dans la biblio du Libre sur <http://www.freescape.eu.org/biblio>
- Cervoni J, *L'énonciation*, Paris, PUF., 1987.
- Champailler Stefan, « Jeux vidéo et joueurs », *Anthropologie de la société digitale*, 2 (à paraître).
- Chateauraynaud F., « Les ressorts de la critique à l'échelle internationale - Une lecture pragmatique de quelques

épisodes de la guerre du Kosovo », Actes du colloque, " L'historicité de l'action publique. Activités pratiques et histoire des dispositifs publics ", Amiens, 12-13 octobre 2000.

Chateauraynaud F., " Qui est garant de la vigilance collective ? ", *Environnement et société* (Belgique), n°23, octobre 1999, p. 7-32.

Chateauraynaud F., « Une sociologie pragmatique des alertes », in C. Gilbert, I. Bourdeaux (Eds.). *Séminaire du Programme Risques Collectifs et Situations de Crise – Actes de la 11e séance*, Grenoble, Ecole Nationale Supérieure des Mines de Paris / C.N.R.S, 1998, pp.62-82.

Chateauraynaud F., Torny D., *Les sombres précurseurs : une sociologie pragmatique de l'alerte et du risque*, Editions de l'EHESS, 1999.

Chateauraynaud Francis, *Les relations d'emprise. Une pragmatique des asymétries de prises*, Paris, Document de travail EHESS, 1999.

Chateauraynaud Francis, *Prospéro : Une technologie littéraire pour les sciences humaines*, Paris, CNRS, 2003.

Chatelain Y., Roche L., *Hacker ! – Le 5^e pouvoir*, Maxima, Paris Laurent du Mesnil Editeur, 2001.

Conein B., " L'action avec les objets : un autre visage de l'action située ? ", *Raisons pratiques*, n°8, 1997, pp. 25-46.

Dendale P., « Les problèmes linguistiques du conditionnel en français », *Recherches linguistiques*, 25, 2001, p. 7-18.

Dewey J., *Logique – La théorie de l'enquête*, Paris, Puf, 1993.

Dodier N., *Les Hommes et les machines*, Paris, Métailié, 1995.

Doise W., *Logiques sociales dans le raisonnement*, Paris, Delachaux et Niestlé, 1993.

Dubois J., Giacomo M., Guespin L., Marcellesi C., Marcellesi J.-B. et Mével J.-P., *Dictionnaire de linguistique et des sciences du langage*, Paris, Larousse, 1994.

Ducrot O., *Dire et ne pas dire. Principes de sémantique linguistique*, Paris, Herman, 1972.

Duret P., Trabal, P., *Le sport et ses affaires : une sociologie de la justice de l'épreuve sportive*, Paris, Métailié, 2001.

Faguer J.P., Gollac M., " Ordinateur universel ou personnel ? Clarté et ambiguïté dans la définition des techniques ", *Raisons pratiques*, n°8, 1997, pp. 97-122.

Flichy P., *L'innovation technique*, Paris : La Découverte, 1995.

Flichy P., *L'imaginaire d'Internet*, Paris, La Découverte, 2001.

Foucault M., *Surveiller et punir. Naissance de la prison*, Paris, Gallimard, 1975.

Frayssinet J., "La traçabilité des personnes sur l'internet, une possible menace pour les droits et libertés." in *Traçabilité et responsabilité*, ed. Philippe Pédrot, Paris, Economica, 2003, pp.88-113.

Géraud D., « Le copyleft ou l'état des interrogations quant à l'impact des NTIC en tant qu'élément déstabilisateur des règles de propriété intellectuelle », texte disponible dans la biblio du Libre sur <http://www.freescape.eu.org/biblio>, 1999.

Goffman E., *La mise en scène de la vie quotidienne. I La présentation de soi*, Paris, Minuit, 1973.

Goffman E., *Les cadres de l'expérience*, Paris, Minuit, 1991.

Gousseva J., « An experience in cyberspace communication : listserv interaction in a freshman composition class », *Linguistik online*, 1 (1), 1998.

Hermet G., *La démocratie*, Paris, Flammarion, 1997.

Herring S. (Edited by), *Computer-Mediated Communication. Linguistic, Social and Cross-Cultural Perspectives*, Amsterdam, John Benjamins, 1996.

Hester S., « Les catégories en contexte », *Raisons Pratiques*, 5, 1994, p. 219-242.

Houba P., « La communauté manœuvrée », *Multitudes*, 2002 (soumis pour publication).

Hutchby I., *Conversation and technology. From the Telephone to the Internet*, Cambridge, Polity, 2001.

- Hutchins E., "Comment le cockpit se souvient de ses vitesses", *Sociologie du Travail*, n°4, 1994, pp. 451-474.
- Jeanneret Y., *Y a-t-il (vraiment) des technologies de l'information ?*, Presses Universitaires du Septentrion, Lille, 2000.
- Jenny J., « Méthodes et pratiques formalisées d'analyse de contenu et de discours dans la recherche sociologique française contemporaine. Etat des lieux et essai de classification. », *Bulletin de Méthodologie Sociologique*, 54, 1997, p. 64-112.
- Jordan, T. & Taylor, P., "A Sociology of Hackers", *The Sociological Review*, vol 46, n° 4, 1998, pp 757-780
- Knorr Cetina K., "Les métaphores dans les laboratoires scientifiques", *Raisons pratiques*, n°8, 1997, pp. 47-64.
- Latour B., *Aramis ou l'amour des techniques*, La découverte, 1993.
- Latour B., *La science en action*, Paris, La découverte, 1989 (1^{ère} édition en Anglais : 1987).
- Latour B., « Une sociologie sans objet ? Remarques sur l'interobjectivité », *Sociologie du Travail*, 4, 1994, p. 587-608.
- Lévy P., 1998, « La virtualisation de l'économie », in *Sur les chemins du virtuel*, texte disponible sur le site hypermedia.univ-paris8.fr.
- Lirresponsable, Louédec P.e et ARNO*, « Qu'est-ce qu'un troll ? » in *uZine.net*, 2001.
- McKinlay A., Starkey K. (editors, *Foucault, management and organization theory: from panopticon to technologies of self*, London, Sage Publications), 1997.
- Mitnick K. D., Simon W. L., *L'art de la supercherie - Les révélations du plus célèbre hacker de la planète*, Paris Campuspress., 2003.
- Mondada L., « Formes de séquentialité dans les courriels et les forums de discussion. Une approche conversationnelle de l'interaction sur Internet », *Apprentissage des langues et systèmes d'information et de communication*, Vol. 2, n°1, 1999, p. 3-25.
- Moreau A., *Comment devenir un artiste*, texte disponible sur le site d'Antoine Moreau antomoro.free.fr, 2001.
- Péan P. et Cohen P., *La face cachée du monde*, Paris, Mille et une nuits, 2003.
- Quéau P., « Vers un domaine public mondial de l'information », *Intervention à la 63ème Conférence générale de l'IFLA* Copenhague, 31 août - 5 septembre 1997
- Rosch Eleanor, « Principles of Categorization », *Rosche et Lloyd*, 1978, p. 27-48.
- Rosch Eleanor, Lloyd B., *Cognition and Categorization*, New-York, Erlbaum, 1978.
- Routier R., "Traçabilité ou anonymat des connexions ?" in *Traçabilité et responsabilité*, ed. Philippe Pédrot, Paris, Economica, 2003, pp.153-170.
- Serio, D., Manara C., "Une mémoire pour le futur. La traçabilité comme allocateur de responsabilité." in *Traçabilité et responsabilité*, ed. Philippe Pédrot, Paris, Economica, 2003, pp.220-239.
- Strauss A., *Miroirs et masques*. Paris, A. M. Métailié, 1992.
- Terresac (De) G., *Autonomie dans le travail*, PUF., 1992.
- Torny D., "La traçabilité comme technique de gouvernement des hommes et des choses", *Politix*, n°44, 1998.
- Torny D., *Un seul cas suffit – Une étude sociologique de l'engagement du futur en biomédecine*, Thèse de sociologie, Paris, EHESS, 2001.
- Torny, Didier, "Une mémoire pour le futur. La traçabilité comme allocateur de responsabilité." In *Traçabilité et responsabilité*, ed. Philippe Pédrot. Paris, Economica, 2003, pp.72-87.
- Trabal P., "Au sein de l'établissement scolaire, des réticences à l'ordinateur", *La revue de l'EPI*, 81, 1996, pp 71 - 80.
- Trabal P., *La violence de l'enseignement des mathématiques et des sciences – une autre approche de la sociologie des sciences*, L'Harmattan, 1997.
- Turkle S., 1997, *Life on the screen. Identity in the Age of the Internet*, New York, Phoenix.
- Vellard D., "Pragmatique cognitive : de l'arithmétique du quotidien à l'intelligence artificielle", *Sociologie du Travail*, n°4, 1994, pp. 501-522

Vinck D. (sous la coordination de), *Gestion de la recherche. Nouveaux problèmes, nouveaux outils*, Paris, Armand Colin, 1991.

Werry C., « Linguistic and interactionnal features of Internet Relay Chat », *Herring 1996*, p. 47-63.

Wetherell M., Taylor S., Yates S., *Discourse as Data. A Guide for Analysis*, London, The Open University, 2001.

Winkin Y., *La nouvelle communication*, Paris, Seuil, 1981.

Yates S., « Oral and Written Linguistic Aspects of Computer Conferencing. A Corpus Based Study », *Herring 1996*, p. 29-46.

Yates S., « Researching Internet Interaction : Sociolinguistics and Corpus Analysis », *Wetherell, Taylor, Yates 2001*, p. 93-146.